

DOCTORAT

ES-LETTRES

PARIS

THÈSES

EN FRANÇAIS

2. SÉRIE

48

1856

MAURIAL

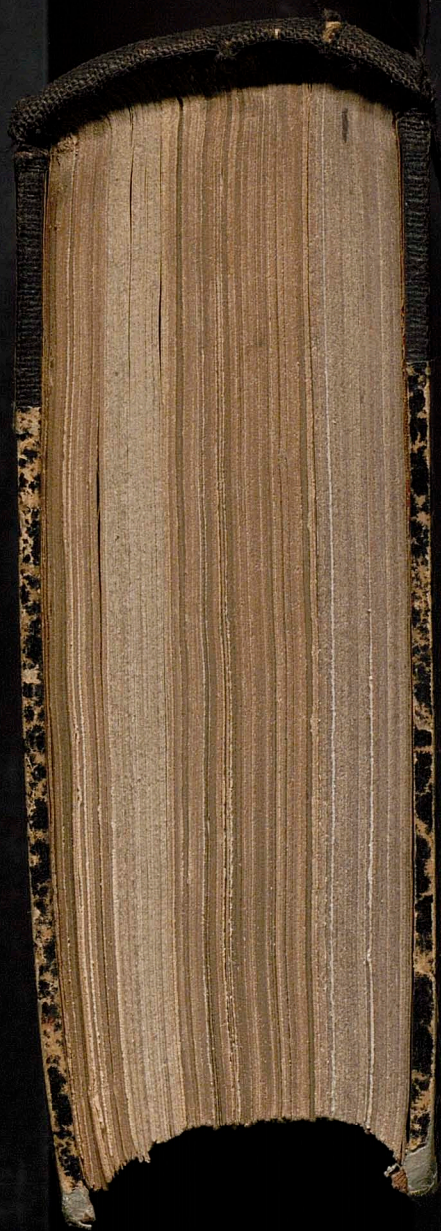
HUBAULT

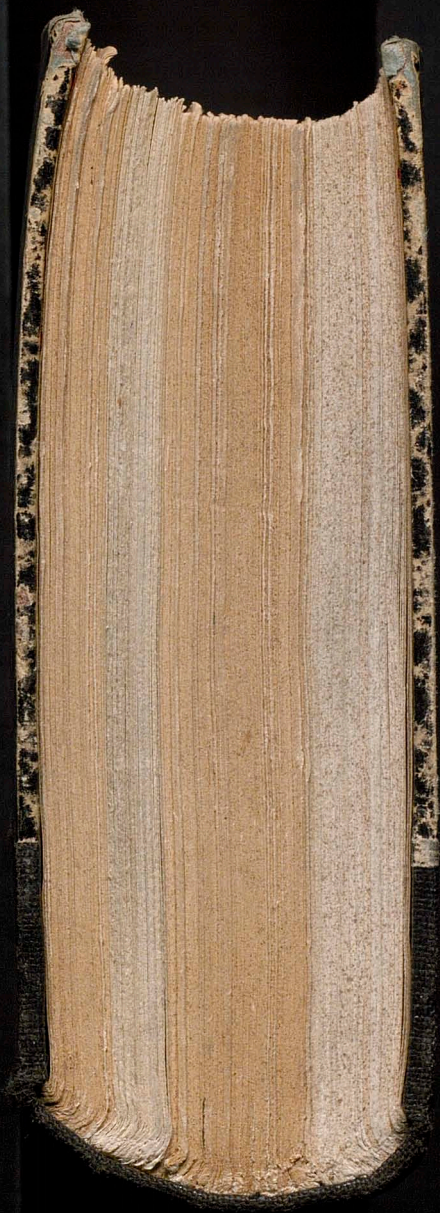
GOMX



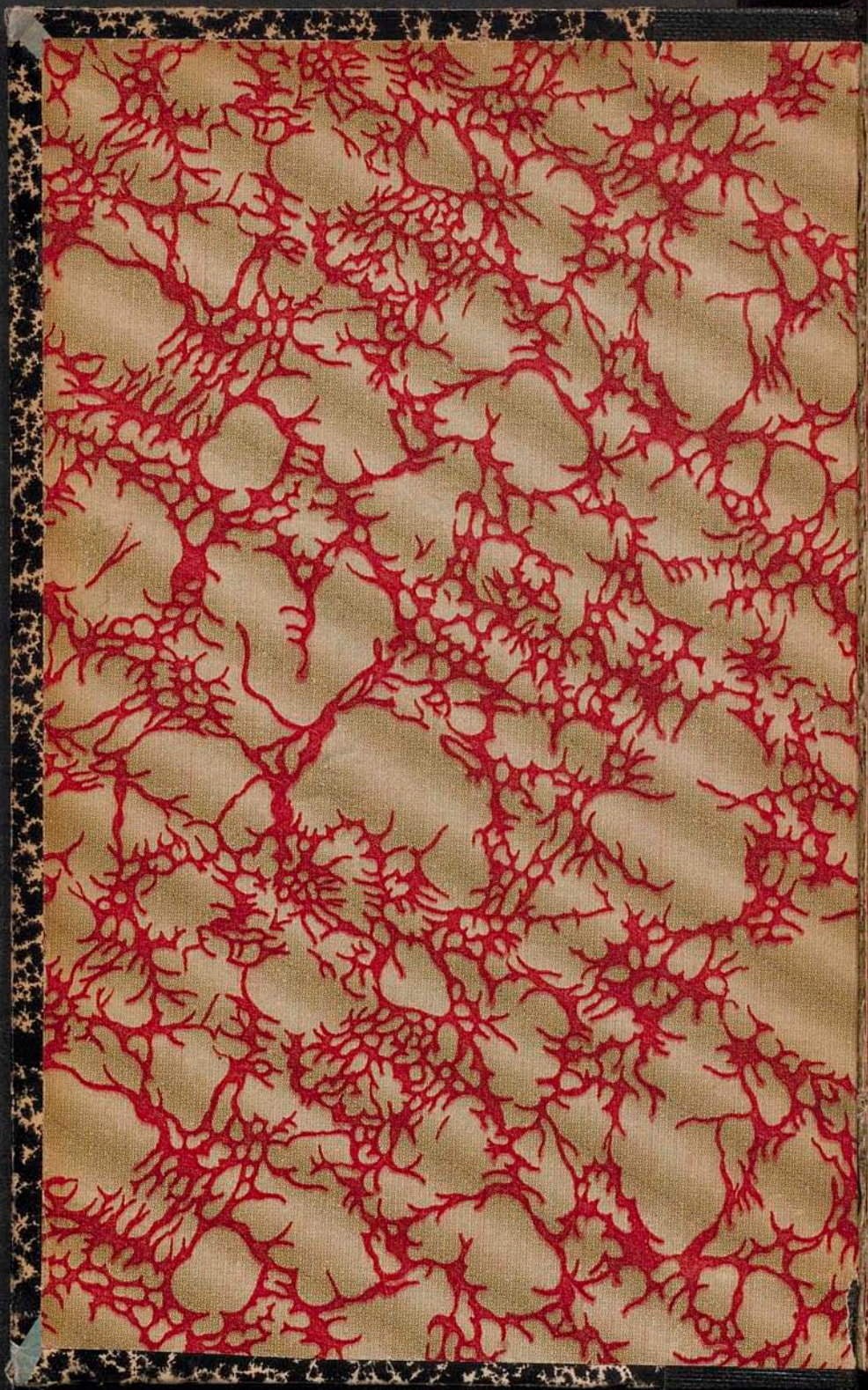
BIBLIOTHÈQUE
DE L'UNIVERSITÉ



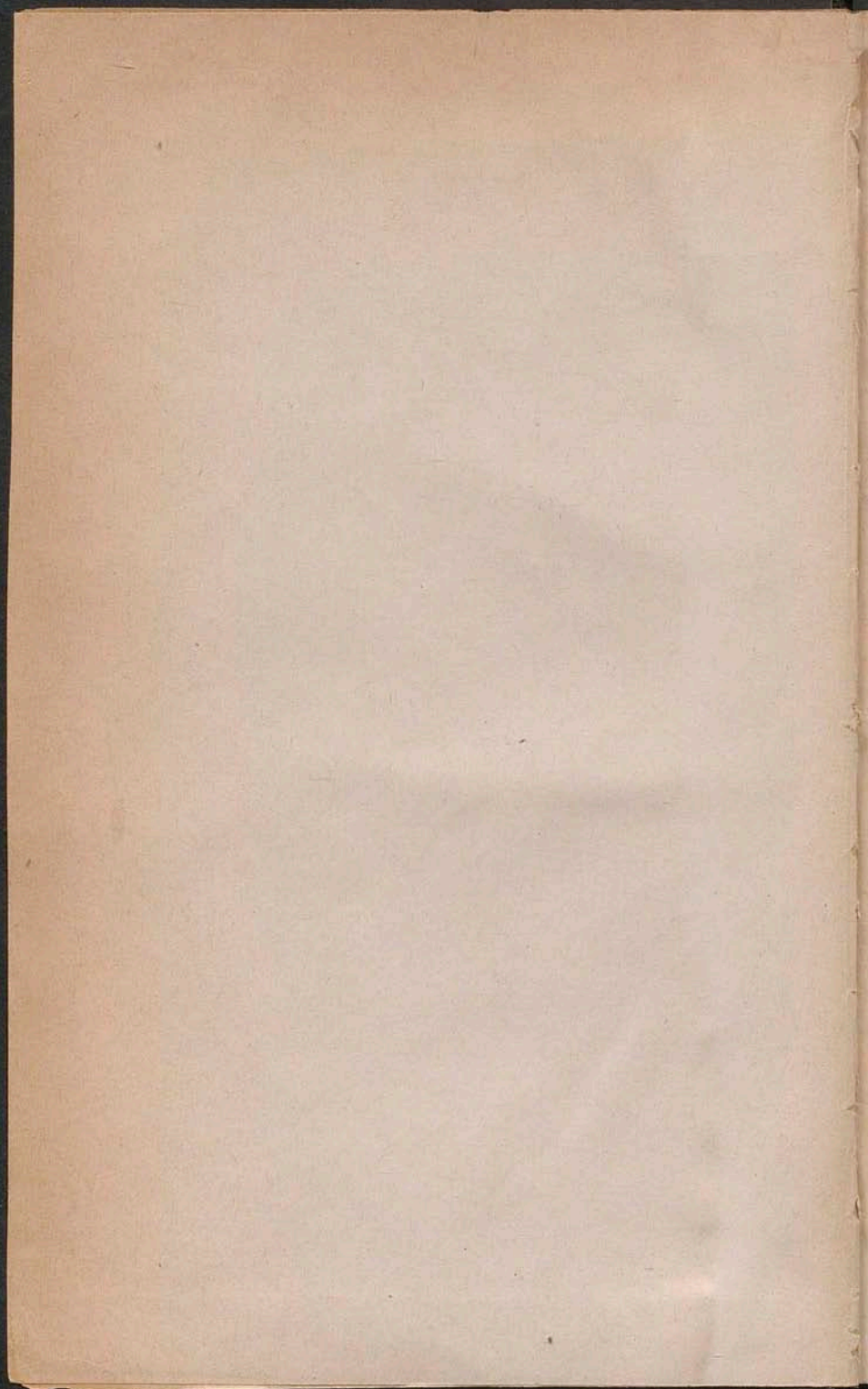














UNIVERSITÉS DE PARIS
BIBLIOTHÈQUE DE LA SORBONNE

13, RUE DE LA SORBONNE - 75257 PARIS CEDEX 05
TEL : 01 46 66 39 27 - FAX : 01 46 66 39 44

Inv.

SIGB

Sibil

SU

Cote

RHFUF 8 = 81-48

1153823866





LE SCEPTICISME

COMBATTU DANS SES PRINCIPES

LE SCEPTICISME
COMBATTU DANS SES PRINCIPES

Montpellier, Typographie de BOEHM.

R) H.F. uf. 81 (48,1)
LE

SCEPTICISME

COMBATTU

DANS SES PRINCIPES

ANALYSE ET DISCUSSION

DES PRINCIPES

Du Scepticisme de KANT

PAR

ÉMILE MAURIAL

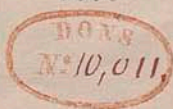
PROFESSEUR DE LOGIQUE AU LYCÉE DE MONTPELLIER.

Ne serait-ce pas une chose déplorable, que quand il y a un raisonnement vrai et intelligible, pour avoir prêté l'oreille à des raisonnements qui tantôt paraissent vrais et tantôt ne le paraissent pas, au lieu de s'accuser soi-même et sa propre incapacité, on finit par dépit, à transporter la faute avec complaisance de soi-même à la raison, et qu'on passât le reste de sa vie à haïr et calomnier la raison, étranger à la réalité, et la science
PLATON; *Phédon*. Trad. de M. Cousin.

MONTPELLIER

TYPOGRAPHIE DE BOEHM, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

1856



[The page contains faint bleed-through from the reverse side.]

A M. E. VACHEROT

MON MAÎTRE ET MON AMI

TRÈS-CHER AMI ET TRÈS-CHER MAÎTRE

*Quelque jugement que vous deviez porter sur ces trop faibles essais d'une pensée dont la plus chère ambition serait de ne pas vous paraître trop indigne de votre enseignement, j'ose vous prier d'en agréer l'hommage, persuadé que vous me saurez gré de mes efforts pour servir les intérêts des études que vous m'ap-
prîtes à aimer, et dont le culte se confondra toujours pour moi avec la plus vive et la plus inaltérable des amitiés.*

É. MAURIAL.



Qu'il nous soit permis d'offrir ici un public témoignage de notre gratitude pour la bonté qu'ils ont eue de nous prêter, dans l'interprétation du texte de la *Critique*, l'autorité de leurs lumières, à **M. BARNI**, dont on connaît les excellentes publications sur Kant, et au savant professeur d'allemand, notre cher collègue, **M. CHARLES**.

[illegible]

PREMIÈRE PARTIE

ANALYSE

CARACTÈRE ET OBJET DE LA DOCTRINE DE KANT SUR LA CONNAISSANCE HUMAINE.

Ce n'est pas sans raison que la doctrine exposée par Kant dans sa *Critique de la raison pure*, a été mise au rang des doctrines sceptiques : elle offre, en effet, au plus haut degré le caractère essentiel du scepticisme, dont le propre est de nier toute science digne de ce nom, toute connaissance de la vérité, toute certitude de la posséder, et jusqu'au pouvoir de l'esprit humain d'y arriver jamais. Mais, il importe de le reconnaître, là se borne la ressemblance

du scepticisme de la philosophie critique avec le scepticisme vulgaire, avec le pyrrhonisme. Il en diffère sous tous les autres rapports, par le but, par la méthode, par la nature des conclusions¹, et surtout par les arguments donnés à l'appui de ces conclusions. Les *antinomies* rappellent bien, il est vrai, les *ἀντιρρήσεις* (oppositions) de Sextus Empiricus; mais elles ne jouent, dans la *Critique de la raison pure*, qu'un rôle secondaire; elles n'y servent qu'à confirmer après coup un arrêt fondé sur des considérations d'un ordre tout différent. Les vrais motifs de cet arrêt désespérant sont, avant tout, dans les idées particulières que Kant se forme des facultés qui en sont l'objet, c'est-à-dire, dans son système sur la connaissance en elle-même, sur la nature, et l'origine des principes qui servent à la constituer.

Pour bien comprendre le but et le caractère de ce système, reportons-nous au temps qui le vit

¹ Les pyrrhoniens n'émettent qu'un simple doute sur l'aptitude de nos facultés à nous donner la vérité. Comme nous le verrons, Kant fait plus, il nie cette aptitude; il nie, et en même temps il affirme; il nie le rapport qui, suivant les idées communes, unit la connaissance à l'objet connu; il affirme un rapport tout différent.

naître. Ce temps ressemblait peu à celui qu'avaient illustré les hautes et hardies spéculations des Descartes, des Malebranche et des Leibnitz. A l'heureuse confiance avec laquelle ces grands esprits s'étaient élancés jusqu'aux sommets les plus élevés de la région supérieure des vérités universelles et éternelles, avaient succédé les défiances et la circonspection de l'esprit critique. Cet esprit régnait partout, avait tout envahi : partout le désir de comprendre ou de se fixer avait fait place à la crainte de l'erreur, au soin de la combattre ou de l'éviter; partout les besoins de notre nature intellectuelle qui donnent naissance aux systèmes, avaient fait place à celui qui les fait discuter et juger.

Or, il y a deux choses à considérer dans les systèmes philosophiques : les opinions particulières des philosophes qui les ont mis au jour, et le fonds commun des idées et des principes sur lesquels ils reposent tous, c'est-à-dire, par exemple, s'il s'agit de métaphysique, ces idées d'infini, d'absolu, de substance, de cause, d'être, de temps, d'espace, sous lesquelles nous concevons les objets de toute spéculation métaphysique, Dieu, l'âme et l'uni-

vers. Cela étant, représentons-nous l'esprit critique porté à ce point de rigueur et de profondeur, qu'on se demande, avant tout, ce qu'il faut penser de ces idées elles-mêmes, de leur valeur, de leur portée, des conditions de leur légitime application, de l'esprit humain lui-même dont elles constituent le fond; nous concevrons l'origine et le but d'un genre de spéculation philosophique propre au dix-huitième siècle, auquel on peut rapporter, aussi bien que les travaux de Kant, ceux de deux autres auteurs célèbres de ce siècle, Locke et Hume, mais dont la *Critique de la raison pure* offre le modèle le plus complet, le plus régulier et le plus remarquable à tous égards. Ce genre de spéculation n'est pas par lui-même le scepticisme et ne le contient pas nécessairement. Il n'y aurait jamais conduit, suivant nous, si ceux qui s'y sont livrés eussent toujours bien raisonné et bien observé les faits. Le nom de *philosophie critique*, donné par Kant à sa propre doctrine, nous semblerait très-propre à le caractériser d'une manière générale. C'est, en effet, une sorte de critique philosophique, seulement plus profonde et plus générale à la fois que la

critique vulgaire, et s'en distinguant essentiellement en ce qu'elle prend pour objet de ses discussions, non telle ou telle œuvre passagère de l'esprit humain, mais l'esprit humain lui-même et les principes qui le constituent. C'est bien aussi une sorte de recherche sur l'entendement et les objets de cette faculté, une sorte de psychologie intellectuelle et de métaphysique; mais une psychologie qui ne cherche à connaître les faits que pour les juger; une sorte de métaphysique différant de la métaphysique vulgaire en ce qu'au lieu de chercher à résoudre les hautes questions que se pose celle-ci sur l'âme, sur Dieu, sur la nature des choses, leur origine et leur destinée, elle se borne à discuter *à priori* la possibilité d'en obtenir la solution, la possibilité de la métaphysique. On conçoit aisément comment cette sorte de critique supérieure dut se faire jour à la suite des grands efforts que la philosophie du dix-septième siècle avait consumés, très-vainement suivant certains esprits, à ses hautes et ambitieuses recherches. En voyant tant de peine perdue à la poursuite d'un but qui fuyait sans cesse, on dut finir par se demander si ce but était vrai-

ment accessible ou s'il n'excéderait pas absolument la portée de l'esprit humain et les bornes de notre compréhension ? De là naturellement ces autres questions : Quelles sont ces bornes , que pouvons-nous connaître , que devons-nous toujours ignorer, et finalement, pouvons-nous rien connaître ? Qu'est-ce que connaître , et que sont réellement en eux-mêmes les objets dont nous prétendons avoir la connaissance ? Telles sont les questions que se pose Kant dans sa *Critique*, et que Locke et Hume s'étaient posées avant lui, moins complètement, il est vrai , et surtout en les discutant avec beaucoup moins de profondeur.

Locke nous le dit lui-même. En prenant pour objet de ses méditations les facultés de l'entendement, il se proposa surtout de déterminer les limites imposées par la nature à la puissance de ces facultés ¹. Il eût voulu, par là, en faisant sentir aux philosophes la nécessité de mettre un frein à leur curiosité immodérée et en les détournant des objets que nulle pensée humaine ne saurait atteindre,

¹ *Essai philosophique concernant l'entendement humain* ; préface.

faire cesser ces contradictions insolubles qui font leur tourment, ces controverses interminables qui discréditent la philosophie aux yeux du vulgaire et nuisent si malheureusement aux progrès de la vérité. Hume alla plus loin que Locke. Ce ne fut pas seulement pour marquer les limites de la science, ce fut aussi pour en apprécier la certitude et en mesurer la valeur, qu'il voulut remonter aux sources dont elle dérive et soumettre à une analyse rigoureuse les principes qui lui servent de fondement. De là ses recherches sur une des plus fondamentales de nos idées, l'idée de cause et la célèbre discussion à laquelle il soumit le principe de causalité avec les parties de la connaissance qui en dépendent, notamment l'induction.

Kant poursuit, en lui donnant plus d'extension et de profondeur, la pensée du sceptique anglais. Hume avait borné ses investigations critiques à la seule idée de cause, au seul principe causalité. Kant donne aux sciences un objet beaucoup plus vaste et plus général, il les étend à une classe entière d'idées toutes remarquables par les mêmes caractères qui avaient attiré sur l'idée de cause,

l'attention de son précurseur; à savoir: d'une part, leur importance supérieure, le rôle considérable qu'elles jouent dans tous les développements de l'intelligence humaine, particulièrement dans la métaphysique; de l'autre, l'impossibilité de leur assigner une origine sensible, et de les justifier par l'expérience. Telles sont d'abord celle sur laquelle Hume avait concentré tout le débat, puis les notions également nécessaires et universelles de temps, d'espace, d'unité, de substance, d'être, etc. Kant voudrait surtout savoir quelle est l'origine de ces notions et de la nécessité que nous remarquons en elles, ou plus exactement de la nécessité des principes sous l'autorité desquels nous leur rapportons tous les objets de nos pensées; d'où vient que n'étant jamais contenues dans les données de l'expérience, elles s'ajoutent toujours à ces données et concourent toujours avec elles à former la connaissance des choses; d'où vient que nous affirmons de tout fait qui s'offre à nos regards, qu'il doit avoir été produit par une cause, se rattacher à une substance, avoir une place déterminée dans le temps et dans l'espace, etc., quoique l'idée qui

nous est donnée du fait par l'expérience ne contient aucun de ces rapports. Comment, en général, se demande-t-il dans le langage scholastique qu'il affectionne, des jugements *synthétiques à priori* sont-ils possibles? Les jugements qu'il nomme synthétiques sont ceux dans lesquels l'esprit ajoute à l'idée du sujet un attribut qui n'était pas contenu dans cette idée et compris dans sa définition, tels que ceux-ci : « Les corps sont pesants, » « tout fait est produit par une cause. » Il les oppose aux jugements analytiques, où l'esprit, sans rien ajouter à l'idée, se borne à la développer et à mettre en lumière quelqu'un des éléments qu'elle enveloppe; cet autre, par exemple : « Tous les corps sont étendus, » dont l'énoncé ne saurait rien apprendre à quiconque connaît le sens du mot corps, puisque la notion d'étendue est comprise dans la définition de ce mot. Tous les jugements analytiques sont nécessaires, et par conséquent évidents *à priori*. Les jugements synthétiques sont : les uns *à posteriori*, à savoir tous les jugements dérivés de l'expérience; les autres *à priori*, tels que l'affirmation du rapport de tout fait à une

cause, à une substance, à un temps, etc. Les jugements synthétiques à *posteriori* n'offrent aucune difficulté, pas plus que les jugements analytiques, tous fondés sur le principe de non contradiction, tous se réduisant à dire que toute chose est ce qu'elle est, que $A = A$. Les jugements synthétiques à *priori* offrent un plus grand sujet d'étonnement. Pour peu qu'on y réfléchisse, il est difficile de ne pas se demander comment ils sont possibles, quelle en est l'origine et la valeur, et d'où vient la nécessité que nous remarquons en eux? De la solution de ces questions dépend, suivant Kant, le sort de toute métaphysique, et il eût pu ajouter de toute science, car il n'est pas une partie de la science humaine qui n'implique quelqu'un de ces jugements, et dans laquelle il ne nous arrive à chaque instant de remonter d'un fait visible à ses conditions invisibles : cause, substance, espace, temps, etc. Cette solution est le but du système dont nous allons essayer de faire connaître les points essentiels.

Les efforts de l'auteur portent successivement sur trois classes d'idées étroitement unies entre

elles : 1° les notions d'espace et de temps, qu'il rapporte à la sensibilité (*Sinnlichkeit*) ; 2° les notions de cause, de substance, d'être, d'unité, etc., qu'il fait naître de l'entendement, faculté active et spontanée, dont le propre est de coordonner les diverses représentations déjà reçues par la sensibilité, pour former, avec la matière que ces représentations lui fournissent, la connaissance des objets ; 3° les idées émanant de la raison pure, les *idées* par excellence, les *idées* dans le sens platonicien du mot, c'est-à-dire, la notion de l'absolu sous ses diverses formes et dans ses diverses applications.



CHAPITRE PREMIER.

ESTHÉTIQUE TRANSCENDANTE OU THÉORIE DE L'ESPACE
ET DU TEMPS.

I. *De l'espace.* — La notion ou représentation¹ de l'espace est, d'après Kant, la plus fondamentale des notions universelles que nous venons d'énumérer.

¹ Le mot représentation est, dans le langage de Kant, le terme général qui embrasse dans son extension tout ce qui se nomme autrement idée, notion, connaissance, intuition, conception, etc. Chacun de ces mots, qu'on prend ordinairement comme synonymes, a chez lui une signification propre bien déterminée. « Nous ne manquons pas, dit-il, de mots appropriés aux différentes espèces de représentations. . . . En voici l'échelle : Le » mot générique est représentation (*Vorstellung*) ; il comprend la » représentation avec conscience (*Vorstellung mit Bewusstsein, perceptio*) ; une perception qui se rapporte simplement au sujet » comme modification de son état, est sensation (*Empfindung, sensatio*) ; une perception objective est connaissance (*Erkenntnis, cognitio*) ; celle-ci, à son tour, est intuition ou concept » (*Anschauung oder Begriff, intuitus vel conceptus*). L'intuition » se rapporte immédiatement à l'objet, en sorte qu'elle est nécessairement singulière ; le concept s'y rapporte médiatement » par le moyen d'un caractère ou attribut commun à plusieurs

De là vient qu'elle est soumise la première à son analyse et à ses critiques.

Au sujet de cette idée, on voit se dessiner, dès le début de la *Critique de la raison pure*, un des traits les plus essentiels du système, le plus important peut-être, et où se montre la principale source des conclusions auxquelles il aboutit; nous voulons parler de la part excessive que l'auteur attribue à la sensibilité¹

» choses. Le concept est ou empirique ou pur; et le concept pur, » s'il a son origine dans l'entendement seul (et non dans une » image pure de la sensibilité), s'appelle notion (*notio*). Le concept suscité par des notions et qui dépasse la possibilité de l'expérience, s'appelle idée ou concept de raison, ou bien encore » concept rationnel. » — Ros. 258. Born 247. Tiss. II, 28.

Nous devons, dans plus d'une occasion, rappeler ces termes et ces règles du vocabulaire de Kant; mais nous ne les adoptons pas, et nous tâcherons de n'avoir en général, même dans notre exposition, d'autre langue que la langue commune.

¹ Nous voudrions bien marquer ici avec précision la signification de ce mot sensibilité (*Sinnlichkeit*), qui joue un si grand rôle dans la *Critique de la raison pure* et dont nous aurons à faire un usage fréquent. Malheureusement, l'idée qu'il exprime est tellement élémentaire, qu'il est impossible de la résoudre dans d'autres idées et par conséquent d'en donner une véritable définition. Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'en déterminer le sens par des applications, en disant, par exemple, que la sensibilité est la faculté ou capacité qu'a notre âme (*die Fähigkeit [Receptivität] unsers Gemüths*) d'être affectée (*afficirt zu werden*), d'être modifiée comme elle l'est, d'abord dans les impressions reçues du dehors par l'intermédiaire de nos organes, dans ce que nous nommons froid,

dans la formation de la connaissance ; en d'autres termes , de ses concessions à la doctrine célèbre que l'histoire et la logique ont si souvent convaincue , depuis Protagoras jusqu'à Hume , d'aboutir forcément aux derniers excès du scepticisme et du nihilisme . Sans doute , la sensibilité n'est pas tout dans ce système , comme dans celui de Condillac ; mais elle est la condition et la base de tout , et on peut , je crois , le dire sans exagération , le rôle en est tel , que les résultats sont les mêmes que si elle était tout . Il est certain du moins qu'on fait reposer en elle seule les plus fondamentales de nos idées , et particulièrement celle qui , suivant Kant , est le fondement de tout l'édifice de la connaissance humaine , à savoir , l'idée de l'espace .

Ce qui n'est pas moins certain à nos yeux , c'est

chaleur , saveur ; mais plus généralement dans la douleur et dans le plaisir , quelle qu'en soit l'origine , dans la tristesse et dans la joie , dans l'amour et la haine ; en un mot , dans nos sensations , émotions , affections , passions de toute nature . Cette explication , quelque imparfaite qu'elle puisse être , suffit à notre but . Il en résulte immédiatement , que rapporter un fait à la sensibilité , c'est lui attribuer implicitement les caractères communs à tous les faits que nous venons de nommer . Nous verrons bientôt quels sont ces caractères , quelles conséquences en résultent relativement aux idées dont on place le fondement dans la sensibilité ou qu'on identifie avec les affections de cette faculté , et quels rapports les unissent aux paradoxes du scepticisme ou du criticisme .

que de là dérive le jugement *critique* porté sur cette idée, jugement par lequel elle est déclarée absolument impropre à représenter aucun objet réel hors de l'esprit qui la conçoit.

Hâtons-nous pourtant de le dire : lorsque Kant place l'origine et le fondement de la notion de l'espace dans le principe par lequel nous sentons, c'est d'une façon bien différente de celle de la plupart des philosophes qui cherchent à tout dériver de ce principe. C'est en s'appuyant sur une connaissance des faits bien autrement exacte et approfondie ; c'est surtout en sachant éviter de leur faire subir aucune de ces violences qu'on a reprochées à ces philosophes. Il faut le reconnaître : en général, les erreurs vulgaires et grossières sont rarement les siennes ; esprit plein de finesse et de clairvoyance, excellent observateur quand il lui plaît d'observer, au lieu de construire *à priori* ; fécond d'ailleurs en expédients ingénieux, ce n'est pas lui qui pourrait ne pas voir ce qui frappe tout regard tant soit peu attentif, ou en être embarrassé. Considérons, par exemple, ces remarquables attributs d'infini-
tude, de nécessité, d'universalité, d'unité, par lesquels l'objet de la notion qui nous occupe contraste si vivement avec les objets bornés, variables, contingents et relatifs de la sensation, et que, pour ce motif,

on a toujours opposés avec tant de force et de persistance aux prétentions du sensualisme, pense-t-on qu'il aille les nier, les défigurer ou les amoindrir, comme on l'a fait si souvent dans l'École dont il adopte le principe fondamental ? Loin de là; par un de ces traits, nombreux du reste chez lui, et qui ont tout à fait trompé sur le caractère de sa doctrine, au point de la faire comparer aux doctrines les plus opposées, à celles de Platon lui-même et de Leibnitz, il semble se complaire à les décrire; il y insiste avec force, comme eussent pu le faire Descartes, Malebranche ou Leibnitz. Il fait plus encore, il les oppose au sensualisme et à l'empirisme vulgaires : il montre contre ces systèmes que l'espace étant nécessaire et servant de fondement à des vérités nécessaires, celles de la géométrie, la notion que nous en avons ne saurait dériver de la perception de choses contingentes, telles que sont les choses sensibles; que l'espace étant infini et absolument un, tandis que toutes les idées qui dérivent de l'expérience, par quelque voie que ce puisse être, impliquent quelque idée de limitation ou de pluralité, la notion ou représentation de l'espace ne saurait être rapportée à cette source. Il va, enfin, jusqu'à soutenir que cette représentation est la condition de toute expérience; que l'étendue finie perçue à l'aide

de nos sens, ne sauraient être conçues par nous que comme la limitation d'un espace unique, infini, dans le sein duquel elle est contenue; que toute intuition extérieure a, dans la représentation de cet espace, son fondement nécessaire. Malgré tout cela, malgré ces profondes et ingénieuses observations, dirigées contre la philosophie de son temps, Kant n'en maintiendra pas moins, dans ce qu'il a d'essentiel, le principe de cette philosophie. Pour avoir été conservée dans toute son intégrité, avec tous les caractères qui semblent l'élever le plus au-dessus de toute idée sensible, la notion d'espace n'en sera pas moins pour lui toute fondée sur la sensibilité. Voici comment :

Kant ne cherche pas le fondement de la notion d'espace dans une de ces modifications adventices et passagères de la sensibilité, qui naissent en nous de nos rapports avec les choses du dehors et auxquelles convient proprement le nom de sensation. Pour rendre compte des faits qu'il vient d'analyser et d'opposer à l'empirisme vulgaire, il crée l'hypothèse que voici : Il imagine un mode de la sensibilité indépendant de toute cause extérieure et variable, comme une sorte de sensation innée, *à priori*, préformée, toujours présente, toujours inhérente au sujet, invariable, identique, unique, comme l'objet de la notion à la-

quelle elle doit servir de fondement. Contrastant par tous ces caractères avec les impressions venues du dehors, le mode sensible dont nous parlons se lie pourtant à toutes ces impressions par un rapport nécessaire et réciproque, pareil à celui qui unit l'espace au corps, de telle sorte que celles-ci ne peuvent être sans lui ni lui sans elles; il en est l'élément uniforme, invariable; en un mot, il en est la *forme*; il est la *forme* de la sensibilité. Ce mot est celui de Kant, auquel il revient constamment, comme à l'expression la plus claire et la plus rigoureuse de sa pensée; mot singulièrement profond et merveilleusement inventé; nous dirions volontiers, mot plein de génie, si le génie pouvait se trouver là où n'est pas la vérité. Il importe d'en bien comprendre le sens et la portée, car là est le point capital du système.

Kant déclare expressément que la notion de l'espace n'est pas, ne peut pas être une sensation; qu'elle ne contient pas la sensation, qu'elle ne contient rien d'empirique (.... *nicht* *Empfindung seyn kann*¹; *schlieszt gar keine Empfindung* [*nichts Empirisches*] *in sich*²). Cependant il est certain, d'un

¹ Roz. 32. Born 16. Tiss. 38.

² Roz. 39. Tiss. 48.

autre côté, qu'il lui donne pour siège la sensibilité. C'est là sa pensée la plus intime, la plus constante, qu'on retrouve au fond de tous les développements de sa doctrine, à la base de tous ses arguments. Du reste, il l'énonce en termes formels. Il déclare expressément, au sujet de cette idée, ainsi que de celle du temps, et cela au moment même où il vient de les distinguer de la sensation, qu'elles appartiennent absolument et nécessairement à la sensibilité¹; il ajoute qu'elles sont la seule chose donnée à *priori* par la sensibilité²; il définit l'esthétique dont elles sont l'objet, la science de tous les principes de la sensibilité³.

¹ *Iene (Raum und Zeit) hängen unserer Sinnlichkeit schlechthin nothwendig an, welcher Art auch unsere Empfindungen seyn moegen.* Roz. 49. *Formæ facultati sentiendi nostræ absolute et necessario adhærent, cujuscumque generis sensationes videantur.* Born 44. Tiss. 63.

² Roz. 33. Born 26. Tiss. 40.

³ *Wissenschaft von allen Principien der Sinnlichkeit, à priori.* Roz. 32. Born 26. Tiss. 39. Du reste, il n'est permis d'avoir aucun doute sur le sens attaché par Kant à ce mot sensibilité (*Sinnlichkeit*). Ce mot désigne si bien le principe affectif, qu'il signifie au propre, dans la langue allemande, sensualité. Le mot *Gemüth*, qui sert souvent dans la *Critique de la raison pure*, à désigner le substratum de cette faculté, est défini par les dictionnaires : « la partie de l'âme qui réunit les sentiments, facultés affectives ou sensitives, » et il répond au *θυμός* des Grecs, ainsi qu'à notre mot cœur. L'action qu'exercent les objets sur la sensibilité est exprimée par le mot *afficiren*, dont le sens est le même que celui du

Tout cela s'accorde parfaitement dans la pensée de notre ingénieux auteur. Le caractère propre de sa doctrine sur la sensibilité, consiste à distinguer dans les faits rapportés à cette faculté, deux éléments de nature opposée : l'un accidentel, variable, dépendant de circonstances fortuites, de causes extérieures et passagères ; l'autre, permanent, identique, invariable, commun à toutes les sensations, et dérivant du fond même du sujet, quoique dépendant, dans sa première apparition, des mêmes circonstances qui provoquent le fait accidentel auquel il est lié. Le mot *sensation* (*Empfindung*) désigne exclusivement le premier ; les mots *forme de la sensibilité*, le second ¹. D'après cela, affir-

mot latin *afficere*, d'où il tire son origine. Enfin, Kant lui rapporte expressément le plaisir et la douleur. Il lui arrive même d'appeler le plaisir et la douleur des représentations de la sensibilité. Tout prouve donc que si le mot *Sinnlichkeit* ou le mot synonyme *Sinn* exprime, dans le langage de Kant, un principe de représentation, ce principe est, d'un autre côté, le même que celui auquel on s'accorde généralement à rapporter les diverses émotions, passions et affections de l'âme.

¹ Nous devons à cette occasion signaler, dans la traduction latine de Born, un passage qui tendrait à détruire entièrement cette distinction capitale. Born traduit le mot de Kant *Empfindung*, quelquefois par le mot *sensatio*, quelquefois aussi par le mot *sensus*; ici, par exemple : *Ac representationes quidem, omni sensus contagione vacuas, simplices et puras dico (sensu transcendentali)* (pag. 26). Qu'on mette à la place du mot latin *sensus*, soit le mot français sensibilité, soit le mot allemand *Sinnlichkeit*, on fera dire à Kant

mer que la notion d'espace n'est pas une sensation, en ajoutant qu'elle est une forme de la sensibilité, c'est dire qu'elle ne dépend directement d'aucune cause extérieure accidentelle, variable; c'est dire qu'elle n'a rien de commun, par exemple, avec la sensation de l'étendue de Condillac; c'est dire qu'elle n'est pas, comme on le suppose dans l'école de ce philosophe, le résultat d'une transformation des impressions du tact et de la vue, mais ce n'est pas dire qu'elle soit étrangère au principe interne de la sensation. Loin de là, ces mots, *forme de la sensibilité*, par lesquels on la désigne, l'unissent à ce principe plus étroitement que la sensation elle-même¹; ils marquent qu'elle en est inséparable, qu'elle lui est nécessairement inhérente, qu'elle fait partie de son intime constitution. Kant va jusqu'à dire parfois, en parlant des formes de la sensibilité interne ou externe, qu'elles sont la sensibilité elle-même.

que les notions de l'espace et du temps, dont il est ici question sous le nom de représentations pures, sont affranchies de tout contact avec la sensibilité, ce qui est absolument le contraire de sa pensée et tout à fait inintelligible à son point de vue. Mettez le mot *sensation* (*Empfindung*), le sens est parfaitement clair, d'après la distinction que nous venons de faire: or, c'est précisément le mot que porte le texte. *Ich nenne alle Vorstellungen rein (im transcendentalen Verstande) in denen nichts was zur Empfindung gehoert angetroffen wird.* Roz. 32.

¹ Roz. 49. Born 44. Tiss. 63.

Il faut le dire, cette définition nous élève bien au-dessus des préjugés du sensualisme vulgaire; c'est le plus admirable effort qui ait jamais été fait pour sauver le principe de ce système. Elle conserve tout, concilie tout, explique tout. Cette forme de la sensibilité, à laquelle est ainsi réduite la notion de l'espace, étant toujours inhérente au sujet sentant, par là s'explique la nécessité de l'espace. Elle s'applique à toutes les sensations : de là, l'universalité de l'espace. Elle est une, invariable, toujours semblable à elle-même : de là, l'uniformité et l'unité de l'espace. Rien en elle ne saurait jamais s'opposer à ce qu'on l'applique à de nouveaux objets, à de nouvelles sensations : de là, l'infinité de l'espace. Elle est en elle-même et dans son essence abstraite, indépendante de toute sensation déterminée : de là, l'espace pur et son indépendance à l'égard des objets qui le remplissent; de là aussi, la possibilité de la géométrie comme science *à priori* de l'espace pur. D'un autre côté, comme elle se lie à toutes nos sensations, de là, l'application des vérités de cette dernière science aux objets de l'expérience.

Il est fâcheux que cette définition, si féconde en heureuses explications, en solutions ingénieuses, détruise absolument la valeur de la notion à laquelle elle s'ap-

plique, et qu'elle justifie pleinement les conclusions que l'auteur exprime en ces termes :

« L'espace ne représente aucune propriété des choses,
 » soit qu'on les considère en elles-mêmes, ou dans leurs
 » rapports entre elles ; en d'autres termes, il ne repré-
 » sente aucune détermination qui soit inhérente aux
 » objets mêmes, et qui subsiste abstraction faite de
 » toutes les conditions subjectives de l'intuition.

» Nous ne pouvons parler d'espace, d'êtres étendus,
 » qu'au point de vue de l'homme ; que si nous sortons
 » de la condition subjective, sans laquelle nous ne sau-
 » rions recevoir d'intuitions extérieures, c'est-à-dire,
 » être affectés par les objets, la représentation de l'es-
 » pace ne signifie plus absolument rien. Les choses ne
 » reçoivent ce prédicat qu'en tant qu'elles nous appa-
 » raissent, c'est-à-dire comme objets de la sensibilité' »

¹ Voici comment Born traduit le passage de l'Esthétique qui contient le développement de ce paradoxe :

*In spatio nulla prorsus representatur proprietas rerum quarum-
 piam, nec uti per se sunt, neque in adfectionibus ad alias, hoc
 est, nulla earum ratio determinans, quæ in rebus oblatis ipsis
 inhæreat, quæque maneat, si omnis lex visionis, quam dicunt,
 subjectiva tollatur. Nullam enim determinantium rationem, nec
 absolutam, nec comparatam, ante res ortas, quibus eæ compe-
 tunt, adeoque haud ex anticipatione poteris intueri.*

Spatium nihil est aliud, quam forma omnium visorum sensuum

Ainsi, l'espace n'est rien hors de nous et sans nous; l'espace dans lequel nous nous sentons vivre et agir, dans lequel subsistent et que supposent par consé-

externorum, h. e. lex singularis, et, quam aiunt, subjectiva sensus, qua sola esse visio externa potest. Quoniam facultas subjecti, qua fit, ut a rebus oblatis pellatur et moveatur, necessario antecedit omnes et singulas harum rerum visiones, intelligi poterit, quomodo forma omnium visorum ante omnes perceptiones veras, [ideo] que ex anticipatione in animo esse data possit, et quo pacto ea, ut pura visio, in qua omnes res objectæ determinari debent ac definiri, initia adfectionum earum omni experientia priora queat continere.

Itaque non, nisi ut homines, de spatio, de naturis extensis, et id genus aliis loqui possumus. Quod si a lege hac subjectiva disceseris, qua fit sola, ut visiones externas nanciscamur, pro eo scilicet atque a rebus objectis pellimur ac movemur, spatii repræsentatio inanis erit. Hoc attributum rebus tantum conceditur quantum conspiciuntur, hoc est, subjectæ sensibus sunt. Forma illa perpetua hujus facultatis quam vim sentiendi vocamus, lex necessaria omnium adfectionum, in quibus res tamquam extra nos positæ conspiciuntur, et si illam ab his sejunxeris, visio pura, quæ spatium appellatur. Quoniam non licet singulares leges facultatis sensitivæ accipere pro legibus, quibus fiat, ut res ipsæ esse possint, dici quidem poterit, spatio res omnes comprehendi, quæ extrinsecus a nobis conspiciantur, non autem omnes, uti sunt in se spectatæ, sive conspiciantur, sive non, aut a quocumque velis. Neque enim de visione aliarum naturarum cogitantium indicare possumus, neque statuere, an iisdem eæ legibus adstrictæ teneantur, quibus nostra circumscripta visio est, quaque ratione nostri valorem universalem habent. Si circumscriptionem judicii conceptui subjecti jungimus, tum judicium simpliciter absoluteque locum habet. Sed enunciatio: res omnes aliæ, pone alias in spatio sunt, locum habet cum adjunctione, si hæ res tamquam obviæ et

quent les êtres qui composent cet univers, l'espace n'est qu'un simple phénomène en nous : tel est le monstrueux paradoxe qu'un esprit sérieux, qu'un grand et consciencieux esprit a pu trouver au bout de ses recherches et oser jeter en défi au sens commun de l'humanité. Nous disons que ce paradoxe n'a pas d'autre cause que l'origine attribuée à la notion qui

oblata visioni sensus nostri accipiantur. Quod si autem conditionem conceptui adjunxero sic : omnes res, tamquam visa externa alia pone aliam in spatio sunt, tunc hæc regula universalis erit et sine adjunctione accipienda. Atque ita expositiones nostræ evincunt realitatem (h. e. valorem objectivum) spatii, quoad ea omnia extrinsecus, tamquam res oblata, nobis possunt observari, sed simul etiam idealitatem spatii quoad res per rationem uti sunt consideratas, id est, non habito respectu conditionis facultatis nostræ sentiendi. Itaque tuemur realitatem spatii empiricam (quoad omnem, quæ quidem esse possit, experientiam externam) quamquam idealitatem ejus transcendentalem concedimus, quippe qua illud nihil est, simul atque miseris conditionem, qua omnis esse experientia possit, idque tamquam aliquid, quod rebus ita ut sunt pro fundamento substratum videatur. — Born 31. Roz. 37. Tiss. 44.

Nous continuerons ainsi à emprunter à la traduction latine les passages que nous croirons devoir citer à l'appui de notre témoignage. Nous ne recourrons au texte que lorsque la traduction latine nous fera défaut, ou lorsque la pensée de l'auteur nous semblera trop étroitement liée aux termes qui l'expriment pour pouvoir en être séparée. Nous donnerons en français tous les passages destinés à servir de complément ou d'éclaircissement à notre exposition, plutôt qu'à la justifier.

nous occupe. Nous disons que, de quelque manière qu'on l'entende, le seul fait de donner pour fondement à cette notion un mode de la sensibilité, suffit pour en détruire entièrement ou presque entièrement l'objet. Nous ajoutons qu'en attribuant à ce mode les caractères de constance, d'uniformité, d'innéité que rappelle le mot *forme*, par lequel on le désigne, bien loin de pouvoir prévenir ou atténuer par là les conséquences d'une telle origine, on les aggrave au contraire, on les pousse à l'extrême, et enfin qu'on y met le comble, qu'on réduit absolument à néant l'objet de la notion d'espace, lorsqu'on place dans la sensibilité non-seulement le fondement de la notion, mais la notion elle-même.

D'abord, il est certain, et c'est une vérité que les philosophes d'ailleurs les plus opposés, Malebranche, Bacon, Condillac, Thomas Reid s'accordent à signaler; il est certain, dis-je, que la pure sensation ne saurait nous donner des objets qu'elle nous révèle qu'une notion relative à elle-même, et qu'elle nous laisse tout à fait ignorer ce que ces objets sont en eux-mêmes. Lorsque me sentant assailli tour à tour par une multitude d'impressions diverses, tantôt par telle sorte de douleur ou de plaisir, tantôt par telle autre, je m'aperçois que l'une de ces impressions se produit constamment à la rencontre de tel objet, jamais en son

absence, je puis bien supposer avec raison qu'il y a dans cet objet quelque propriété secrète qui le rend capable d'affecter ainsi mon organisation ; mais j'aurais assurément fort mauvaise grâce de prétendre pouvoir par là connaître la nature intime de cette propriété ou celle du corps auquel je l'attribue. Autant vaudrait en effet se flatter de pouvoir connaître par le son d'une harpe ou d'un orgue, la structure anatomique du doigt qui les fait vibrer, ou par la combustion d'une matière inflammable, la composition chimique du corps dont le frottement a provoqué ce phénomène. Je sais des causes extérieures de mes sensations, je sais des qualités qu'on nomme son, saveur, odeur, chaleur, etc., qu'elles existent, qu'elles sont ici ou là, qu'elles sont associées à telles ou telles autres qualités du corps auquel je les rapporte ; mais voilà tout. Du reste, je ne puis les définir que par l'effet qu'elles produisent sur mes sens. On pourrait même dire, avec une certaine vérité, qu'elles n'existent que par cet effet, par la sensation et le moi sentant ; car elles ne sont dans les objets que de pures virtualités dont la sensation est l'acte, des relations dont la sensation est un des termes¹. D'après cela, on voit à quoi se réduiraient

¹ Assurément, il y a dans les objets de nos sensations quelque chose qui subsiste en soi et qui est parfaitement déterminé indé-

l'étendue et l'espace, si on pouvait les ranger au nombre des qualités purement sensibles de la matière. Il n'y aurait plus dès-lors d'espace à proprement parler, d'espace extérieur ni d'étendue, mais

pendamment de tout rapport à nous, par exemple, dans le corps sonore, les vibrations qui se communiquent à l'air et par l'intermédiaire de l'air à notre ouïe; dans le corps odorant, les particules qui s'en dégagent pour venir, à travers l'espace qui nous en sépare, agir sur notre odorat; dans le corps coloré, le mouvement particulier que ce corps communique au fluide dont le contact avec notre œil produit la sensation visuelle. Mais ce ne sont pas là les qualités sensibles proprement dites : les vibrations du corps sonore ne sont pas le son; le son, c'est la propriété qu'ont ces vibrations ou le corps qui les éprouve de déterminer dans le sens de l'ouïe telle affection qui ne leur ressemble en rien. De même, l'odeur est la propriété inhérente aux particules odorantes et, d'abord pour nous, à l'objet visible et tangible qui les répand dans l'espace environnant, d'affecter notre odorat de telle manière; la couleur est, par rapport à notre œil, une propriété analogue des rayons lumineux ou de la surface qui réfléchit ces rayons. Ce sont ces propriétés là que nous disons être purement relatives à nous et à notre manière de sentir; elles le sont par leur définition même : elles sont aussi peu concevables sans la sensation, que la qualité de père sans celle de fils, la mobilité sans le mouvement, l'amabilité sans l'amour, etc. L'idée première de ces propriétés, et celle des agents physiques auxquels nous avons appris à les rapporter, sont tellement distinctes, qu'elles proviennent de sources toutes différentes. Un sourd de naissance pourrait se former une idée très-exacte et très-nette des vibrations du corps sonore et de celles de l'air qui en sont la suite, sans avoir la moindre idée du son; de même un aveugle-né pourrait comprendre parfaitement l'hypothèse cartésienne sur la lumière, sans avoir la moindre notion des couleurs; et réciproquement, nous au-

seulement je ne sais quelle disposition parfaitement inconnue des choses en elles-mêmes, je ne sais quel rapport à notre constitution propre, qui les rendrait aptes à provoquer en nous, certaines circonstances étant données, le phénomène sensible de l'espace et de l'étendue.

Pour aboutir à ce résultat, il suffirait évidemment de supposer que l'étendue nous est donnée, comme les qualités que nous venons de citer, par un fait de pure sensibilité; il suffirait presque de ce terme de sensibilité, appliqué au principe qui nous met en rapport avec l'étendue. Les mots, nous le savons, ne sont rien par eux-mêmes; mais, grâce à la force de l'habitude,

rions pu exercer notre ouïe ou notre vue pendant des siècles, sans nous faire aucune idée des causes physiques d'où proviennent les impressions éprouvées par ces sens. La connaissance de ces causes n'est pas le résultat de la perception sensible; nous la devons à la science et aux procédés qui lui sont propres. Bacon en faisait le principal objet de la physique. C'est à cela que revient cette *forme*, essence ou *loi* (*forma naturæ alicujus datæ*), à laquelle le grand réformateur rapportait toute sa méthode inductive, et qui, la même au fond que la qualité sensible sous laquelle nous la cherchons (*ipsissima res aut natura data*), s'en distinguait à ses yeux, comme l'être se distingue du paraître, comme la nature intime d'une chose se distingue de la manifestation extérieure de cette chose, ou un simple rapport à nous, d'un rapport à l'universalité des êtres : *Non aliter quam differunt apparens et existens aut exterius et interiorius, aut in ordine ad hominem et in ordine ad universum.* (*Novum organum*, lib. sec. § XIII.)

de l'association et de l'analogie, les mots entraînent des idées, et ces idées leurs conséquences. Le mot sensibilité désignant habituellement et dans sa signification propre, le principe interne de certaines impressions qui ne peuvent nous donner, des qualités qu'elles nous révèlent dans l'objet senti, qu'une connaissance tout indéterminée et relative à elles-mêmes, il paraît bien difficile qu'on évite d'attribuer à tous les objets qu'on supposera connus par l'intermédiaire de la sensibilité, les caractères offerts par ces qualités, et de les supposer, tout relatifs, comme elles, à nous et à notre manière de sentir. C'est là précisément ce qui arrive à Kant, au sujet de la notion de l'espace et de l'étendue.

Mais ses conclusions vont plus loin : il repousse, non comme exagérée, mais au contraire comme insuffisante, cette assimilation du caractère relatif ou plutôt subjectif qu'aurait suivant lui l'étendue, à celui qu'offrent les qualités de la matière dont nous venons de parler, et c'est avec raison : les objets de nos sensations ont beau, en effet, ne pouvoir être déterminés et définis que par rapport à nous, ils existent pourtant, et nous les concevons existant d'une certaine façon hors de nous, ne fût-ce que comme foyers virtuels de sensations possibles. Mais une telle idée

implique celle d'un espace véritablement extérieur à nous, réel, objectif, indépendant de nous, tel qu'on le conçoit communément : supprimer l'une, c'est donc aussi supprimer l'autre. Ce n'est que grâce à l'espace, dit avec raison Kant, qu'une chose peut être pour nous un objet extérieur ¹. Nier le caractère absolu de l'étendue et de l'espace (j'entends par là leur indépendance à notre égard), ce n'est pas seulement amoindrir plus ou moins pour nous les choses sensibles, c'est les détruire, les rendre impossibles comme choses hors de nous. Or, c'est à quoi on arrive inévitablement, comme nous l'avons vu, dès qu'on suppose l'étendue donnée par une sensation. Si donc la notion de l'étendue a pour base une pure sensation, rien ne pouvant être hors de nous, et ce mot *hors* n'ayant même plus de sens, il est clair qu'il n'y a aucune étendue réelle hors de nous. Tout au plus pourrions-nous admettre sous ce nom quelque cause de nos sensations tellement inconnue et indéterminée pour nous, que nous ne saurions même imaginer comment elle se distingue et se sépare de nous. Mais ce serait encore trop, beaucoup plus que ne le permet l'hypothèse qui nous occupe.

¹ Roz. 39. Tiss. 48. Les passages pour lesquels nous renvoyons à la traduction latine, ne se trouvent pas dans l'édition suivie par Born, ainsi que par M. Tissot, dans sa première publication.

Suivant cette hypothèse, la notion de l'espace aurait pour base et pour origine, non une sensation adventice et passagère, mais un attribut constant, une forme *à priori* et nécessaire de la sensibilité. Or, Kant le soutient avec raison, et c'est même là son argument de prédilection; un tel attribut est, par l'effet même des caractères que nous venons de nommer, entièrement dépourvu de toute valeur objective, tout à fait impropre à nous faire connaître aucune existence extérieure. Certainement, toutes les affections de notre sensibilité, quelles qu'elles puissent être, innées ou adventices, variables ou constantes et uniformes, ne sauraient nous donner, des choses qui nous entourent, qu'une connaissance bien imparfaite et bien bornée; elles nous laisseront toujours ignorer profondément la nature des causes extérieures qui les provoquent. Toutefois, quand elles sont variables et passagères, quand nous les sentons naître tout à coup en présence de tels ou tels objets, disparaître en leur absence, changer et se diversifier avec eux, nous pouvons connaître au moins par là leur affinité avec ces objets. Mais une sensation, ou forme de sensation, invariable, innée, nécessaire, que peut-elle nous apprendre de semblable, à quelle autre cause pouvons-nous la rapporter qu'à celle qui nous a donné l'être?

Revenons à l'exemple de la harpe ou de l'orgue ; donnons à l'un de ces instruments (qu'on nous pardonne l'étrangeté de la supposition, si elle sert à rendre plus claire la pensée que nous voulons exprimer) ; donnons, dis-je, pour un instant, à l'un des instruments dont nous parlons, la connaissance des sons qu'on lui fait produire, et l'intelligence nécessaire pour juger comme nous des causes par leurs effets. Aux mouvements divers qui ébranleront ou cesseront d'ébranler les diverses parties de son être, il reconnaîtra sans doute la présence ou l'absence de la main qui le fait résonner ; il pourra, par les caractères variables de ces mouvements, apprécier les caractères analogues de l'action qui les produit, son énergie, sa vivacité, sa mollesse, l'ordre des impulsions qu'elle communique, etc. ; mais, pour ce qu'ils pourraient offrir d'invariable ou d'uniforme, par exemple, la qualité constante des sons de l'instrument, ou bien même leur ordre et la mélodie qui en est la suite, si, comme il arrive dans certaines machines musicales construites dans ce dessein, cet ordre était toujours invariablement le même, quelle que fût la main qui donnât l'impulsion à la machine ; quelle conséquence en tirer et à quelle autre cause le rapporter qu'à lui-même et à son auteur ? Tel serait précisément l'esprit de l'homme à l'égard d'une sensation ou forme de

sensation qu'il trouverait constamment en lui comme une partie essentielle de son existence, et qui, loin de dépendre des impressions passagères produites sur nous par les objets qui nous entourent, serait la condition constante de toutes ces impressions. A quelle autre cause pourrait-elle nous faire remonter qu'à l'auteur de notre existence?

Voilà, ce me semble, ce que veut dire Kant lorsqu'il conclut de l'innéité et de la nécessité de la notion de l'espace, l'impuissance de cette notion à représenter un objet réel hors de nous ; voilà pourquoi c'est à ses yeux une seule et même chose de montrer que la notion de l'espace est *à priori* ou innée et nécessaire, et qu'elle est subjective, c'est-à-dire, impropre à représenter rien autre chose que le sujet connaissant, que notre être propre. La conséquence est rigoureuse, dès qu'on fait reposer cette notion sur la seule sensibilité. Si, en effet, une idée *à priori* est celle qui est fondée sur une sensation *à priori* ou innée, et une idée subjective celle qui ne peut représenter aucune cause extérieure de sensation, il est clair que toute idée *à priori* est subjective¹, puisqu'une sensation *à priori* ou innée est, par la force même des termes, celle qui ne dépend

¹ Roz. 714. Born 30. Tiss. I, 378.

d'aucune cause extérieure. Telle serait précisément la notion de l'espace, si elle avait pour origine ce que Kant appelle une forme de la sensibilité.

Mais voici qui va porter le dernier coup à cette notion, et faire disparaître entièrement l'ombre de réalité objective qu'auraient pu lui laisser les considérations qui précèdent. Pour Kant, la notion de l'espace ne se fonde pas seulement sur une affection sensible, elle est cette affection elle-même. La sensibilité est par elle-même une faculté de représentation ¹ (*Vorstellungen zu empfangen, zu bekommen*). Les intuitions, soit empiriques, soit pures (espace et temps), sont à la fois des représentations ou notions, et des modes de la sensibilité. S'il en est ainsi, l'objet de la notion de l'espace, tout relatif à une affection de la sensibilité, le sera donc en même temps à cette notion elle-même, n'existera que par rapport à elle. Or, qu'est-ce qu'un objet qui n'existe que par rapport à son idée? N'est-ce pas précisément celui que nous appelons imaginaire, celui que nous disons ne pas exister? Une idée dont l'objet n'est pas déterminé indépendamment de l'acte par lequel notre esprit le conçoit,

¹ Roz. 31, 50, 55, etc. Born 26, 44, 53, etc. Tiss. I, 38, 64, 71, etc.

n'est-ce pas ce que nous nommons une idée chimérique, ou tout au moins une idée fausse? A la rigueur, supposer une idée servant elle-même à déterminer et à constituer son propre objet, c'est supposer une chose contradictoire, un non-sens. Mais peu importe pour le moment. Nous disons que contradictoire ou non, inintelligible ou non, cette supposition résulte rigoureusement de l'hypothèse qui nous occupe, que dès qu'on fait d'une notion une pure sensation, on doit être conduit inévitablement à regarder le rapport de cette notion à l'objet qu'elle représente comme identique au rapport de la sensation à l'objet senti, et par suite à supposer le premier de ces objets tout relatif à l'idée, et déterminé par elle comme celui-ci par la sensation; nous ajoutons que la dernière conséquence à laquelle on aboutit par là, est le complet anéantissement de l'objet de l'idée. Il est clair, en effet, que ces mots *objet d'une idée* désignant proprement la chose conçue sur laquelle doit se modeler l'idée, à laquelle l'idée doit se conformer pour être vraie comme le portrait sur le modèle qu'il représente, tous les traits de l'objet doivent être déterminés indépendamment de l'idée, comme les linéaments du visage indépendamment du portrait : par conséquent, nier qu'un objet, l'espace ou tout autre, puisse être déter-

miné indépendamment de l'idée qui le représente, c'est dire que cet objet n'existe pas; soutenir que cette idée sert à définir son propre objet, comme la sensation sert à définir la qualité sensible, c'est dire que cette idée n'a pas d'objet dans le sens véritable du mot, en d'autres termes, qu'elle ne représente rien. Or, disons-nous, c'est ce qu'on ne saurait éviter de faire pour toute idée qu'on réduit à une pure affection de la sensibilité. Si donc la notion de l'espace est un fait de pure sensibilité, quel que soit d'ailleurs le caractère de ce fait, cette notion n'a pas d'objet dont on puisse la distinguer; elle ne représente rien, il n'y a pas d'espace hors de nous. Kant a-t-il vu cette conséquence de sa définition? A part ce qu'on doit attendre d'un esprit aussi ferme et aussi rigoureux, il est difficile d'en douter, lorsqu'on le voit, d'un côté, faire constamment, non pas seulement de la notion de l'espace, mais de l'espace lui-même, une pure forme de la sensibilité; de l'autre, conclure son analyse par ces mots: « Les objets considérés par nous comme extérieurs, ne sont rien que de pures représentations dont l'espace est la forme ¹. »

Voilà donc une première pierre, la plus fondamen-

¹ Roz. 39. Born 33. Tiss. I, 49.

tale, suivant le système, soustraite à la base de l'édifice de la connaissance ; voilà une de nos plus importantes idées réduite , par le seul fait de son origine sensible, à n'exprimer, à ne pouvoir exprimer rien.

Du reste , nous ne devons pas être surpris que Kant ait attribué à la notion de l'espace une telle origine. Personne , en effet , jusqu'à lui, pas même les cartésiens , n'avait encore paru soupçonner que la notion de l'étendue dût être rapportée à un autre principe que celui par lequel nous sentons , ni que la perception des objets qui nous entourent dût être distinguée des sensations produites en nous par ces objets. Il n'en fallait pas plus pour conduire un esprit rigoureux à dériver de la même source la notion de l'espace ; car cette notion est au fond la même que celle de l'étendue et n'en diffère que par la limite. La seule chose qui soit propre à notre philosophe, à ce sujet , c'est , d'abord d'avoir poursuivi jusqu'au bout les conséquences du préjugé commun , puis d'avoir su, grâce à l'idée ingénieuse qu'il exprime par les mots forme de la sensibilité, lui donner un degré de vraisemblance et une sorte d'harmonie apparente avec les faits qu'elle n'avait jamais eus avant lui. Aussi sont-ce là les deux seuls points sur lesquels il insiste. Des deux parties dans lesquelles pourrait se décomposer sa définition de la

notion de l'espace, savoir : premièrement, que cette notion est une pure affection de la sensibilité ; deuxièmement, que l'affection à laquelle elle se réduit est un fait constant, *à priori*, nécessairement et naturellement inhérent au sujet, il ne cherche jamais à démontrer que la dernière. La première est pour lui comme un axiome, sur lequel il lui vient à peine à l'esprit qu'on puisse élever le moindre doute. Le plus souvent il l'admet implicitement, sans prendre même le soin de l'énoncer ¹.

II. *Du temps et du sens intime.* — La théorie kantienne du temps est parfaitement analogue à celle de l'espace, et aboutit à des résultats identiques. On peut la résumer en ces deux mots : le temps est au sens intime ce que l'espace est au sens externe ; il en

¹ L'argument capital de Kant contre la réalité objective de l'espace, celui sur lequel il revient sans cesse, c'est que cette idée ne saurait dériver de l'expérience, d'où résulte qu'elle est en nous indépendamment des objets extérieurs, et finalement toute fondée sur la nature subjective de la sensibilité. Cet argument est parfait si l'on accorde d'avance l'origine sensible de la notion de l'espace, mais dans le cas contraire il ne signifierait rien. Comment, en effet, de ce qu'une notion ne provient pas du dehors, conclure raisonnablement que cette notion a sa source dans l'essence même du principe par lequel nous sentons, si déjà on n'admet implicitement que ce principe est en nous le seul auquel on puisse la rapporter ?

est *la forme*¹. Ceci demande explication. Le sens intime n'est pas pour notre auteur ce qu'il est dans les idées communes, à savoir, cette faculté nommée autrement conscience, perception intérieure ou encore aperception, que la plupart des philosophes modernes reconnaissent comme un pouvoir donné à l'être pensant, de se saisir directement et immédiatement lui-même, sinon dans sa substance intime, au moins dans la série des modes qui constituent successivement son existence². Encore ici, nous nous trouvons en présence d'une de ces créations singulières qu'on ne peut concevoir exactement, qu'en se plaçant en dehors des idées communes, et aussi, croyons-nous, en dehors des faits; ni très-bien comprendre, qu'en se mettant au point de vue des idées préconçues qui leur ont donné naissance.

Une des idées qui dominent le plus constamment la pensée de Kant, c'est que la sensibilité est le fondement de toute connaissance et que c'est uniquement par l'intermédiaire de cette faculté que nous pouvons per-

¹ *Nicht anders als die Form des innern Sinnes, d. i. des Anschauens unserer selbst und unsers innern Zustandes. Neque vero quidquam aliud tempus erit, quam forma sensus intimi, hoc est, visionis nostri ipsius nostrique status interni.* Roz. 42. Born 36. Tiss. I, 52.

² Voy. ci-dessous, 2^e partie, chap. IV.

cevoir les objets. Or, comment connaissons-nous par l'intermédiaire de la sensibilité ? Rappelons-nous ce qui se passe dans la perception extérieure, dans cette partie de la perception extérieure qui naît de la sensation¹. Là, notre esprit, avons-nous dit, n'atteint pas directement et immédiatement l'objet ; il le conclut seulement en vertu de la loi de causalité, il le suppose comme une condition de la sensation éprouvée : de là vient qu'il ne s'en fait jamais qu'une idée très-vague, très-indéterminée, toute relative à cette même sensation. C'est sur ce modèle que Kant me paraît s'être représenté le mode d'action du sens intime. Pour lui, le sens intime est un sens dans toute la force du terme (sauf, bien entendu, l'appareil organique²), c'est-à-

¹ Nous essayerons de montrer ailleurs (2^e partie, chap. III) comment la partie la plus importante de la perception des objets qui nous entourent, a un fondement tout autre que la sensation.

² L'idée de la sensibilité telle que nous l'avons définie, n'implique nullement celle d'un organe corporel, surtout d'un organe extérieur. La sensibilité physique ou extérieure est elle-même, comme le remarque fort bien Kant, une faculté de l'âme (*eine Eigenschaft unseres Gemüths* ; Roz. 34). Que sera-ce donc de cette partie de la sensibilité dans laquelle prennent naissance ces sortes d'émotions qu'on nomme vulgairement plaisirs et peines du cœur, de l'esprit ou de l'âme ? Non-seulement la sensibilité n'appartient pas au corps, mais il semble qu'elle ne lui soit unie par aucun rapport nécessaire. Si, dans certaines affections elle se montre assujettie aux mouvements dont l'organisme est le théâtre, on conçoit très-bien qu'elle

dire, tout à la fois une double faculté de sentir et de connaître, par l'intermédiaire de la sensation éprouvée, l'objet qui la produit. Si nous l'en croyons, le sujet pensant pourrait, dans le développement de sa spontanéité, agir sur lui-même, modifier sa propre *réceptivité* (*receptivitet*), produire en elle une sorte d'affection sensible ou de sensation. C'est par cette sensation qu'il se connaîtrait, comme il connaît l'objet externe par la sensation venue du dehors ¹. Ainsi, la

puisse être affranchie de cette sujétion, comme la nature semble l'en affranchir, en effet, dans cet ordre supérieur d'émotions dont nous venons de parler, qui, bien que liées à certains ébranlements des nerfs du diaphragme ou du cerveau, ne sauraient être confondues ni avec ces ébranlements, ni avec l'espèce de sourde sensation par laquelle ils se révèlent. Cela étant, il est aisé d'imaginer une faculté de connaître, s'exerçant par une sorte de sensibilité dont les affections, indépendantes des mouvements du corps et des causes extérieures de nos sensations, seraient dues seulement à l'activité d'une cause interne; en d'autres termes, une espèce de sens différant des sens externes, en ce que, au lieu de contenir comme ceux-ci trois choses, l'organe, le principe de la sensation, la faculté de connaître par l'intermédiaire de la sensation, il ne contiendrait que les deux dernières. Et il est clair que les caractères que nous avons remarqués dans les notions sensibles, dépendant non de l'origine corporelle de la sensation à laquelle ces notions se rapportent, mais de la nature de la sensibilité et de la manière dont cette faculté contribue à la formation de la connaissance, ces caractères devraient se retrouver aussi dans les notions du sens immatériel et interne que nous imaginons. C'est précisément ce qui arrive dans l'hypothèse kantienne du sens intime.

¹ Roz. 747. Born 104. Tiss. I, 420.

connaissance du sujet interne serait, elle aussi, comme celle des choses extérieures, toute indirecte, toute relative, toute subjective, et son objet, le moi, se percevrait lui-même dans le sens intime, non tel qu'il est, mais tel qu'il apparaît; il ne serait jamais pour lui-même qu'un pur phénomène. Du reste, la faculté spontanée qui détermine le sens intime ne pouvant s'exercer, et par conséquent la sensation qui en est la suite, se produire, qu'à l'occasion de la sensation externe dont cette faculté doit réunir les éléments pour former la connaissance, on voit combien le sens intime se trouve par là étroitement lié et subordonné à la sensibilité externe.

Plusieurs causes ont pu concourir à provoquer dans l'esprit de notre ingénieux auteur cette singulière imagination. D'abord, comme on vient de le voir, elle se lie étroitement au principe fondamental énoncé dès le début de la *Critique de la raison pure*, qu'il n'y a pour nous de perception possible, de connaissance possible se rapportant immédiatement aux objets (*sich auf Gegenstände unmittelbar beziehend*), que celle que nous en acquérons par les sensations qu'ils nous font éprouver¹. Comment concilier avec ce prin-

¹ Qua illa tandem cumque via, quibusve cumque subsidiis atque adminiculis ad res sibi subjectas cognitio referatur, tamen is modus,

cipe un fait aussi étranger à tout ce qu'on nomme voir, entendre, toucher, en un mot sentir et percevoir par les sens, et d'un autre côté aussi difficile à nier, que la conscience de notre être et des faits que nous portons en nous ? L'hypothèse d'une sensibilité intérieure par laquelle le sujet se révélerait à lui-même, semble opérer parfaitement cette conciliation.

En second lieu, parmi les idées que nous acquérons par la conscience de nous-mêmes, et dont il nous est impossible de percevoir l'objet hors de nous, il en est une, à savoir la notion du temps, qui offre l'analogie la plus étroite avec la notion de l'espace, et que

quo illa proxime ad eas refertur, et quo omnis cogitatio, motusque animi pertinet ac tendit, positus in contuitu est seu visione. Quî quidem tantum locum habet, quatenus res nobis datur atque obijcitur. Id quod ipsum vero, certe in homine, ita tantum fieri potest, ut illa animum quodammodo moveat atque adficiat. Sed vis illa (vulgo receptivitas) qua ad modum quo adfici pellicque rebus objectis videmur, repræsentationes in nobis excitantur, *sensus* sive *facultas sentiendi* vocatur. Igitur interveniente sensu res nobis dantur et offeruntur, sed mente et intelligentia eæ cogitantur, atque ex hac existunt conceptus. Omnis autem motus animi mentisque agitatio attingat demum contuitus, adeoque in nobis sensum, necesse est, sive istud directo fiat, sive circuitione quadam atque anfractu, ope certarum notarum; neque enim alia via est, qua res ulla nobis possit offerri.

Rei vero oblatae effectionem in mente, sive facultate repræsentandi, quatenus nos ea pellimur ac moveamur, *sensationem* dicimus.—Roz. 31. Born 25. Tiss. I, 37.

jamais les métaphysiciens n'en ont séparée dans leurs analyses. Cela étant, si l'une de ces idées est une forme de la sensibilité, comment en serait-il autrement de l'autre ? Mais la durée ne peut être la forme d'un sens externe, puisque nous ne la percevons qu'en nous : il faut donc qu'elle soit la forme d'un sens interne, et, par conséquent, qu'il y ait un sens interne.

Remarquons, enfin, que si les idées sous lesquelles Kant conçoit ce sens interne sont à la rigueur très-inexactes, elles ne laissent pas que d'avoir dans les faits certains prétextes. Comme nous le verrons plus tard¹, il ne s'agit pour lui sous ces mots que des représentations de l'imagination conçues dans leur double rapport avec la sensibilité à laquelle elles lui semblent appartenir en propre ; et de l'autre, avec la force active de l'attention qui les rappelle, les évoque en quelque sorte et les coordonne d'après certaines lois. Pour nous, qui croyons que le principe par lequel nous sentons doit toujours être distingué de la faculté de concevoir, nous ne saurions admettre que les représentations propres à l'imagination puissent, plus qu'aucune autre sorte de conceptions, être rapportées à ce principe ; toutefois, nous devons convenir d'abord que si elles lui appar-

¹ Voy. chap. suivant.

tenaient, elles constitueraient bien en effet une sorte de sens intime dépendant de la spontanéité du sujet pensant et non des choses du dehors¹; en second lieu, que si les représentations de l'imagination n'appartiennent pas à la sensibilité, elles ont avec elle, comme la perception extérieure dont elles ne sont que l'écho des rapports très-étroits, assez étroits, pour que très-peu d'auteurs, surtout ayant Kant, aient songé à les en séparer ou même hésité à les lui rapporter². — Il est bien certain pour nous, d'un autre côté, que l'imagina-

¹ « Je ne vois pas, dit Kant, comment on peut trouver tant de » difficulté à reconnaître le sens intime comme affecté par nous- » même, quand chaque acte de l'attention peut nous en fournir un » exemple. Dans chacun de ces actes, en effet, l'entendement dé- » termine dans le sens intime une intuition conforme à la combi- » naison conçue par l'esprit, et correspondante à la diversité com- » prise dans la synthèse intellectuelle. » — Roz. 750. Born 106. Tiss. I, 424.

² Ainsi, parmi les cartésiens eux-mêmes, Bossuet, par exemple, ne voit dans l'imagination qu'une sensation qui persiste ou se renouvelle en l'absence de l'objet sensible; il la met à côté du plaisir et de la douleur, de l'amour et de la haine, au nombre des opérations qu'il nomme sensibles; lui aussi lui donne le nom de sens intime. Malebranche tient un langage à peu près pareil. C'était là, du reste, chez ces philosophes une suite de l'inexactitude déjà signalée, qui leur faisait confondre la perception avec la sensation. L'imagination n'étant, en effet, que la perception extérieure renouvelée, de là résulte évidemment que si la perception extérieure se réduit à la sensation, elle ne saurait contenir elle-même rien de plus que la sensation.

tion, quelque idée qu'on doive se former de sa nature, se distingue absolument de la faculté par laquelle le moi se révèle à lui-même; toutefois, peut-être n'est-elle pas tout à fait sans rapport avec cette faculté. D'abord, le moi doit se révéler à lui-même dans la conscience par l'exercice de la puissance active de l'imagination, aussi bien que par tous les autres modes de son activité; puis, il semble aussi que cette puissance ait cela de commun avec la conscience, qu'à un certain degré du développement intellectuel, sinon toujours, comme le veut Kant, tout devrait rentrer dans sa sphère, toutes nos idées porteraient l'empreinte de son activité ordonnatrice; et enfin que la conscience de nos représentations ne puisse s'élever à son dernier terme et ces représentations devenir vraiment nôtres, que grâce à cette activité et à la condition que nous les ayons soumises par elle à un ordre qui nous soit propre.

Quoi qu'il en soit, quelle que soit la cause qui ait pu porter Kant à placer dans une sorte de sensibilité le fondement de la connaissance de l'être spirituel, et à faire du temps *la forme* ou la loi de cette sorte de sensibilité, le fait en lui-même ne saurait être l'objet d'aucun doute. Les affirmations du systématique pen-

¹ Voy. ci-dessous, 2^e partie, chap. IV.

seur sont à cet égard des plus claires, des plus explicites; il décrit, il définit, il essaie de démontrer et par le raisonnement et par les faits cette action exercée, suivant lui, par le moi sur lui-même; il nous dit à quelle occasion elle se produit; il déclare que « sous » le titre de synthèse transcendente de l'imagination, » l'entendement exerce sur le sujet passif dont il est la » faculté, une action telle que nous pouvons dire avec » raison qu'elle affecte le sens intime ¹. » Partout le sens intime est assimilé par lui au sens externe et décrit dans les mêmes termes qui nous ont paru, au sujet de ce dernier, en marquer le plus clairement le rapport au principe affectif. La connaissance du moi donnée par le sens intime, est pour lui précisément ce que doit être toute connaissance fondée sur la sensation. « Le moi se connaît par le sens intime, non tel qu'il est, mais tel qu'il paraît à lui-même, » répète-t-il souvent, ajoutant même quelque part expressément, que, s'il en est ainsi, c'est que le moi ne se perçoit que suivant la manière dont il est affecté par lui-même ². Enfin, cette idée d'une sensibilité inté-

¹ Roz. 748-717, etc. Born 104, 49, etc. Tiss. I, 421, 381, etc.

² Ubi tum se ipsum animus intuetur, non quomodo se ipse proxime spontanee repræsentaret, sed ad eam rationem, qua intus adicitur et movetur, proinde, uti sibi ipse videtur non uti in re est.... — Born 49. Roz. 717. Tiss. I, 382.

rieure servant de base à la notion du sujet, est impliquée dans tous ses raisonnements, dans tous les développements de sa pensée, dans toute la théorie du temps, dans toute l'esthétique transcendentale; en un mot, dans tout le système¹.

Revenons à la théorie du temps. Le temps est pour Kant, disons-nous, la forme du sens intime, et ce mot *forme* signifie ici la même chose que dans son appli-

..... Nimirum hunc [sensum intimum] vel nosmet ipsos tales modo quales nobis videamur non quales reapse simus, conscientiae representare, quoniam nosmet ipsi nos videmus et conspiciamus pro eo atque intus movemur atque adficimur..... Born 104. Roz. 747. Tiss. I, 420.

..... Proinde determinationes sensus intimi eodem ipso modo tamquam phaenomena in tempore sint componendae; quo, quae sensibus subjecta sunt externis, in spatio componimus, ideoque, si his posterioribus concedimus res objectas nos cognoscere, pro eo atque extrinsecus pellamur, etiam fatendum sit sensu intimo nobis nosmet videri, prout intus a nobismet ipsis adficiamur, id est, quantum visionem internam attinet, nostrum ipsorum subiectum tamquam solum visum, non pro eo atque per se ipsum est, cognoscere. — Born 106. Roz. 750. Tiss. I, 424.

¹ Sans doute le sens intime n'est pas tout dans la connaissance de nous-même. Kant reconnaît, en outre, une faculté d'aperception immédiate (*Vermögen der Aperception*) qui s'exerce même sans sensibilité (*ohne Sinnlichkeit*). Mais cette faculté d'aperception se borne à nous faire connaître que nous sommes; elle ne nous donne que la notion abstraite de l'existence du moi. Le sens intime peut seul nous en faire connaître les divers états (*Zustände*); il peut seul nous en donner une connaissance empirique déterminée. Roz. 34-750. Born 628-106. Tiss. I, 41-425.

cation à l'espace. Il exprime que le fait auquel on l'applique n'est pas une modification passagère, accidentelle, mais, au contraire, une affection constante, nécessaire, innée, de la sensibilité interne, la loi essentielle de cette faculté : le temps est en quelque sorte, dit quelque part Kant, le sens intime lui-même (*ein innerer Sinn seiner Form nach, sensus intimus secundum formam suam*)¹. De là vient qu'il se mêle à toutes les notions que nous devons à ce sens ou qui l'impliquent, comme l'espace se mêle à toutes les sensations venues du dehors et à toutes nos idées des choses extérieures, comme la couleur du verre que devrait traverser la lumière du soleil pour arriver jusqu'à nos yeux, se mêlerait nécessairement à la représentation de ces objets.

De cette définition du temps analogue à celle qui a été donnée de l'espace, résulte, sur la valeur objective de la première de ces deux notions, un jugement identique à celui qui a été porté sur la seconde². Pas

¹ Roz. 717. Born 49. Tiss. I, 381.

² Tout ceci est encore bien étrange et bien fait pour étonner le bon sens. Si l'on craint que nous n'exagérons, qu'on lise ce qui suit : Tempus non est aliquid, quod per se sit, neque quod rebus insit atque inhæreat tamquam determinatio objectiva, quodque proinde reliquum fiat, si ab omni conditione visionis subjectiva mentem sevoces. Quod si enim per se foret illud, cogeretur, ut aliquid vere esset, sine re vera tamen. Sin autem temporis ratio

plus et bien moins encore que l'étendue, la durée ne saurait être dans les choses une qualité indépendante de notre manière de sentir.

cerneretur in eo, quod rebus ipsis inhæreret tamquam determinatio, quam dicunt, objectiva, tum res oblatas, quarum quippe determinatio foret, antecedere posse, neque adeo enunciatis syntheticis ex anticipatione agnosci et conspici. In quod autem commodè locum inveniet, si tempus in nulla re alia positum sit, quam in conditione subjectiva, qua fiat, ut omnium in nobis visionum esse copia possit. Tum enim hæc forma visionis intimæ ante res ipsas oblatas, et proinde ex anticipatione, poterit representari.

Neque vero quidquam aliud tempus erit, quam forma sensus intimi, hoc est, visionis nostri ipsius, nostrique status interni.

Si mentem a modo abduxeris, quo nosmet ipsos intuemur intus, hujusque visionis ope omnes quoque visiones externas facultate representandi complectimur, et proinde res oblatas capias ita, uti per se sint, tempus nihil erit. Illi tantum objectiva ratio competit ratione visorum seu phænomenorum, si quidem hæc in rebus posita sunt, quas tamquam sensibus subjectas agnoscimus: sed ea ratio objectiva non amplius illi competit, simul atque cogitationem a facultate sensitiva visionum nostrarum, adeoque ab illo representandi modo avocaveris, qui nobis peculiaris est et naturalis, et de rebus omnino atque in universum dixeris. Itaque tempus tantum lex ex subjectiva nostrarum (humanarum) visionum, quæ semper a sensibus proficiscuntur, id est, quatenus a rebus nos pellimur ac movemur, in se vero ipsum spectatum, extraque subjectum sentiens positum, nihil erit. Nihilominus illud tamen, ratione omnium visorum, ideoque et rerum omnium, quæ nobis esse obviæ per experientiam possunt, necessario ex ratione objectivum erit. Non possumus pronunciare: res omnes in tempore sunt; si quidem in conceptu rerum in universum ab omni modo earum intuendarum cogitationem abducimus, sed visio propria

Nous ne saurions l'attribuer avec vérité, d'une manière absolue, même à notre être propre. Sans doute, elle est dans le moi comme sujet connaissant; mais, si on considère le moi comme objet connu, on trouvera

lex est, qua fit, ut tempus ad representationem rerum oblatarum pertinere videatur. Quod si igitur eam legem conceptui junxeris, et pronunciaveris ita: omnes res, quatenus in visis sunt (sive res visioni sensitivæ oblatae) in tempore sunt; tum decretum istud sane erit objective verum atque ex anticipatione universale.

Igitur, quæ hactenus dicta sunt, evincunt veritatem seu realitatem [temporis] empiricam, nempe ostendunt, omnino re ipsa atque in universum (objective) locum tempus habere, ratione eorum omnium, quæ umquam poterunt sensibus nostris proponi. Quumque visio nostra semper posita in sensu sit, fieri non potest, ut umquam nobis in experientia res objiciatur, quin ea lege complexa temporis videatur. E contrario contendimus, nullam prorsus realitatem absolutam in tempus cadere, quippe quæ, nullo respectu habito visionis nostræ sensitivæ, simpliciter rebus, tamquam quædam illarum conditio vel attributum aliquod, adhæreat. Tales enim, quæ in res ipsas per se, uti sint, cadant, numquam poterunt per sensus offerri atque proponi. Igitur idealitas temporis transcendentalis in eo cernitur, ut, si a singularibus, quas dicunt, subjectivis visionis sensuum legibus cogitationem abduxeris, nihil prorsus illud sit, neque rebus ipsis in se spectatis, missa illarum ad nostram visionem adfectione, vel quod insit in iis atque subsistat, vel quod illis adhæreat, possit accenseri. Interim tamen hæc idealitas [temporis perinde atque spatii] non erit cum captionibus et subreptionibus sensuum quasique præstigiis conferenda; si quidem visis ipsis, quibus hæc attributa inhærent, sumimus realitatem objectivam inesse, quæ hic prorsus non locum habet, præterquam, quatenus empirica est, id est, quoad illa rem ipsam accipit pro mero phænomeno. — Roz. 42. Born 36. Tis. I, 52.

qu'elle lui appartient seulement comme nous avons vu que l'étendue réduite à un mode inné de la sensibilité externe appartiendrait aux objets extérieurs, c'est-à-dire d'une manière toute relative à l'impression sensible sous laquelle il se perçoit, impression dont la durée est la *forme*. Le moi n'étant pour lui-même qu'un pur phénomène tout relatif au sens intime, aucun des attributs sous lesquels il se conçoit ne saurait être absolu; moins qu'aucun autre, si nous raisonnons comme nous l'avons fait au sujet de l'étendue, celui qui n'est que la *forme* de ce sens.

A l'égard des choses extérieures, supposé qu'il y en eût, la durée serait beaucoup moins encore, et ce mot exprimerait une relation bien plus indirecte, bien plus éloignée de la nature intime absolue de ces choses et plus impropre encore, s'il était possible, à nous les faire connaître en elles-mêmes. Pour se former une idée exacte d'une telle relation, il ne faudrait évidemment pas la comparer à celle qui unit ces choses aux sensations qu'elles nous font éprouver; car ce serait attribuer à la forme du sens interne plus de valeur objective qu'à celle du sens externe, et nécessairement elle en a moins. Nous ne dirons donc pas que la durée appartient aux choses hors de nous, comme le son et l'odeur appartiennent aux objets qui

affectent notre odorat et notre ouïe, ou les couleurs de l'arc-en-ciel aux vapeurs dans lesquelles notre œil peut percevoir ces couleurs, quand il reçoit sous un certain angle la lumière qu'elles réfléchissent. Il y aurait, à la leur rapporter, tout au plus autant d'exactitude qu'à attribuer, par exemple, à ces mêmes vapeurs les pensées que pourrait faire naître dans l'esprit de Newton, la vue du phénomène auquel elles donnent naissance; ou bien encore, de rapporter aux objets embellis par l'imagination du poète, les couleurs dont il les pare; aux lieux qui ont le privilège de réveiller certains souvenirs, la beauté morale des actions héroïques auxquelles se rattachent ces souvenirs. L'espèce d'affection sensible dans laquelle nous est donné le phénomène interne de la durée, ne tient pas plus, en effet, à la nature de l'objet extérieur, que ces pensées et ces sentiments à celle du spectacle qui les provoque. Elle en dépend seulement en ce que l'activité intellectuelle qui lui donne naissance, est une suite nécessaire de la sensation venue du dehors et ne peut s'exercer qu'à l'occasion de cette sensation. C'est uniquement pour cela que la notion de la durée se lie toujours à la notion de l'objet sensible ou extérieur, et semble en faire partie. En réalité, elle en fait partie à peu près, comme pour un esprit nourri des souvenirs de l'anti-

quité classique, l'idée du dévouement de Léonidas ou celle du jugement porté par Platon sur les vertus de Sparte, se trouve en quelque sorte comprise dans l'idée des Thermopyles.

Enfin, qu'on aille jusqu'à prendre l'affection sensible, non seulement pour le fondement de la notion, mais pour la notion elle-même, il arrivera, comme pour l'espace, que cette notion n'ayant plus d'objet, ou, ce qui revient au même, son objet n'existant que par rapport à elle, elle ne sera plus seulement relative au plus haut degré, mais absolument subjective. C'est ce que ne pouvait manquer de conclure un esprit aussi rigoureux que Kant, et ce qu'exprime à lui seul le mot *forme* de la sensibilité, qu'il applique, non-seulement à la notion du temps ou à l'affection sensible qui aurait pu lui donner naissance, mais au temps lui-même.

Ainsi, le temps et l'espace ne sont rien hors de nous, parce que les notions qui les représentent ont tout leur fondement dans la sensibilité, ne sont que des modes de cette faculté ; telle est, réduite à ses termes essentiels, la pensée de Kant sur ces deux grandes notions ; c'est-à-dire, que, leur appliquant l'hypothèse plus générale sur laquelle Protagoras dans l'antiquité, Hume chez les modernes, avaient fondé tout leur

scepticisme ou leur nihilisme , il déduit de cette hypothèse , à leur sujet , les conséquences que ces deux hommes célèbres en avaient tirées pour toute la connaissance. Du principe , que connaître n'est que sentir , Protagoras concluait que l'homme est la mesure de toute chose , du vrai et du faux , du juste et de l'injuste , aussi bien que du doux et de l'amer , du chaud et du froid ; Hume en concluait que rien n'existe hors de nous , que tout se réduit à nos sensations et aux idées qui en émanent. Kant , admettant ce principe à l'égard des notions d'espace et de temps , conclut avec la même rigueur , que l'espace et le temps ne sauraient être que des attributs de notre sensibilité.

Quelques considérations secondaires viennent cependant à l'appui de cet argument capital ; les voici en substance. Premièrement , si le temps et l'espace étaient des choses en soi , ils seraient des conditions de l'existence de Dieu , et ainsi , cette existence serait subordonnée. Deuxièmement , de quelque autre manière qu'on essaie de concevoir l'espace et le temps , on aboutit à des difficultés insurmontables , telles que celle-ci : le temps et l'espace ne peuvent être conçus , ni en dehors des choses , car alors ce seraient comme deux non-êtres infinis ; ni dans les choses , parce que les attributs de nécessité , d'universalité , d'infinité qui

caractérisent ces deux grands objets de nos pensées ne sauraient le permettre. A quoi il faut ajouter les difficultés qui seront exposées plus tard, sous le nom d'*antinomies*, à savoir : l'impossibilité de concevoir l'ensemble des phénomènes qui occupent l'espace et le temps, soit comme fini, soit comme infini ; soit comme éternel, soit comme ayant commencé d'être ; comme composé d'éléments simples et indivisibles, ou de parties divisibles, etc.

CHAPITRE II.

ANALYTIQUE TRANSCENDENTALE OU THÉORIE DES CONCEPTS A PRIORI ET DES LOIS DE L'ENTENDEMENT
(*Concepts de cause, de substance, d'unité, d'être, etc., lois de causalité, loi de substance, etc.*)

I. *Des concepts à priori en général.*—La sensibilité occupe le premier rang parmi les facultés de l'esprit, mais elle est loin de le constituer tout entier. Elle ne peut même jamais rien par elle seule. Les représentations que nous lui devons se trouvent toujours au fond de la connaissance, comme en étant la matière indispensable ; mais elles ne sauraient jamais suffire

à la constituer ; il faut de plus le concours d'un principe tout différent, l'entendement ou la pensée.

L'entendement est tout l'opposé de la sensibilité : il représente le côté actif de notre constitution intellectuelle, comme celle-ci en représente le côté passif. Le rôle qui lui est propre est de coordonner les éléments divers fournis par *l'intuition* sensible, de les ramener à l'unité, et de former par leur réunion opérée suivant certaines lois, ce que nous appelons la connaissance *d'un objet*. L'acte par lequel s'opère cette réunion est le jugement. L'entendement est donc la faculté de juger. Il est aussi défini par Kant, la faculté des *concepts* ou idées générales, et cette définition s'accorde parfaitement avec la précédente ; car, d'une part, tout jugement implique quelque acte de généralisation ; et, d'un autre côté, le seul usage possible des concepts est dans les jugements qu'ils nous servent à former ; d'où vient que le jugement est souvent défini : la connaissance par concepts.

Ainsi que la sensibilité, l'entendement a des formes qui lui sont propres. Il y a des concepts qui sont, dans l'ordre des jugements, ce que sont le temps et l'espace dans l'ordre des intuitions, c'est-à-dire, nécessaires, universels, innés à l'entendement, appliqués *à priori* par lui aux impressions adventices des sens, mais ja-

mais donnés dans ces impressions. Tels sont, les concepts de cause, de substance, d'unité, etc. Par cela même, l'entendement a aussi des lois, sous l'autorité desquelles nous rapportons tous les phénomènes, tous les objets de nos pensées; à ces concepts universels, par exemple, tout ce qui arrive à une cause, tout changement à une substance, etc. Impliquées dans tous nos jugements, ces notions élémentaires en marquent les caractères et les divisions, et, par suite, on les retrouve facilement sous ces divisions. Ainsi, dans le jugement *catégorique* se trouvent les notions de substance et de mode; le jugement *conditionnel* rappelle les idées de cause et d'effet; le jugement *disjonctif*, celle d'action réciproque; la distinction des jugements *affirmatifs* et *négatifs* implique les notions d'être et de néant; le jugement *individuel* implique la notion d'unité, le jugement *général* celle de pluralité, etc.

C'est là ce que Kant nomme spécialement *catégories*, d'un nom emprunté à Aristote, ou bien encore, concepts purs, concepts *à priori*, concepts intellectuels purs. Il en compte douze, correspondant à autant de divisions du jugement et se rangeant sous les mêmes titres que ces divisions ¹.

¹ Nos jugements se divisent : 1° sous le rapport de la *quantité*, en singuliers, particuliers, généraux ou universels (deux choses que confond Kant très-mal à propos); 2° sous le rapport de la

Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail de cette énumération, ni dans l'analyse particulière de chacun des concepts qu'elle comprend; pas plus que nous n'aurons plus tard à apprécier cette énumération et cette analyse. La seule chose qui doive nous occuper, c'est l'explication donnée par le système, de la nécessité des rapports qui unissent dans notre esprit tout phénomène à ces divers concepts. Là doit être, en effet, la source des idées de l'auteur sur la valeur objective

qualité, en affirmatifs, négatifs, indéfinis (ce dernier mot exprime une idée fausse à notre avis, et que, par suite, Kant ne peut parvenir à exprimer clairement); 3° eu égard à la relation, nos jugements se divisent en catégoriques: tous les corps sont pesants; hypothétiques; si le soleil est immobile, la terre se meut; disjonctifs: telle quantité est égale à telle autre, ou elle est plus grande ou elle est plus petite; le monde est l'effet du hasard, ou d'une cause intelligente, ou il existe par lui-même; 4° sous le rapport de la modalité (voy. le sens de ce mot dans tous les traités de logique), en problématiques, *assertoriques* (assurant la vérité sans y joindre la nécessité), et *apodictiques* (nécessaires). Au jugement singulier répond l'idée ou la catégorie de l'unité; au jugement général ou universel, le concept de totalité; au jugement particulier, celui de la pluralité. Le jugement affirmatif contient la catégorie de réalité; le jugement négatif, la catégorie de la négation; le jugement limitatif, le concept de la limitation. Aux jugements catégoriques, hypothétiques, disjonctifs, répondent les concepts de substance, de causalité et de communauté ou action réciproque; aux jugements problématiques, assertoriques, apodictiques, ceux de possibilité, d'existence, de nécessité, et leurs contraires: impossibilité, non-existence, contingence.

ou la vérité de ces rapports. Là est, par conséquent, la partie la plus grave et en même temps la plus délicate du problème posé au début sur les principes synthétiques *à priori*, parmi lesquels ces rapports, notamment le rapport de tout fait à une cause, occupent incontestablement, par leur importance, le rang le plus élevé. Malheureusement, cette partie si capitale de la *Critique de la raison pure*, en est aussi la plus énigmatique et la plus obscure ¹. En voici pourtant, ce nous semble, les points essentiels.

Posons de nouveau la question : Sous le nom de principes synthétiques *à priori*, de lois de l'entendement, il s'agit des rapports nécessaires qui unissent indissolublement dans notre esprit tout fait à une cause, tout changement à une substance, tous les objets de nos pensées aux caractères d'être ou de néant, d'existence ou de non existence, de nécessité ou de contingence, etc., etc. Ces rapports ne nous sont pas donnés par l'expérience, puisqu'ils sont nécessaires et

¹ Kant avoue quelque part cette obscurité par laquelle il prie le lecteur de ne pas se laisser rebuter et il s'en excuse sur la difficulté et la nouveauté du sujet. Roz. 93. Tiss. I, 122. Ailleurs, parlant du fait intellectuel qui sert de base à toute sa déduction des catégories (c'est le nom qu'il donne à la démonstration de la légitimité de ces concepts), il déclare que nous en avons très-peu conscience.

universels, et que l'expérience ne peut nous donner que le contingent et le relatif. D'un autre côté, ils ne résultent pas de la nature des termes associés de telle sorte que nous soyons tenus, sous peine de contradiction, d'admettre le rapport de ces termes : « rien, par exemple, dans le concept d'un fait qui arrive, n'impliquant, remarque Kant, un rapport à une cause. » Enfin, ils ne sont pas, comme ceux qui nous ont occupé dans l'esthétique, fondés sur la nature de la sensibilité : il n'en est pas des termes auxquels ils unissent la notion sensible, comme de l'espace et du temps, qui, n'exprimant que la manière dont nous sentons, doivent par cela même être compris dans toute sensation, dans toute représentation sensible. Ils ne sont en aucune façon contenus dans l'idée du phénomène. D'où viennent donc ces rapports et l'invincible nécessité qui nous pousse à les affirmer?

C'est dans l'étude attentive de l'expérience et dans l'analyse des conditions dont elle dépend, que nous devons chercher la réponse à ce grave problème. Nous disons que les principes de l'entendement, bien loin de dériver de l'expérience et de pouvoir être induits des données qu'elle nous offre, lui servent de fondement. Cela même démontre la nécessité de les accepter. Si, en effet, ces principes sont le fondement de l'expé-

rience, si l'expérience n'est possible que par eux, il est clair que les repousser, ce serait repousser l'expérience elle-même¹.

Reste donc à montrer que les catégories sont, en effet, des conditions de l'expérience. D'abord, c'est un fait qu'elles y interviennent toujours. Nous ne pouvons connaître par nos sens, sans mêler à l'*intuition* sensible « la notion d'un *objet* qui apparaît, » dit Kant, dans cette *intuition*², » et qui s'en distingue par cela même. Or, cette notion d'*objet* ne peut être constituée qu'à l'aide des catégories. Ce fait est déjà un commencement de démonstration, ou, comme s'ex-

¹ « Il s'agit maintenant de savoir s'il ne faut pas admettre aussi antérieurement des concepts *à priori*, comme conditions qui seules permettent, non pas de percevoir, mais de penser en général quelque chose comme objet; car alors toute connaissance empirique des objets serait nécessairement conforme à ces concepts, puisque sans eux il n'y aurait plus d'objet d'expérience possible..... »

» La déduction transcendentale de tous les concepts *à priori* a donc un principe sur lequel doivent se régler toutes nos recherches, c'est celui-ci : Il faut que l'on reconnaisse dans ces concepts autant de conditions *à priori* de la possibilité des expériences (soit de l'intuition qui s'y trouve, soit de la pensée). Les concepts qui fournissent le principe objectif de la possibilité de l'expérience, sont par cela même nécessaires. » — Roz. 89. Born 89. Tiss. I, 117.

² « Outre l'intuition sensible par laquelle quelque chose nous est donné, toute expérience contient encore un concept d'un objet donné en intuition ou qui apparaît. Des concepts d'objets en général servent donc comme conditions *à priori*, de fondement à toute

prime Kant, un commencement de *déduction* de la légitimité des catégories, une première justification de leur valeur *objective* ¹.

Mais il faut pénétrer plus avant et chercher d'où vient que des concepts *à priori* sont la condition de toute pensée, de toute notion d'objet, et que la notion d'un objet se mêle nécessairement à toute intuition.

La solution donnée par le système à cette question, est tout entière dans les idées que l'auteur se fait de l'opération à laquelle il donne le nom de *synthèse*, du rôle de cette opération dans la formation de la connaissance et des conditions auxquelles elle est soumise.

« La *synthèse* est définie par Kant : l'action d'ajouter, les unes aux autres, plusieurs représentations, pour en former une seule connaissance dans laquelle doivent se réunir tous les éléments divers

connaissance expérimentale ; par conséquent, la valeur objective des catégories comme concepts *à priori*, repose sur ce fait, que l'expérience, quant à la forme de la pensée, n'est possible que par elles ; car alors elles se rapportent nécessairement aux objets de l'expérience, parce qu'un objet de l'expérience en général ne peut être pensé que par leur intermédiaire. » — Roz. 89. Born. 87. Tiss. I, 117.

¹ « C'est déjà en donner une *déduction* suffisante ; c'est déjà en justifier la valeur objective, que de pouvoir prouver qu'un objet ne peut être pensé que par leur moyen. » — Roz. 92. Tiss. I, 120.

Voir suite p. 65 dans thèse Hubault et vice-versa

place auprès du roi d'Ecosse, se servant de l'occasion, lorsqu'il fut arrêté en la maison de milord de Ruthwen. Comme le roi ne se pouvait fier en personne, il résolut de se fier du tout audit Stuart, lequel pourchassa dès lors être non-seulement fait capitaine d'une garde auprès de son maître, payée de l'argent de la reine d'Angleterre, mais s'est mis de son conseil et s'est bâti une ambassade, en laquelle il est venu accompagné de plusieurs gentilshommes, d'un Jehan Calvin (Colvil) et d'un ministre le plus éloquent et le plus séditieux d'Ecosse » (David Lindsay). Les ministres anglais et surtout l'habile Walsingham le reçurent « comme si c'était un grand prince » et entourèrent leurs négociations d'un profond mystère. Castelnau craignait vivement qu'il n'en sortît une entreprise funeste à ses desseins. « Pour ma part, écrivait-il au roi, j'ai un extrême regret de ne pouvoir empêcher cette ligue de si grande conséquence pour votre Majesté et votre couronne (1). » Les ministres anglais pour ne point se laisser pénétrer évitaient toutes relations avec lui, et le colonel Stuart lui refusait l'entrevue qu'il avait demandée, pour ne point, disait-il, exciter la défiance des Anglais (2).

Thuan, lib. LXXXIII. — P.-J. Tytler dit au contraire qu'il était frère de Jacques Stuart d'Ochiltree, comte d'Arran, sans parler de l'illégitimité de sa naissance; *Hist. d'Ecosse*, t. VIII, p. 435. — J. Melvil s'accorde avec Castelnau pour représenter le colonel Stuart comme un aventurier. *Mém. de Melvil*.

(1) Lettre de Castelnau à Henri III, 24 mai 1583. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(2) Ibid.

Castelnau, cependant, perça tout ce mystère. Le jour même où il annonçait à Henri III la mission du colonel Stuart, il apprenait que celui-ci avait diné chez le comte de Leicester avec les commissaires députés par Elisabeth, Burghley, Hunsdon, Hatton et Walsingham. Il savait aussi que rien n'avait été conclu, parce que les Ecossais demandaient préalablement une grande somme d'argent en prêt pour leur roi, le paiement de la garde et plusieurs pensions. « A quoi le grand trésorier (Burghley) se montrait fort rétif, et ne semblait pas qu'il se fît trop aux Ecossais (1). Castelnau crut avoir trouvé l'occasion d'intervenir : « Sur cette difficulté, ajoute-t-il, je voyraide traiter quelque chose avec ledit grand trésorier et autres, pour rompre ce coup, sy je puis. » Il alla donc trouver ce ministre, « le principal et premier de tous les conseillers (2) » qui découvrit son dessein, et « après avoir disputé et allégués ses raisons et les difficultés qu'il trouvait, » lui dit qu'il donnerait d'ailleurs les mains à cette ligue et saurait s'accommoder « du tout à l'opinion des autres et à la volonté de sa maîtresse. » Burghley ajouta, en fin diplomate, qu'il ne tiendrait qu'au roi de France « d'être bon et ferme amy des Ecossais et des Anglais tout ensemble, » que la ligue projetée entre les deux Etats était purement défensive; qu'elle avait surtout pour but d'empêcher les rois de France de faire la guerre aux Anglais pour les Ecossais, quand il leur plairait. » Il ajouta enfin, en

(1) Lettre de Castelnau à Henri III, 24 mai 1583. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(2) Lettre de Castelnau à Henri III, 31 mai 1583. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

rappelant les souvenirs de la Saint-Barthélemy et de l'entreprise d'Anvers : « au temps que les Anglais pensoient estre les plus assurez de l'amytié de vos Majestez, de son Altesse et de toute la France, qu'il ne fallait pas trouver étrange que toute cette isle ensemble print garde à elle (1). »

Déconcerté par ces habiles insinuations et des raisons si fortes, Castelnau se tourna vers l'envoyé écossais qui « n'était nullement content pour n'avoir l'argent qu'il espérait et qui se montait pour le moins à quatre-vingt ou cent mille écus, que quelques Anglais lui avaient promis. »

Mais Stuart étroitement surveillé par le soupçonneux Burghley et par les Ecossais qui l'accompagnaient, tous deux « très mauvais Français » et l'un « le ministre le plus séditieux d'Ecosse, qui lui servait de maître d'école, » n'osa communiquer avec Castelnau. Il se montrait d'ailleurs ennemi acharné de Marie Stuart, ne désirant nullement sa liberté et affirmant que son fils n'en avait pas plus de volonté.

Il n'y avait plus dès lors de ressource que dans un soulèvement du parti français ; « je ne vois pas de moyen de pouvoir empêcher cette ligue, s'ils ne viennent à l'extrémité, et ne veulent mettre leur roi en liberté par l'autorité d'un parlement, et se rendre les plus forts audit d'Ecosse, et se tenir à l'amytié ancienne que ce royaume a toujours eue avec la France, contre l'ancienne inimitié que l'Angleterre lui a portée et semblablement à

(1) Lettre de Castelnau à Henri III, 31 mai 1583. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

l'Ecosse (1). » Mais, pour rendre l'avantage au parti français, il fallait que l'ambassadeur possédât des moyens d'action, pût entretenir sa faction et se créer de nouveaux partisans. Castelnau n'avait cessé de demander à Henri III des secours pour les Ecossais fugitifs et dépossédés. Il avait insisté sur la nécessité de gagner les Hamiltons qu'Elisabeth circonvenait (2); il implorait en même temps des secours pour un membre de la famille des Douglas, exilé comme complice du meurtre de Darnley, qu'il représentait comme « le plus habile homme d'Ecosse (3). » Ce Douglas qui plus tard se vendit à l'Angleterre, dont il fut un des plus actifs agents, servait alors la politique française. Il contribua peut-être à faire avorter la mission du colonel Stuart qui, dès la fin de juin 1583, quitta l'Angleterre, sans avoir pu conclure avec les ministres d'Elisabeth l'alliance projetée.

(1) Lettre de Castelnau à Catherine de Médicis, 24 mai 1583. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(2) Sire, comme je signais cette lettre j'ai esté adverty que le sieur de Hamilton d'Arbroath, qui est en votre royaume, sera restitué par le moyen et intercession de la reine d'Angleterre, qui a proclamé cela le plus qu'elle a pu..... Jé aultrefois mandé à votre majesté que si le dict sieur de Hamilton a moyen de retourner en Ecosse, que c'estait plutôt pour vostre bien que pour celui des Anglais. Affin de le retirer de vostre service, je sais qu'on a fait plusieurs mauvais contes et discours, de quoy vostre majesté luy avait donné une pension en papier, avec laquelle il mourait de faim. Il importe à votre service que le dict Hamilton retournant en Ecosse soit vostre serviteur et les siens. (16 mai 1583. Castelnau à Henri III. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.)

(3) Lettre de Michel de Castelnau au roi, 31 mai 1583. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

Le dessein d'une diversion en Ecosse n'avait point distrahit Castelnau de ses soins accoutumés pour la délivrance de Marie Stuart. Elisabeth, sollicitée sans relâche par l'infatigable ambassadeur, avait renoué avec sa captive ces négociations illusoires et stériles dont elle amusa pendant vingt ans la cour de France. Elle avait nommé des commissaires ; elle avait envoyé à Sheffield un de ses conseillers, sir Walter Mildmay, pour concerter, avec le comte de Shrewsbury, les conditions de la délivrance de Marie. Elle leur joignit plus tard sir Robert Beale, secrétaire de son conseil et beau-frère de Walsingham. Elle déclara en même temps « qu'elle était disposée à mettre la reine d'Ecosse en liberté avec raisonnables conditions. » Mais, ajouta l'ambassadeur, la reine d'Angleterre et ses conseillers s'arrêtent à un point principal, comme le fondement sur lequel ils veulent bâtir toute cette négociation, c'est qu'elle soit assurée que la reine d'Ecosse et son fils seront associés et qu'ils feront trouver leur association agréable à toute l'Ecosse, et que toute l'Ecosse et le jeune roi approuvera et tiendra en sa part ferme et agréable, et en bonne part tout ce que la dicte royne d'Angleterre traictera avec sa mère, et seront respondants en caution l'un pour l'autre (1). » Elisabeth insistait sur ce point ; elle y voyait un moyen assuré de tout rompre, alors qu'il lui plairait de le faire. « Les raisons de la dicte royne d'Angleterre sont que, avant toutes choses, il lui faust veoir et cognoistre s'il y a bonne

(1) Lettre de Michel de Castelnau au roi, 16 mai 1583. Archives de la famille d'Esneval.

intelligence entre la mère et le fils, comme l'on lui a dict, affin de l'asseurer des deux ensemble et de les veoir bien uniz et de s'unir avec eux en toute bonne diligence pour l'avenir et oublier le passé, que autrement et avant que cela luy apparaisse, elle ne peut veoir en sureté en tout ce qu'elle feroist avec la royne d'Ecosse (1). » Marie Stuart ne s'y laissa point tromper : « La royne d'Ecosse respond à cela que : si la royne d'Angleterre, qui a entièrement le roy d'Ecosse, son fils, et tout le pays à sa dévotion, veult, elle pourra faire en sorte que le dict roy son fils refuse par crainte et par malveillance des Ecosseis envers la dicte royne d'Ecosse, qui n'approuveraient jamais la dicte association, ni conseilleraient à leur roy de l'approuver, ce que la dicte royne d'Ecosse pense dépendre entièrement de la dicte royne d'Angleterre (2). » Marie Stuart n'avait garde cependant de rejeter ces propositions et de laisser se perdre cette chance, quelque faible qu'elle fût, de sortir d'une captivité chaque jour plus étroite et plus dure. Les conférences s'ouvrirent à Sheffield. Elisabeth insista sur la conclusion d'une ligne exclusive entre l'Angleterre et l'Ecosse. Marie Stuart consentit à demeurer en Angleterre et à laisser à son fils le gouvernement de l'Ecosse, mais elle ne voulut pas « aliéner d'elle et de son fils, leurs amis en la chrestieneté, qui, pour les passions particulières d'aulecuns de ce royaume, pourraient être légèrement et injustement attaqués (1). »

(1) Lettre de Michel de Castelnau au roi, 46 mai 1583. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(2) Ibid.

Il faut admirer, à travers les résolutions irrésolues de Marie Stuart, et les desseins si divers qu'agitait « son esprit inquiété, » la constance politique qu'elle garda aux alliances catholiques et au souvenir de la France, sa patrie.

Les concessions de Marie n'eussent rien obtenu. A la nouvelle de la mort du duc de Lennox (2), Elisabeth suspendit les négociations simulées, tout en annonçant bientôt une réponse définitive, qui ne devait jamais venir. Mais, en ce moment même, la révolution préparée par la Mothe-Fénelon et Meyneville éclatait en Ecosse (7 juillet 1583). Jacques avait réussi à se soustraire à la domination des conjurés de Ruthwen, avec l'aide des chefs du parti catholique Hunteley, Crawford, Montrose, Rothes, Eglinton; le colonel Stuart et Ruthwen abandonnaient leurs complices, et « la faction d'Angleterre était délaissée, » comme l'écrivit Castelnau à Henri III (3).

Elisabeth, en apprenant le succès des intelligences de la France, ne sut point contenir son dépit. Elle rompit les négociations déjà suspendues avec Marie Stuart, l'accusa d'avoir fait avec son fils « cette menée » alors qu'elle et son conseil traitaient de « la dicte liberté la dicte royne d'Ecosse (4). » Marie applaudit au

(1) Sommaire du traicté entre la sérénissime Royne d'Escosse et le comte de Shrewbury. Archives de la famille d'Esneval.

(2) Le duc de Lennox mourut en France au mois de mai 1584.

(3) Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 31 juillet 1583. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(4) Ibid.

succès ; elle loua ce fils « qui lui était plus cher qu'elle-même (1). » Elle supplia la France d'intervenir (2) et de s'opposer aux nouvelles manœuvres d'Elisabeth, qui menaçaient déjà le parti français vainqueur en Ecosse. L'Angleterre craignit, en effet, que la France n'intervînt. « Il a couru ici un grand bruit qu'il passerait des forces de France audict d'Ecosse ; ce qui a fait tenir aux Anglais plusieurs conseils, tant pour regarder à leurs frontières du nord qu'à celles du costé des Flandres, et tenir leurs navires et équipages pour leur en servir, quand ils en auront besoin. » Elisabeth, en préparant la guerre, s'efforça de la prévenir. L'Ecosse, qu'elle avait eue comme à sa discrétion sous d'habiles régents, ses créatures, lui échappait-elle donc pour toujours ? Ne pouvait-on rassembler les débris épars d'un parti si fort, et les passions religieuses ne se pouvaient-elles rallumer ? Il était permis d'espérer un retour soudain de cette nation mobile. Elle députa Carey, fils aîné de lord Hunsdon, à Jacques VI, et le chargea de rappeler les récentes protestations sitôt trahies : « Il ne seraict jamais, avait dit Jacques, que ce qu'il plairait à la reine d'Angleterre ; il prendraict ses conseils en toutes choses avec assurance de préférer son amitié à toutes celles du monde (3). Jacques

(1) Lettre de Castelnau à Henri III, 31 juillet 1583. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(2) *Recueil des lettres de Marie Stuart*, par le prince Labanoff, t. V, p. 348.

(3) Lettre de Michel de Castelnau au roi, 31 juillet 1583. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval. Les historiens d'Ecosse ne parlent pas de cette mission.

connut tous les mouvements que se donnait Carey, et n'en répondit pas moins fièrement à Elisabeth : « Que les promesses imposées à un roi prisonnier n'avaient aucune valeur. Du reste, il était disposé à respecter les traités conclus avec la reine d'Angleterre, et à conserver avec elle des relations d'amitié; la sienne serait d'autant plus utile à cette princesse, que son autorité serait mieux affermie et les grands de son royaume plus soumis (1). » En même temps, il semblait déconcerter les espérances d'Elisabeth, en usant vis-à-vis des conjurés de Ruthwen de la plus habile modération. Il prenait pour conseiller intime Melvil (2), d'un esprit sage et conciliant, et allait visiter le comte de Gowrie dans son château de Ruthwen (3). Le gage de la réconciliation était éclatant, et Jacques prouvait sa force par sa confiance; c'était là le fruit des conseils incessants de Castelnau, qui crut enfin être arrivé au but qu'il avait poursuivi avec une ardeur infatigable. L'Ecosse unie et paisible sous un pouvoir fort et modéré, l'Ecosse engagée de nouveau et à jamais dans l'alliance française, qu'elle avait semblé rejeter; c'était un digne résultat de ses travaux. Marie resterait peut-être captive en Angleterre (4), (la cour de France ne songeait qu'à

(1) Cambdeni *Hist. Elizab.*, pars III, p. 362-363.

(2) *Mémoires de Melvil*, t. II, p. 104 et suiv.

(3) *Ibid.*, p. 106.

(4) « Bien veulx-je que vous faites toujours tous ces bons offices que vous pourrez pour ma dicte bonne sœur la Royne d'Escosse et suffira d'en user ainsy. Car aussy bien ne fault-il pas espérer que cette négociation réussisse, estimant qu'ils ne laisseront jamais sortir ma dicte sœur la Royne d'Escosse pendant que cette Royne vivra. » Lettre du

protéger sa vie), mais du moins l'attitude nouvelle de l'Ecosse serait-elle sa sauvegarde.

Castelnau ne fit qu'entrevoir ce succès. Jacques, dont l'esprit était précoce, mais le caractère débile et changeant, oublia bientôt ses conseils et trahit ses espérances. Cédant aux suggestions d'Arran, son favori, qu'il avait rappelé auprès de lui, il voulut imposer un honteux désaveu aux conjurés, qui se croyaient rentrés en grâce sans conditions. Ceux-ci quittèrent la cour et regagnèrent leurs domaines, en emportant un amer ressentiment de cet outrage (1). Elisabeth ne laissa point échapper cette occasion de ressaisir son ascendant perdu. Elle députa aussitôt en Ecosse son plus habile ministre, Walsingham, alors vieux et infirme, l'entoura d'un cortège splendide et ne négligea rien pour assurer le succès de son ambassade. Elle s'était cependant trop hâtée d'espérer. Valsingham, accueilli avec froideur, quitta bientôt l'Ecosse, en imputant son échec à Marie Stuart (2), mais non sans avoir attisé les haines et préparé des mouvements.

Castelnau avait prévu le danger. « Selon l'humeur de cette nation, écrivait-il à Henri III, le roi courrait une grande extrémité, à l'exemple de ses prédécesseurs, dont la plupart ont été tués (3). » Dans cette crise nou-

roi à Michel de Castelnau, 17 mai 1583. Bibl. impér. Registre du secrétaire Pinart. Ms. franc., n° 8841, f° 66, v°. Copie officielle du temps.

(1) *Mémoires de Melvil*, t. II, p. 413 et suiv.

(2) Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 13 nov. 1583. Voir le Recueil du prince Labanoff, éd. de 1839, p. 57, 69.

(3) Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 13 nov. 1583. Recueil du prince Labanoff, éd. de 1839, p. 60.

velle comme dans toutes celles qui avaient agité ce malheureux pays d'Ecosse, il conseilla la modération et en même temps il pressa l'intervention de la France. Henri III approuva son dessein, lui annonça comme possible et prochaine une mission en Ecosse, et insista sur la force que Jacques devait tirer de son alliance, « ayant ce royaume de tout temps esté le refuge et soustien des rois d'Ecosse qui s'en sont très bien trouvez (1). » Castelnau applaudit aux desseins du roi « qui fera une œuvre digne de sa grandeur en se rendant médiateur d'un tel accord (1). » Mais, pour lutter contre les manœuvres des ministres d'Elisabeth, il fallait disposer des mêmes moyens, et Castelnau savait, par une dure expérience, que le Trésor n'avait de ressources que pour les prodigalités insensées du roi : « J'espère, écrit-il au roi, que Votre Majesté pourvoira pour vostre honneur et service pour y aller honorablement, comme font ceux qui y vont de la part de la dicte royne d'Angleterre, qui y monstrent la grandeur de leur maîtresse. » Il renouvelle à cette occasion ses plaintes sur sa détresse, puis instruit le roi de l'état de l'Ecosse. « Il y a, dit-il, deux principaux qui gouvernent aujourd'huy, assçavoir, le collonel Stuart, qui a si bien conduit sa fortune, depuis qu'il était, il y a six mois, ambassadeur par deçà, qu'il s'est fait riche et assuré d'être comte de Boucan. Il y a aussi ung de

(1) Lettre du roi Henri III à Michel de Castelnau, 25 nov. 1583. Bibl. impériale. Registre du secr. Pinart.

(2) Lettre de Michel de Castelnau au roi, 5 déc. 1583. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

son nom, appelé le comte d'Arran, lequel fut fait tel par le duc de Lennox. » Celui-ci, ajouta-t-il, trompa tous ceux qui s'adressèrent à lui. Il prit l'argent de la reine d'Angleterre et se moqua d'elle. Il ne tint promesse aux seigneurs du pays, avec lesquels il s'était accordé pour retourner avec le dict duc de Lennox. Le dit comte d'Arran tient leur comté et dit qu'il aimerait mieux que toute l'Ecosse fût ruinée que de le laisser sans autre récompense et pareille dignité. Il faudrait trouver moyen de luy faire avoir un autre comté pour rendre celle des Hamiltons. Affin qu'ils vous eussent cette obligation et au cas qu'il vint fortune du dict roy d'Ecosse et de la dite royne sa mère, sans héritiers, les dicts Hamiltons demeureront touzjours à votre dévotion, et pour ce qu'ils ont désiré et cherchent avec moi assez souvent que V. M. print leur protection plustôt que la royne d'Angleterre qui leur donne fort honorable entretien par deçà, et y a peu de jours qu'elle a donné trois mil escuz à celluy qui estait en France, et lui en donna deux mil quand il arryva (4). »

Henri III ne fit point droit à ces justes réclamations. Il envoya de sages instructions, mais garda l'argent pour les fêtes de la cour. Dans une sorte de mémoire officiel, il invita son ambassadeur à conseiller à Jacques VI la modération et la clémence, et proposa la

(4) Lettre de Michel de Castelnau au roi, 5 déc. 1583. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval. — Dans une lettre un peu postérieure (lettre de Michel de Castelnau à Henri III. Recueil du prince Labanoff, 17 janvier 1584) Castelnau marque à Henri III qu'Elisabeth avait assuré aux Hamiltons une pension de six mille escus.

médiation de la France entre les partis irrités. En même temps, pour ne point inquiéter Elisabeth, Castelnau devait la prier de désigner pour l'accompagner un de ses conseillers qui l'aurait comme contrôlé et surveillé, et après l'avoir ainsi rassurée sur des entreprises qu'elle pouvait craindre, obtenir d'elle la permission de visiter Marie Stuart (1). A ces instructions si désintéressées et si loyales, Henri III joignait une lettre secrète, dans laquelle il invitait son ambassadeur à laisser à l'Angleterre « la racine du mal qu'elle craignait du côté de l'Ecosse (2), » en ayant bien soin cependant de ne point éveiller les soupçons.

C'était une tâche difficile et dont l'état de l'Ecosse devait augmenter les embarras. La division avait fait des progrès. Les conjurés de Ruthwen, qu'avait mis en fuite la persécution d'Arran, étaient recherchés au fond de leurs domaines où ils étaient retirés. On leur enjoignait de reconnaître leur crime dans un délai fixé, ou de sortir du royaume (3). La plupart préférèrent l'exil. Quant au comte de Gowrie, il resta en Ecosse et brava les poursuites. Jacques VI s'engageant chaque jour dans cette voie funeste, voulut donner à ces rigueurs la sanction du parlement; l'assemblée docile, qui avait déclaré légitime l'attentat de Ruthwen, le condamna en 1583, comme un acte de haute trahison (4). En représailles, un synode de ministres ap-

(1) Voy. les additions aux *Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 590-592.

(2) Ibid., p. 593-594.

(3) *Cambdeni Hist. Elizabeth.* pars III, p. 363.

(4) Ibid. p. 364.

prouva l'acte des conjurés et déclara que leurs persécuteurs méritaient d'être exclus de l'Eglise (1). Les chaires retentirent encore des malédictions bibliques ; la répression ne put imposer silence aux ministres, auxquels la persécution donna plus de force encore.

En même temps, Castelnau apprenait l'arrivée secrète à Londres de l'archevêque de Saint-André, émissaire du comte d'Arran et du colonel Stuart, et le dessein d'Elisabeth de faire épouser à Jacques une fille du roi de Suède, dont elle offrait de payer la dot (2).

Jamais Elisabeth, en effet, n'avait dû souhaiter plus ardemment d'être libre du côté de l'Ecosse, afin de pouvoir ensuite accabler en Angleterre le parti catholique qui ne cessait de conspirer contre son pouvoir et contre sa vie. « Plus de deux cents hommes, disait-elle à Castelnau, avaient conspiré de la tuer par les conseils des jésuites et de ceux du séminaire de Reims, où sont plusieurs prêtres anglais (3). »

Tous ces dangers, Elisabeth croyait les conjurer si elle se pouvait assurer de ce pays « dont elle craignait tout son mal ; si elle y eût réussi, elle ne se fût pas souciée de Prince de la chrétienté (4) ; » c'était dans ce but qu'elle y avait, de tout temps, entretenu tant de troubles. « Elle en entretiendra toujours, ajoutait Castelnau, tant qu'elle aura un homme à son commande-

(1) Et non approbantes excommunicandos censerent. Id.

(2) Lettre de Michel de Castelnau au roi, 19 déc. 1583. Recueil du prince Labanoff, éd. 1839, p. 70-83.

(3) Ibid.

(4) Lettre de Michel de Castelnau au roi, 26 avril 1584.

ment et un écu à lui bailler. » Il était donc facile de prévoir le refus d'Elisabeth aux propositions de Henri III et à la requête de Castelnau, dont le voyage en Ecosse eût peut-être ruiné à jamais les espérances renaissantes. Quand il se présenta devant elle, au commencement de 1584, elle lui reprocha avec aigreur « d'avoir d'étroites intelligences avec ses sujets et d'être trop curieux et trop intelligent à connaître toutes les façons et coutumes de son royaume (1). »

Elle accusa aussi Jacques VI « qui avait, disait-elle, banni et éloigné presque toute sa noblesse pour appeler quelques-uns près de luy, ce qui seroit aussy cause de sa ruyne, s'il n'y prenoit garde (2). » Elle s'emporta surtout contre Marie Stuart qui avait fomenté des conspirations contre elle, disant « que si elle eût eu affaire à une autre, il y a longtemps qu'elle ne serait plus en vie (3). »

Au moment où Elisabeth lui interdisait le passage en Ecosse et rejetait son intervention, Castelnau recevait de nouvelles plaintes de Marie Stuart sur les calomnies dont on essayait de la flétrir, les maux de sa captivité et les intrigues de ses ennemis, « pour défrauder, dit-elle, moi et mon fils, de mon droit à la succession de cette couronne, excitant à mon dit fils tous les troubles qu'ils peuvent, voyant qu'assagi par l'expérience, que pour jeune qu'il est, il a déjà faite de leurs méchantes

(1) Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 17 janvier 1584. Recueil du prince Labanoff, éd. 1839, p. 42.

(2) Ibid., p. 40.

(3) Ibid., p. 41.

pratiques, il refuse de leur servir d'instrument pour sa destruction propre et la mienne (1). » Castelnau instruit le roi de l'objet des calomnies dont se plaint Marie, les repousse avec énergie, et revient à l'opportunité de son voyage d'Ecosse. « C'était, disait-il, le meilleur moyen de tenir en bride l'Angleterre qui, depuis la mort de Morton, n'a pu en trouver d'autres assez heureux ou assez forts pour s'opposer à la fortune ni à la jeunesse de ce roi d'Ecosse, qui prétend, à quelque prix que ce soit, être un jour roi de toute cette île. » Elisabeth était résolue à tout tenter : « Elle cherche nuit et jour, écrivait Castelnau, toutes inventions et stratagèmes pour le ruiner et attraper, soit pour lui faire perdre la vie en Ecosse, ou, pour le moins, le réduire entre les mains de ses subjects mal contans qui le tenoient auparavant en leur puissance (2). »

Ces intrigues aboutirent. Les ministres mécontents et les conjurés de Ruthwen s'unirent au mois d'avril, les comtes d'Angus, de Marr, de Gowrie, les lords Glamis, Lindesay et leurs partisans prirent les armes pendant que les Hamiltons, gagnés par Elisabeth et liés par serment à la faction anglaise, s'avançaient à la tête d'un corps d'armée vers la frontière d'Ecosse (3). Les rebelles devaient trouver à Berwick, l'argent, les armes et les munitions dont ils avaient besoin. Jacques opposa la

(1) Lettres de Marie Stuart. Recueil du prince Labanoff, édition de 1845, t. V, p. 394.

(2) Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 23 avril 1584. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(3) Ibid.

force à la violence. « Il faict, dit Castelnau (1), lever gensemblable le tambourin, et donne commandement que nul maistre de navire, sur peyne de sa vie et de confiscation de son vaisseau, ne transporte aucun Ecossais banni audict Escosse, et a faict faire une publication contre le comte de Gowrie, les comtes d'Angus et autres avec tous leurs partizans, sur peyne de ne pouvoir jamais impétrer aucune grâce, de se retirer en diligence et de laisser leur entreprise. » Loin de se soumettre, les rebelles continuèrent à s'assembler, déclarant que Jacques « était mal conseillé et retenu entre les mains du nouveau comte d'Arran et du colonel Stuart (2). » En dépit des secours étrangers et de leur habile manifeste, les confédérés furent réduits pour la plupart à chercher leur salut dans la fuite.

(1) Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 23 avril 1584. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(2) Id.

CHAPITRE V.

AMBASSADE DE CASTELNAU EN ANGLETERRE.

SECONDE PÉRIODE 1583-1585 (SUITE).

NÉGOCIATIONS D'ÉCOSSE (SUITE).

Politique honnête de Castelnau dans son intervention en Écosse; jugement qu'il porte sur celle d'Élisabeth. — Tous ses efforts devant échouer contre l'indifférence et la pénurie de Henri III. — Mission de Seaton, député de France par le comte d'Arran qui a résolu de se vendre au plus offrant. — Éconduit par Henri III, Arran se tourne vers l'Angleterre; lettre de Jacques VI à Élisabeth. — Élisabeth députe lord Hunsdon en Écosse; insuccès des conférences d'Arran et Hunsdon. — Nouveaux efforts, auprès de Henri III, de Castelnau toujours réduit à une initiative personnelle. — Élisabeth sait l'abandon où la cour de France laisse son ambassadeur. — Elle renouvelle ses intrigues en Écosse et s'aide des passions religieuses. — Elle feint de pencher vers la médiation française et d'accepter l'intervention de Castelnau. — Défiance de Castelnau. — Brusque retour d'Élisabeth à l'alliance exclusive de l'Angleterre et de l'Écosse. — Derniers efforts de Castelnau qui reçoit un ordre de rappel. — Il obtient un sursis. — Mission de Gray qui livre l'Écosse à l'Angleterre et Marie Stuart à Élisabeth. — Témoignage mérité que se rend Castelnau.

On ne saurait trop admirer l'habileté de Castelnau, dans un rôle que la double nécessité de combattre Élisabeth dans toutes ses tentatives sur l'Écosse et en même temps de sauvegarder l'alliance anglaise rendait si difficile. Il n'a pas la politique machiavélique de la reine d'Angleterre ou de la cour de France. Il veut maintenir en Écosse l'influence et l'alliance française, mais il ne croit pas qu'il soit nécessaire d'y entretenir un perpétuel état de guerre. S'il eût obtenu la per-

mission de passer en Ecosse, « il eût eu, dit-il, moi en d'accorder le roi et ses sujets. » Plus loin, il reprend : « Sy la royne d'Angleterre vouloit, tout leur oraige seroient dissipé en peu de jours ; » l'orage dissipé, la France, selon lui, n'y pouvait rien perdre. « Cependant j'auray l'œil pour tout ce qui sera du service de V. M. et n'épargneray rien à vous concilier le petit roy et son alliance, et y emploieray tout ce qui dépendra de mon pouvoir et le vous le rendre plus obligé que jamais. »

Mais « il sera toujours, ajoute-t-il, en hasard par la division de ses sujets qui auront leurs recours par deçà. » C'était, en effet, la politique d'Elisabeth : « aucuns de son conseil lui ont dict et conseillé en ces propres mots, qu'il fallait toujours trouver moi en de nourrir la division au dict Ecosse, et non pas d'y mettre l'accord par un ambassadeur de votre dite Majesté (1). »

Castelnau se hâta du moins d'envoyer en Ecosse un de ses gentilshommes ; il eût voulu lui adjoindre Archibald Douglas qui promettait « sur sa vye de s'en aller par deçà et de rendre tous ceux qui se sont soulevés, pensant être favorisez de l'Angleterre et faire au devoir du roi de France, perdre à la dicte royne d'Angleterre la part qu'elle a avec eux, les ayant embarquez pour les laisser là. » C'était encore la politique violente de l'Angleterre combattue par la politique plus sage de la conciliation ; mais Douglas demandait quinze cents écus, et Castelnau ajoutait : « Quand je considère que Messieurs

(1) Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 23 avril 1584. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

de vos finances ne m'ont jamais voulu allouer nulles dépenses que j'ayes faictes au dict Ecosse, ny en ce royaume, je n'ay osé hasarder de baillér sy grande somme au dict Archibald Douglas, lequel est le plus habile et suffisant homme de toute l'Ecosse, et que votre dicte Majesté, entre tous ceux de cette nation, doit entretenir pour son service, comme je vous l'ay acquis et conservé jusqu'à cette heure (1). »

Faute d'un secours d'argent, Castelnau le croyait du moins, et tout porte à croire que Douglas était encore fidèle à la France, la politique de conciliation fut rejetée ; on alla jusqu'aux extrémités de la force. Gowrie fut arrêté dans Dundee sur les ordres d'Arran, sans que les factieux, maîtres de Stirling, et secourus par Elisabeth, pussent le délivrer (2). Il fut traduit devant les

(1) Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 23 avril 1584. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(2) Sire, depuis la dernière dépêche que j'ay faicte à votre majesté, sur les affaires d'Ecosse, je en ay eu nouvelles que, environ le xxviii avril, le roi d'Ecosse ayant évitté à la surprise que ses sujets luy avaient voulu faire, à la fin pour ne l'avoir pu exécuter comme ils désiraient, et voyant que le dict roy d'Ecosse avait assemblé des gens et proceddait envers eux par proclamations et voyes rigoureuses, ilz offrirent de s'en aller et partir hors d'Ecosse, disant toutesfois que il leur déplaisait de veoir leur roy sy mal conseillé que de traicter ainsy les seigneurs et la noblesse de son pays, que les vouloir chasser et bannir, confisquer leurs biens et autres rigueurs. Sur cela le comte de Gowrie, qui est celui qui conduisait l'entreprinse, avaiet mandé au dict roy d'Ecosse qu'il se retiroict le premier hors du royaume d'Ecosse et leverait tous les soubsons qu'il avaiet de luy, et, sur cela, estant près de s'embarquer à Dundee, le collonel Stuart y est arrivé avec quelque nombre de cavallerie et donné l'alarme et attrapé le dict comte de Gowrie et donné l'alarme si chaude à ses compagnons, que incontinent, ilz se sont esmuz, assemblez et prins les armes avec telles cla-

pairs du royaume assemblés, condamné au dernier supplice, et exécuté au commencement de mai 1584 (1).

En dépit de ces actes arbitraires et violents, l'autorité royale s'était raffermie en Ecosse, et Jacques, grâce à la médiation de l'ambassadeur de France, s'était rapproché de sa mère. Castelnau pouvait écrire à Marie Stuart, à la date du 20 mai 1584 : « On n'est plus en doute ici ni en France que vous n'ayez un bon fils et que vous ne soyez une bonne mère (1). » Mais le succès présent ne l'aveuglait pas, et il voyait toujours un danger imminent dans l'ambition démesurée d'Arran. « D'après certains bruits, écrivait-il dans la même lettre, il rendrait le roi votre fils et l'Ecosse aux Anglais, plutôt que le roi ne vînt au-dessus de ses desseins. » Arran était, en effet, prêt à se vendre à celui qui le payerait le mieux. Toutefois, cédant aux dispositions que manifestaient alors le roi et la nation, il fit ses premières

meurs qu'ils ont excité les peuples d'Escosse, la noblesse et les ministres à prendre leur party, disant et publiant que l'on les voullaict tous ruyner tant ès corps et biens que la religion. Par quoy, il leur falloict mettre ensemble et prendre courage de résister à leurs ennemis. Sur cela ont marché droict en la ville de Stirling qu'ils ont prinse et s'y est trouvé dès le xxix^e et trantième du mois d'apvril deux mille cinq cents chevaux selon la façon du pays. (Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 41 mai 1584. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.)

(1) Marie Stuart, dans une lettre du 8 déc. 1585, raconte que sur l'échafaud Gowrie avoua la complicité de son parti avec l'Angleterre dans le dessein de la faire périr, ainsi que son fils, et de livrer l'Ecosse à Elisabeth.

(2) Lettre de Castelnau à Marie Stuart. Ap. le Laboureur, édit. 1734, t. III, p. 597.

offres à la France, et envoya à Paris lord Seaton (1) (avril 1584).

Seaton obtint le 19 avril une audience de Catherine de Médicis, en l'absence du roi. Il déclara que Jacques son maître « était résolu de se ranger entièrement aux désirs et intentions du roi de France. » Il réclama un secours prompt et efficace pour défendre l'Écosse contre l'armée qu'Elisabeth rassemblait sur la frontière. A quelques jours de là, le 26, il remit au roi un mémoire (2) sur les périls et les nécessités de l'Écosse et de son roi Jacques « qui avait été dans le propre ventre de sa mère, et toujours depuis poursuivi, et ce qui est plus misérable, possédé de ses ennemis. » Il excita la pitié du roi sur l'infortune de Marie Stuart, « laquelle, depuis quinze ans, peut servir d'exemple à tous les princes, que les sceptres et les couronnes ne sont suffisants pour empêcher ceux qui les portent, des misères et calamités ordinaires (3). » Si leurs ennemis, ajoutait-il, les avaient tous deux entre leurs mains, ils auraient déjà fini leur vie « d'une piteuse tragédie; » ils n'avaient d'autres

(1) Cette ambassade peu connue n'a pas même été mentionnée par Tytler.

(2) « Mémoire qui avait esté baillé non signé par le sieur de Seton, auquel il a esté rendu, luy ayant esté faict response verballle par le secrétaire Pinart, suivant le commandement du roy à chacun des articles d'iceluy, estant lesdites responses cy-après escrites ès mesmes paroles que le dict Pinart les a dictes au dict sieur de Seton, sans luy en laisser rien par escript. — Articles que M. de Seton, ambassadeur pour le roy d'Escosse, traicta avec sa majesté très chrestienne le 26 d'avril 1584. » — (Bibl. impériale, *Mélanges de Colbert*, t. II, fol. 29, r^o. Copie du temps.)

(3) Ibid.

secours que l'appui d'un « bon, ancien et fidèle allié comme sa Majesté très chrétienne. »

Seaton s'attachait à rappeler à Henri III la résistance de Jacques aux ministres écossais gagnés à l'alliance anglaise. Le roi d'Écosse, disait-il, redoutait « la sinistre inclination aux affaires d'Écosse, qu'a montrée durant vingt ans la reine d'Angleterre, » et quand il s'agit de son état et de sa vie, il ne veut « commettre chose d'un tel prix à une fortune si douteuse. » Il invoquait donc cette alliance de huit cents ans qui n'avait jamais fait défaut à l'Écosse, et les traités si saintement jurés entre les deux nations. Il rappelait la fidélité de l'Écosse dans cette longue et étroite amitié. Enfin, après cet habile et pathétique préambule, il arrivait à l'objet même de sa mission, et demandait de l'argent pour lui-même. Les ennemis de Jacques l'avaient dépouillé dans sa jeunesse; l'argent anglais entretenait les troubles en Écosse; Elisabeth le menaçait parce qu'il avait « renoncé à la faction anglaise. » Henri III pouvait-il se refuser de notifier à la reine d'Angleterre son intention de défendre le roi d'Écosse comme un bon frère et son plus ancien allié (1). »

En poursuivant la confirmation des anciens traités, Seaton demandait l'entretien, comme par le passé, d'une compagnie de gens d'armes écossais qui serait payée par le roi de France, et cependant resterait trois ans encore auprès du roi d'Écosse pour le défendre contre les rebelles. Il réclamait la réorganisation de la

(1) Bibl. impér. *Mél. de Colbert*, t. II, fol. 29, 2^o. Copie du temps

garde écossaise à la cour de France, la restitution du commandement de cette compagnie aux Écossais « qui avaient obtenu et acquis cet honneur de leur propre sang. » L'ambassadeur sollicitait encore pour les marchands d'Écosse le rétablissement des privilèges qu'ils avaient autrefois possédés en France, et que leur avaient garantis les traités conclus sous François I^{er} et Henri II. Il finissait, enfin, en suppliant que le douaire de la reine d'Écosse et ses revenus de France lui fussent régulièrement payés (1).

Arran mêlait ainsi, avec habileté, les plus sacrés intérêts de l'Écosse, sa requête personnelle et la cause de Marie Stuart, si chère à la France. Il pouvait être acheté et l'alliance écossaise conservée. Mais, on le sait, la prodigalité du roi avait épuisé le Trésor. Henri III ne put que promettre une pension de 20000 livres à Jacques (2), pension qui très-probablement ne figura que sur le papier comme celles des Hamiltons. Le ministre Pinart s'excusa pour tout le reste sur l'état des finances qui ne lui permettait ni de solder une compagnie de gens d'armes écossais, ni de changer l'organisation de la garde écossaise que le roi avait d'ailleurs trouvée telle à son avènement. Il accordait aux marchands écossais les mêmes privilèges qu'aux Français; ils ne pouvaient se plaindre d'être traités « comme les

(1) Pendant tout le temps de sa mission, lord Seaton agit de concert avec l'évêque de Glasgow, ambassadeur de Marie Stuart près de Henri III. Voy. la lettre de Michel de Castelnau à Marie Stuart, 20 mai 1584. Add. de le Laboureur.

(2) Brevet de pension pour le roy d'Escosse, 26 juin 1584. Biblioth. impériale. *Mélanges de Colbert*, t. II. Copie.

propres et naturels sujets du roi (4). » Quant aux troubles de l'Écosse et aux intrigues de l'Angleterre, le roi chargerait son ambassadeur à Londres de s'employer de toutes ses forces; mais il refusait d'adresser à Elisabeth une déclaration menaçante.

Catherine crut assez prouver à Jacques VI la sollicitude de la France, en lui faisant proposer l'alliance d'une princesse de Lorraine. Ces négociations matrimoniales devaient obliger le roi d'Ecosse sans engager la France. Mais Jacques, tout en remerciant Catherine, déclara qu'il lui fallait au préalable obtenir le consentement de sa noblesse et des états d'Ecosse; le seul moyen d'y parvenir était de montrer que le roi de France « ne faisait pas moins état de lui et de ses sujets que ses prédécesseurs avaient fait aux anciens rois d'Ecosse. » Arran ramenait ainsi habilement les négociations à la question qu'évitait

(4) • Responses faites verbalement au sieur de Seton, ambassadeur, suivant le commandement du roy, sans qu'il luy en aict été rien laissé par escrit. » (Bibl. impér. *Mélanges de Colbert*, t. XI, fol. 32.—Copie.) Voy. en outre une lettre du roy à Michel de Castelnau, du mois de mai 1584, qui contient une communication des réponses précises faites par le roi aux diverses demandes de lord Seaton. Bibl. impér. Reg. du secrét. Pinart. Ms. franç., n° 8808, fol. 49, v°. Copie officielle du temps. — Voy. encore une lettre de Henri III à Jacques VI du 27 juin 1584. Bibl. impér. *Mélanges de Colbert*, t. II. Copie. — Cette lettre annonce au roi d'Écosse que « la meilleure réponse et plus favorable » a été faite à lord Seaton, et lui recommande de procéder par la douceur à la pacification de son royaume. Elle est accompagnée d'une autre du roy de France à la noblesse du pays d'Écosse, contenant des témoignages de satisfaction pour les assurances données au roy par lord Seaton au nom de la noblesse d'Écosse. — Bibl. impér. *Mélanges de Colbert*, t. II. Copie. — Ces deux lettres sont suivies de lettres de la reine-mère conçues à peu près dans les mêmes termes.

Henri III. Quand il n'eut plus d'espoir, il se plaignit de ne trouver en France « que de froides et maigres ressources, » et à deux mois de là, Jacques VI, imitant son favori dans son brusque retour, écrivait à Elisabeth pour l'assurer de ses sentiments de « bon parent, bon voisin et bon filleul, » lui demandait réciprocité d'affection et promettait en ce cas « de laisser toutes pratiques et intelligences avec tous les princes du monde, quelque qu'ils fussent, pour se conduire suivant sa volonté (1). »

Elisabeth accueillit avec quelque défiance des avances si subites, et craignit d'être la dupe de l'avide comte d'Arran. Cédant enfin à la considération des immenses résultats d'un concert parfait entre elle et ce favori, elle envoya le gouverneur de Berwick, lord Hundson, conférer avec Arran. Ces négociations, alors même qu'Arran eût agi de bonne foi, étaient de leur nature délicates, et ces troubles de l'Ecosse divisée pouvaient les compliquer et les interrompre. C'est ce qui arriva. Au mois d'août 1584, à l'époque même des conférences, trois mille Ecossais des hautes terres, ou, comme le dit Castelnau, « du côté des sauvages, » passèrent en Irlande et se joignirent aux ennemis d'Elisabeth, disant qu'ils y étaient autorisés par leur roi. Enfin, une lutte éclata entre les populations toujours ennemies des Borders, et la conférence fut rompue (2).

Castelnau avait suivi avec la plus grande anxiété les

(1) Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 16 juillet 1584. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(2) Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 3 sept. 1584. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

conférences anglaises, qu'il s'était efforcé de prévenir, en présentant Henri III « comme médiateur en accord et pacification (1), » dans les affaires d'Ecosse. Dès qu'il en connut le mauvais succès, dès qu'il vit Elisabeth revenir par une réaction soudaine à l'alliance française, il écrivit à sa cour et conseilla de bien user de tous les avantages que lui donnait une apparente réserve dans son intervention en Ecosse et le refus de la médiation française.

« Sur quoi, écrit-il à Henri III (2), c'est-à-dire aux ouvertures d'Elisabeth, mon oppinion serait, Sire, que V. M. doit bien faire sentir aux ambassadeurs de la dite royne, que la pensez avoir obligée de vous savoir beaucoup de gré de n'avoir voullu envoyer au diet d'Escosse que conjointement avec elle pour y pacifier les choses, sans prendre la voie de mer, qui vous est libre quand il vous plaira. Aultrement, ils vous voudraient retrancher toutes intelligences, s'ils pouvaient, comme çà tousjours été leurs desseing, soit pour ruiner le roy d'Ecosse, ou l'avoir sans vous à leur dévotion en vous amusant de parolles. » Il faut admirer sans réserve cette politique si habile et si suivie de Castelnau, qui, par une initiative souvent toute personnelle, maintenait en dépit d'Elisabeth, en dépit même de l'abandon et du désaveu de sa cour, une alliance traditionnelle que la France allait laisser perdre. Elisabeth essaie-t-elle de le détourner des affaires d'Ecosse comme ne méritant pas tant de soins (3),

(1) Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 26 juillet 1584. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(2) Ibid.

(3) « Je luy ai demandé en ma dernière audience quand elle voudrait

il lui répond qu'une alliance de huit cents ans n'est pas ainsi à mépriser. Il fait bonne contenance et adjure Henri III de le seconder, quand la pénétrante Elisabeth, frappant le côté faible, l'accuse de mettre à ces affaires une sollicitude et une âpreté que la cour de France, jalouse de l'Espagne et des Guises, n'y apportait plus « On a asseuré la reine d'Angleterre, que Votre Majesté ne se souciait point des affaires du dit roi d'Ecosse, ni aussi peu de la liberté de la royne sa mère, et que c'était moy qui faisais cette instance par deçà, plus tost selon mon affection particulière que celle de Votre Majesté. Sy la dicte royne, ajoute-t-il, se persuade que Votre Majesté ne se soucie pas de vous entremettre en cette affaire, elle en saura bien tirer son proffict avecq vostre dommage en diminution de votre alliance de ce côté là. Sy au contraire Votre Majesté monstre d'en avoir soing et la

que je fisse le voyage d'Ecosse, et, conjointement avec elle, y accorder les différends entre le jeune roy et ses subjects, suyvant l'instruction que V. M. m'en avait employé pleine de toute sincérité vers la dicte royne d'Angleterre et le dict roy d'Ecosse. Lors elle me répondit qu'il n'était pas si grand besoin de parler de ces affaires là, que de s'opposer promptement à la grandeur du roy d'Espagne, qui n'était pas plus amy de vostre majesté que d'elle, que cela était d'aulture importance que les affaires d'Ecosse et que de vous amuser vous deux à un si peu de chose que ung si petit prince et royaume ; où je luy respondis que vostre alliance depuis huit cents ans de ce côté-là n'était pas ainsy à mépriser, et que avez estimé n'y pouvoir faire mieulx à présent que oster toutes les deffiances que pourroict avoir la dicte dame, ny que V. M. n'y voullust rien entreprendre, que conserver votre alliance, et conjointement avec elle, y pacifier toutes choses par un bon conseil donné au dict roy d'Ecosse et à ses subjects. » (Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 3 septembre 1584. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.)

vouloir maintenir, elle n'y osera plus rien entreprendre, de peur de vous offenser, qui serait le plus assuré moyen de vous obliger le dict roy d'Ecosse, et avoir l'honneur de la délivrance de la dicte royne sa mère, et de vous acquérir toute cette isle à votre dévotion plus que jamais, et éviter toutes guerres et despenses qui pourraient naître de quelque jalousie et discorde touchant l'Ecosse (1). »

Ces reproches et ces adjurations ne pouvaient rien sur une cour menacée par des dangers plus prochains et plus pressants. L'Ecosse allait échapper à la France. Castelnau eut la gloire de retarder encore quelque temps le succès inévitable de la politique anglaise, à laquelle les affaires religieuses offraient une occasion toujours nouvelle d'intervention. A l'instigation des agents anglais, les ministres protestants traitaient d'actes tyranniques les mesures qui avaient soumis le clergé écossais à la juridiction royale. Ils ne craignaient pas de protester même en présence du roi et d'attaquer avec violence le comte d'Arran. L'un d'eux, rappelant les violences de Knox, osa, « comme vray mynistre de Dieu » devant Jacques VI, annoncer à son favori « sa ruine en peu de jours, tant à cause de son orgueil et trop grande audace que pour être le plus mauvais conseil qui pourroit estre auprès leur roy (2). » Ces prédicateurs fanatiques, « aidés des gentilshommes bannis et fugitifs, » promettaient à

(1) Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 3 septembre 1584. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(2) Lettre de Michel de Castelnau au roi Henri III, 22 octobre 1584. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

Elisabeth de faire un changement en Ecosse, si elle voulait les aider, et de mettre le roi, le royaume et la religion entièrement à sa dévotion (1). Tout semblait devoir entraîner Elisabeth à jeter le masque, et cependant l'autorité personnelle de l'ambassadeur français la retenait encore. On discuta longtemps dans le conseil d'Angleterre les avantages de la médiation française et de l'alliance exclusive. Elisabeth consulta le comte de Shrewsbury, sembla ajouter foi aux assurances qu'il lui donna de la bonne foi de Marie Stuart, et s'inquiéter des subsides qu'il lui faudrait fournir aux rebelles d'Ecosse. Un instant elle parut pencher vers la médiation française; mais elle voulait attendre encore; « elle attend, écrivait Castelnau au roi, ce que fera Votre Majesté pour les affaires des Pays-Bas; ce que feront les bannis et ministres d'Ecosse, quel parti ils ont à leur dévotion, quelles villes leur sont favorables, afin de se résoudre pour ce qui lui sera le plus utile, tant pour le bien de son Etat, que pour elle en particulier (2). »

Quand Elisabeth vit que Castelnau ne prenait pas le change et ne donnait à toutes ses propositions de guerre contre l'Espagne qu'une très-faible attention, pour mettre tous ses soins à l'alliance écossaise, elle résolut de traiter directement avec Jacques. Elle motiva sa décision avec sa mauvaise foi et son habileté accoutumées. « Je diray à Votre Majesté, Sire, écrit Castelnau, qu'il s'est tenu de grands conseils ces jours icy en ceste

(1) Lettre de Michel de Castelnau au roi, 22 octobre 1584. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(2) Ibidem.

cour, suyvant l'advis que je luy en avois donné et y ont conclud, assavoir : que la royne d'Angleterre ayant faict tant de délibérations pour establir son règne, son repos, sa seureté et son Etat, et estant entrée si avant en termes de mariages et d'alliance avec V. M. et vostre roiaulme, dont il ne s'estait rien ensuyvi que des paroles et une perte de temps, et que pour le jour d'huy V. M. comme mesprisant ung bon accord avec elle et le désir et espérance qu'elle en avait eu, affin de secourir par ensemble les Estats des Pays-Bas, il lui fallait s'adresser de quelques costés, sans plus différer, qui debvroit être avec la royne et le roy d'Ecosse, pourveu qu'ils fussent tous deux d'une même intention, et en telle amitié que l'on le dict, et leur donner consentement à l'un et à l'autre tant par l'espérance de la succession à ceste couronne, que pour joindre les deux royaumes ensemble, et toute l'isle contre qui que ce soit. Ce qui estant, malaisément le reste de l'Europe leur pourrait faire mal, et sy V. M. prenoit les Pays-Bas sans eux, les délaisser en toutes choses et encore V. M. et votre alliance, si leur en donnez l'occasion. Pour à quoy adviser il fallait assembler ung parlement le xxiii^e du mois de novembre prochain, qui serait le xii^e à notre compte, et en iceluy faire une finale, généralle et particulière conclusion pour le bien de la dicte royne d'Angleterre et de son Estat, et arrêter et déterminer audiet parlement, du tout, une assurée amytié avecque l'Ecosse et renvoyer la royne votre belle-sœur avec son fils, la mettre en liberté soubz bonnes assurances et conditions, et les tenir en espérance d'estre les héritiers

après cette princesse, s'ils se comportent bien, dès à présent et par alors envers elle, et font le serment de gouverner le royaume sans y vouloir changer ou innover aucune chose. Toutes fois, je suis aussy adverty que pour tenir la dicte royne ou roy d'Ecosse en bridde et semblablement les aultres héritiers qui prétendent à ceste couronne, comme la petite Arabella, sa cousine germaine, le comte de Huntington, le comte de Derby et ceux du côté de Hereford, le dict parlement accordera et octroiera dès à présent et pour à touzjours, (que) la dicte royne d'Angleterre, pour la cause commune des trois estats et par la ratification qu'ils en feront, qu'ils signeront et scelleront, bien octorizer en toutes choses, que ladite royne pourra légitimement seulle, nommer et déclarer tel qu'il lui plaira son légitime héritier, soit par escription faict et signé de sa main ou de son grand sceau, lequel quel qu'il lui playra, que celluy-là sera son vrai héritier et successeur et que cette sienne volonté sera close et renfermée en ung coffre bien fermé, dont elle aura seule les clefs, pour être ouvert ledit coffre après sa mort, et que, lors, tous les Estats d'Angleterre seraient (tenuz) de mettre leurs biens, vies et fortunes pour effectuer ce que dessus. Mais je suis adverty que, par politique, la royne d'Ecosse et son fils sont tacitement asseurez qu'ils seront les vraiz héritiers et qu'ils n'en doivent douter, et ce affin de les retenir en tout devoir et humilité envers la royne d'Angleterre comme envers leur mère, que l'on doit dire et donner semblable espérance et au comte de Huntington, à ladite Arabella, au

comte de Derby et de Hereford, afin que chacun s'efforce de se rendre agréable et obéissant à la dicte royne, pour la faire régner sûrement entre toutes les prétentions durant sa vie, et les retenir les uns par les autres en tout devoir et grande obéissance envers elle; cependant se fortifier du tout de l'Escosse, et oster cette alliance à V. M. (1). »

Ainsi, elle cachait son brusque retour à l'alliance écossaise sous des accusations sans portée; elle reprenait activement ce dessein d'une alliance exclusive qu'avaient poursuivie Walsingham avec le colonel Stuart et Hunsdon avec le comte d'Arran. Elle espérait encore abuser la France, alors qu'elle semblait négocier à la fois avec Marie Stuart et avec Jacques VI, « pourvu qu'ils feussent de même intention. » Cette condition préalable lui permettait d'écarter tout d'abord les intérêts de la mère.

Castelnau luttait d'habileté avec le génie fertile en ressources d'Elisabeth. Pour la contenter « de quelques honnestes ouvertures (1), » il invita le roi à députer auprès d'elle le fils d'un de ses secrétaires d'Etat, le vicomte Pinart, afin de lui donner « honneste satisfaction (2). » « Nous ferions, ajoute-t-il, pour le service de Votre Majesté, selon que les choses le pourraient offrir, et ne laisserions aller du tout cette alliance d'Escosse à l'Angleterre, sans vostre

(1) Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 26 octobre 1584. — Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

consentement, voiant qu'elle a été acquise et conservée de si longtemps par les rois voz prédécesseurs (1). » Il espérait rompre ainsi le coup préparé par cette reine, « changeant selon le temps et l'occasion, qui sont père et mère de toutes choses mondaines. »

Henri ne répondit à ces sages conseils que par un ordre subit de rappel (2). Était-ce fatigue de ces plaintes incessantes (3)? Était-ce concession aux Guises,

(1) Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 26 octobre 1584. Archives de la famille d'Esneval.

(2) Michel de Castelnau accuse réception de cet ordre dans une lettre au roi du 14 novembre 1584. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(3) « Je ne voy pas que messieurs de vos finances veuillent trouver aucun expédient pour me mettre hors de peyne, ny que le trésorier donne grande espérance que je serais payé de longtemps de vingt mille escuz, qu'il a pleu à Vostre Majesté me faire assigner sur les offices des premières collectes, et ma femme et la plus-part de mes gens qui sont en France, pour avoir ung escu, en dépensent deulx à la poursuite. » Lettre de Castelnau à Henri III, 26 juillet 1582; copie du temps; archives de la famille d'Esneval. »

« Il ne demeurera rien que je puisse faire et où je remédie ayant depuis deux ans faict beaucoup de despences (et) constances, mesme celle que j'ay faicte ung an pour le sieur de Simt (c'est sans doute Simier) et par le commandement de Votre Majesté, l'avoir logé près d'un an, me tient encore sy endebté, et l'argent que j'ay faict prester aux serviteurs de Monseigneur votre frère et tant d'occasions extraordinaires, que la meilleure bourse de France auroyt eu peyne de supporter tant de frais, et j'avoys pris quelque espérance de commencer à me mettre hors de peyne estant hors de l'assignation de xx mille escuz, qu'il avoit pleu à vostre royale bonté me faire bailler sur les offices des agents collecteurs, où je suis à recommencer après avoir tant despendu à la poursuite. A la fin je me suis résolu, Sire, d'estymer plus l'honneur et la fidélité que j'ay tousté ma vye eu et auray à vostre service que tous les biens de la terre et attendre ung jour plus de Vostre Majesté cent fois que je n'ay mérité du meilleur meitre du monde,

dont le parti devenait tout-puissant? Castelnau ne nous en dit rien. Il demanda et obtint un sursis pour sa-

que supply Dieu, etc.... Lettre de Castelnau à Henri III, 31 mai 1583; copie du temps; ibidem.

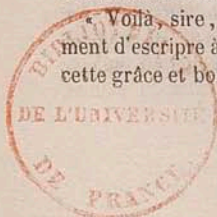
« En louant Dieu, madame, de vostre bonne santé et de l'espérance qu'on a de celle de mondict seigneur, votre (filz), en suppliant Vostre dicté Majesté, madame, de parler au roy pour moy et à mondict seigneur pour estre payé de ce qui m'est deub, affin de satisfaire à mes créditeurs, et je supplye nostre seigneur, etc.... » Michel de Castelnau à Catherine de Médicis, 9 avril 1584, copie du temps, ibid.

« Sire, je prendray en cet endroict la hardiesse, avec mes très justes et précédentes requestes, de supplier Votre roialle Majesté de commander à messieurs de vos finances qu'ilz regardent à me faire paier ce qui m'est deu, suivant ce qu'il vous a pleu me mander estre vostre intention, affin de satisfaire à mes créanciers par deça, et aux grandes despenses que je y ai faictes pour le service de Vostre Majesté, et celuy de monseigneur vostre frère, suivant les exprès commandements de Vos Majestez, et n'espargnai rien, comme je n'ai fait, pour tout ce qui a importé à vostre honneur et service. » Michel de Castelnau à Henri III, 16 juillet 1584; copie du temps; ibid.

« Madame, je suppliray humblement V. M., comme ma bonne maistresse et mon espérance, faire envers le roy et messieurs de ses finances que je puisse ce coup icy estre payé de ce qui m'est deub, affin de sortir de la mizère en laquelle je suis, persuadé que c'est l'intention de V. M. que je sois satisfait, pour payer mes debtes, et je prirai à jamais Dieu, comme je fais tous les jours, qu'il vous donne, etc..... » Michel de Castelnau à Catherine de Médicis, 28 août 1584; copie du temps; ibidem.

« C'est chose nécessaire qu'il me faut paier plus de trente mil escuz en ce royaulme, où je suis si étroitement obligé, que, sy j'estais demain hors de la charge de votre ambassadeur, je serais arrêté par mes créditeurs, auxquels je ne puis satisfaire, s'il ne vous plaist me faire paier ce qui m'est deub, et prendre ce coup yci pitié de moy, qui supplye à Dieu de conserver votre royale grandeur, etc. » Michel de Castelnau à Henri III, 22 octobre 1584; copie du temps; ibid.

« Voilà, sire, ce que j'ay estimé me devoir. Différer plus longuement d'escire à V. M. et la supplier encore très humblement me faire cette grâce et bonté, que je sois païé de ce qui m'est deub, et prendre



tisfaire ses créanciers et attendre la délivrance de sa femme; il continua de servir son maître avec un dévouement que l'ingratitude ne pouvait lasser et une sagesse que de nouvelles difficultés ne surent point déconcerter (1).

Elisabeth, à ce moment même où elle allait être délivrée de cet observateur gênant, renouait avec Jacques et Marie Stuart cette double négociation qui lui permettait d'abuser la reine d'Ecosse et de se concilier le jeune prince. Nau, secrétaire de Marie Stuart, et Gray, ambassadeur de Jacques VI, arrivèrent en même temps

quelque bonne résolution, ce coup icy, en l'estat que sera V. M., car je doibtz plus de trente cinq mille escuz en ce royaume, aux banquiers anglais (et) italiens, qu'il me faut paier, sans plus différer. » Michel de Castelnau à Henri III, 26 octobre 1584; copie du temps; *ibid.*

(1) « En premier lieu, je suis tellement accablé de dettes, et obligé envers les marchands anglais et banquiers italiens, qu'il faut qu'avant de partir d'icy, je leur paie, pour le moins, trente et quatre mille escus, dont je suis sy étroitement obligé, que, le jour que je laisseray la charge de votre ambassadeur, il faut que je les paie, ou demeure honteusement prisonnier...., et à ce point j'y ajouteray ung aultre de me faire donner temps jusqu'au mois d'avril, parce que ma femme qui a depuis le mois de janvier accouché deux fois avant terme, dont elle a été malade à l'extrémité et tenue pour morte, est pour la troisième fois redemeurée grosse et en tel estat qu'elle est commandée des médecins sur peine de la vie, et de perdre son fruit pour la troisième fois, de ne bouger de sa chambre qu'elle soit au septième mois, qui sera au dict temps d'avril ou may, parce que les autres fois estant accouchée à trois mois et à quatre, il est nécessaire de se conserver avec grande diligence jusques au dict septième mois, qu'elle pourra aller accoucher à Dieppe ou à Calais. » Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 14 nov. 1584; copie du temps. Archives de la famille d'Esneval. Le délai fut accordé, comme le marque une lettre de Catherine de Médicis à Castelnau. (Bibl. impér. Reg. du secrét. Pinart, n° 8808, fol. 58. — Copie du temps.)

à Londres, l'un pour tenter un dernier et infructueux effort, l'autre pour lier indissolublement l'Ecosse et l'Angleterre. Le rôle de Jacques de Gray est, dans ce siècle de trahisons et de perfidies, un exemple entre tous. Il était le confident des Guises et de Marie Stuart ; il savait toutes les trames ourdies par le parti catholique qu'il affectait de servir avec passion. L'ambassadeur de France semblait devoir se laisser tromper par ses protestations. « Il me dit, écrivait Castelnau (1), que son maistre n'ayme rien tant au monde, que la royne d'Escosse, sa mère, laquelle m'a ces jours icy envoyé plusieurs lettres en chiffres pour le dict Gray, avec des mémoires et instructions de ce qu'il avait à faire icy pour elle et son filz. » Mais Castelnau ne se laissa pas prendre à ces assurances et n'imita pas la confiance imprudente de Marie Stuart. Il sut bientôt découvrir les secrets desseins de Gray, qui possédait à un degré très-remarquable tout ce qu'il faut pour faire un courtisan, les grâces de la personne, l'adresse la plus insinuante, une ambition sans bornes, un esprit intrigant et fécond en ressources. « Le dict Gray est venu icy pour gagner entièrement la bonne grâce de la reine d'Angleterre et lui offrir le dict roi d'Escosse en telle sorte qu'elle le voudra avoir, l'assurant qu'il ne fera jamais, ny ne veult faire que ce qui luy plaira, et tout ce qui peult dépendre de telles offres en général et en particulier (2). » Que pouvait-il refuser ? Elisa-

(1) Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 25 novembre 1584. — Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(2) Ibid.

beth le mettait en état de se livrer à sa prodigalité, qui était excessive.

Ainsi, le beau dessein de la médiation française, qui eût rendu Marie Stuart libre et aurait affermi l'ancienne alliance écossaise, s'évanouissait. Elisabeth l'emportait et Jacques s'abandonnait aux mains de l'Angleterre. « Je vois bien, écrivait encore Castelnau, par les discours de son ambassadeur, qu'il (le roi d'Ecosse) voudra plutôt tâcher de faire ses affaires seul, que de les reculer en montrant l'affection qu'il porte à la reine, sa mère (1). »

Le seul but qu'elle se proposait dans ces doubles négociations étant presque atteint, Elisabeth ne prêta plus d'attention aux propositions de Marie Stuart, et bientôt elle redoubla envers elle de précautions et de rigueurs. La reine d'Ecosse qui, le 25 août 1584, avait passé de la garde du comte de Shrewsbury à celle de sir Ralph Sadler et de Sommers, et avait été transférée de Sheffield à Wingfield, se vit conduite (15 janvier 1585) de Wingfield à Tutbury, et confiée à la garde de l'honnête mais dur Amias Paulet.

Elle comprit qu'elle était abandonnée de tous, et qu'aucune rigueur ne lui serait plus épargnée. Son fils, sous l'influence du perfide Gray, se refusait à l'acte d'association que Nau était venu négocier à Londres et traitait avec Elisabeth. Marie se plaignit amèrement de cette trahison et à Elisabeth (2) et à

(1) Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 25 novembre 1584. — Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(2) Voy. l'appendice XLV à l'*Histoire d'Ecosse* de Robertson.

Castelnau (1); elle ressaisit aussitôt les concessions faites. « Je vous prie, écrivait-elle à l'ambassadeur de France, que de vraie et native reine, on ne me fasse plus reine-mère, car je ne connais point, l'association manquant, roi ni reine d'Ecosse que moi (2). » Ces récriminations ardentes ne pouvaient la sauver. Tandis que Jacques abandonnait sa mère, Henri III ne la défendait que mollement. Marie insista vainement pour que l'ambassadeur français cessât de donner à Jacques VI le titre de roi (3). Elle réclama en même temps d'Elisabeth une solution, ne voulant pas, disait-elle, « demeurer liée tout ensemble des conditions si étroites proposées avec toute sincérité, et des ordres, observations et règlements plus précis et rigoureux que jamais en cette nouvelle prison (4). » Elisabeth imagina de nouveaux délais pendant lesquels son ambassadeur en Ecosse, Wotton, pressait la conclusion du traité dont les bases avaient été posées par Gray.

Marie ne vit plus de refuge que dans le parti désespéré des conspirations et de l'alliance espagnole (5). Ainsi, au moment où Castelnau quittait l'Angleterre, la poli-

(1) Additions aux *Mémoires de Castelnau* par le Laboureur, I, 615-618.

(2) Ibid.

(3) Lettre du 40 juillet 1585. Ibid. p. 628-632.

(4) Lettre de Marie Stuart à Castelnau; 25 mai 1585, Labanoff.

(5) « Unde illa, patientia sæpius læsa, in dolorem et indignationem exardere cœpit, et præ libertatis studio, tam insidiosis adversariorum, quam perniciosis amicorum consiliis animum auresque aperuit. » Cambden. p. 388.

tique de conciliation et de médiation française était vaincue. L'alliance écossaise échappait à la France, impuissante à maintenir entre l'Espagne et l'Angleterre un rôle d'expectative. La mort du duc d'Alençon (10 juin 1584) avait fait entrer le parti catholique dans une nouvelle phase ; la ligue allait l'emporter sur la royauté et tendre les mains à l'Espagne. Philippe II se montrait le chef actif et menaçant du catholicisme, en même temps qu'Elisabeth se préparait à unir les forces et à diriger la résistance du protestantisme en Europe.

Castelnau avait lutté dix ans contre l'or d'Elisabeth, contre les passions violentes des partis d'Ecosse, contre le fanatisme protestant, contre les plus habiles diplomates d'Angleterre, Bowes, Davison, Carey, Walsingham, Hundson, Wotton, enfin contre l'indifférence de son gouvernement. Il avait contribué à la chute de Morton ; il avait averti le trop confiant Lennox, et avait pressé la cour de France de soutenir le favori de Jacques VI. Après l'attentat de Ruthwen, il avait secondé les efforts de Meyneville et de La Mothe-Fénelon. Il s'était opposé à la ligue exclusive qu'Elisabeth avait cherché à conclure avec le colonel Stuart ; il avait, mais en vain, conseillé au gouvernement français d'accueillir les propositions de l'envoyé écossais Seaton ; il avait surveillé les négociations de Hundson avec Arran ; il avait enfin cherché à éveiller l'attention de Henri III sur les desseins funestes de Gray, et même osé blâmer la négligence et l'inertie du roi. Il pouvait donc, en toute justice, porter de lui-même ce témoignage : « Sire, il n'est rien advenu en Ecosse depuis que je suis ambassadeur de Votre Ma-

jesté, en ce royaume, que je ne l'aie prévu longtemps auparavant, et que je ne vous aie averti qu'elles estaient les actions accordantes et contraires aux pratiques des Anglais (1). »

(1) Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 23 avril 1584. — Ce pie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

CHAPITRE VI.

AMBASSADE DE CASTELNAU EN ANGLETERRE.

2^e PÉRIODE. 1582-1585 (SUITE).

NÉGOCIATIONS RELATIVES AU PORTUGAL ET A LA BELGIQUE.

PORTUGAL. — Don Antonio de Crato bien accueilli en France. — Catherine de Médicis et ses droits sur le Portugal; cession future du Brésil. — Secours effectifs quoique insuffisants de la France. Deux expéditions aux Açores; première bataille navale livrée par la France dans l'Océan. — Élisabeth s'en tient aux promesses malgré les instances de Castelnau.

BELGIQUE. — Les rôles sont changés. — Inertie de la France; défiances de Castelnau. — Ses motifs; la Belgique, avec le duc d'Anjou pour roi, devant être l'alliée de l'Angleterre et sous son protectorat exclusif. — Ténacité d'Élisabeth que l'entreprise d'Anvers et les défaillances du duc d'Anjou ne peuvent décourager. — Les émissaires du duc d'Anjou surveillés par Castelnau. — Après la mort du duc d'Anjou, négociations directes avec Henri III. — Danger de l'Angleterre. — Promesse d'Élisabeth d'une coopération effective; ses caresses à Castelnau. Son plan pour la fondation d'un État, lien de l'Angleterre et de la France. — Henri III songe un moment à se déclarer seul protecteur des Provinces-Unies; instruction au sieur des Primeaux. — Irritation d'Élisabeth; Henri III contraint par la ligue de renoncer à une intervention aux Pays-Bas. — Rôle de Castelnau dans ces négociations.

En 1582, la France et l'Angleterre semblent un moment vouloir s'unir pour arrêter l'accroissement de l'Espagne (1) qui a conquis le Portugal, et essaye de réparer dans les Pays-Bas ses fautes et ses défaites. Le Portugal et les Pays-Bas sont donc comme les champs de bataille désignés à l'action commune des deux puissances.

(1) Unde illa (Medicæa) commotior, et crescentem Hispani potentiam, Lusitanîæ, Indiæ orientalis et insularum plurium accessione longe lateque locupletatam ægre intuens, sibi ac suis posteris metuens, tum alios principes, tum Elizabetham commonefecit de ejus ambitione cum potentia nimio plus se diffundente intra terminos tempestive coercenda (Cambden. *Histor. Elizab.* pars III, p. 338).

Un des deux prétendants nationaux au trône de Portugal, don Antonio de Crato, était venu demander secours à la France et à l'Angleterre. En France, il avait trouvé un bon accueil auprès des mignons de Henri III, auxquels il avait distribué les diamants de la couronne de Portugal (1), et surtout auprès de Catherine de Médicis. Celle-ci l'avait reçu avec de grands honneurs, l'avait logé au Louvre, et s'était désistée en sa faveur de ses droits au trône de Portugal, droits qu'elle avait produits sans preuves bien valables, et, comme le dit malicieusement Mézeray, « pour paraître prétendre à la succession d'un royaume. » Elle avait fait mieux ; elle lui avait promis le secours de la France. En retour de cet abandon de ses droits et surtout de ce secours d'hommes et d'argent, elle avait obtenu de don Antonio (les exilés ne ménagent point les promesses) la cession du Brésil (2). On partageait déjà les conquêtes futures.

En 1584, quelques vaisseaux furent envoyés aux

(1) De Thou, t. VI, p. 88.

(2) Ces prétentions de Catherine de Médicis se trouvent exposées dans le livre intitulé : *Unione del regno di Portugallo alla corona di Castiglio* (trad. franç., 2 vol. in-12, tom. I, p. 355), du comte de Portalègre, sous le pseudonyme de Conestaggio Hieronymo Franchi. M. de Torsay, dans sa relation de l'expédition de Strozzi, nous expose les conditions mises par Catherine au secours promis : « La roynemère, dit-il, entreprit cette expédition pour l'intérêt qu'elle y avait aussi de son chef, comme venue d'une fille et héritière de la maison de Boulogne, descendue en ligne droite d'un roi de Portugal, dont elle et ledit roi Antoine estaient demeurés d'accord ; que luy restabli en ses Estats, elle aurait pour ses prétentions la région du Brésil. » Archives curieuses, 1^{re} série, t. IX, p. 403-460. Voy. une brochure de M. Edouard Feurnier : *Un prétendant portugais au xvi^e siècle*. 4852.

Açores, importante station des flottes de Lisbonne et des Indes, et qui tenait encore pour don Antonio, grâce à la vigueur du gouverneur Scipion Gomez de Vasconcellos.

En 1582, une flotte de cinquante-cinq voiles armée à Dieppe et à Bordeaux, montée par cinq mille soldats, alla, sous les ordres de Strozzi, faire une descente dans l'île San-Miguel, une des Açores reconquise par les Espagnols. Mais la négligence de Strozzi, les fautes de don Antonio perdirent tout ; la flotte espagnole eut le temps d'arriver et de détruire la flotte française dans une sanglante bataille (1), « la première, » comme le remarque Voltaire, « que les Français aient livrée dans l'Atlantique (2). » L'année suivante, Catherine devait faire un nouvel effort sans plus de succès.

Cependant, le prétendant portugais ne cessait de solliciter l'appui de l'Angleterre dont la puissante marine pouvait mieux servir sa cause, et l'ambassadeur Castelnau avait ordre de l'appuyer de tout son crédit. Mais Elisabeth, qui eût vivement souhaité mettre aux prises la France et l'Espagne, avait encore trop d'embarras intérieurs pour entrer en lutte ouverte avec Philippe II. Elle comprenait qu'entre les deux représentants du protestantisme et du catholicisme la guerre devait être à outrance, et elle voulait prendre son temps. Avec sa dissimulation accoutumée, elle n'en donna pas moins à don Antonio les meilleures assurances (3), lui offrit un

(1) De Thou, t. IV, l. LXXV.

(2) *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, ch. CLV.

(3) (D. Antonius) jam sæpius ad secretum reginæ colloquium admissus est. Hospitium ei datum proximum ædibus quas novo Regina con-

refuge dans ses Etats (ce qui n'était pas contre la lettre des traités), chargea son ambassadeur à Paris de bien faire valoir ses promesses de coopération et bonne foi et borna là ses bons offices. Castelnau ne s'y était pas laissé tromper. « La reine d'Angleterre, écrit-il à Catherine, vous donne grand honneur et louange du bon secours que trouve en France le seigneur don Antoine. Je lui ai dit que puisqu'elle était en repos et avait les moyens, elle devait faire quelque chose pour lui. Elle dit qu'elle fera. J'estime que ce sera en paroles. Car plus la bonne princesse viendra en âge, et plus elle réservera les trésors qui se moisissent, et qu'elle dit garder pour une bonne occasion. L'on dit que les avaricieux épargnent souvent une vache que le loup croque à la fin (1). » Ces épargnes, on le sait, devaient un jour trouver un glorieux emploi et servir à repousser l'invincible Armada.

Dans la question de Belgique les rôles sont bien changés; c'est au contraire Elisabeth qui ne cesse de presser la France et de travailler à « l'embarquer dans une coalition contre la France, tandis qu'Henri III se

struxit, quo sæpe secedere solet. Is diebus proximis Dieppam profectus est, ut præsens maritimum apparatus urgeat (Epistolæ Busbecquii, 16 janvier 1583).

Antonium e Lusitania in Galliam fugatum indeque in Angliam transmissum et commendatum sublevavit, quod citra offensionem fore existimavit, cum illum e regis Anglorum sanguine et stirpe Lancastria agnosceret cognatum et nullo unquam inter Hispanos et Anglos fœdere de Lusitanis in Angliam non admittendis cautum fuisset. Cambdeni *Hist. Eliz.* pars III, p. 338.

(1) Castelnau à Henri III, 31 mai 1583. Archives de la famille d'Esneval.

montre plein de défiance et que son ambassadeur résiste aux suggestions d'Elisabeth. »

L'entreprise pouvait paraître belle ; le duc d'Anjou victorieux, un prince français eût régné sur les provinces wallones et flamandes arrachées à l'Espagne, et assuré le patronage de la France à la Hollande, à la Zélande, à la Frise indépendante, sous le protectorat des Nassau. La marine française eût pu être puissamment organisée et poursuivre sur les mers les flottes de l'Espagne. Mais ce beau plan de Coligny voulait, pour être appliqué, d'autres ressources que celles de la France divisée, travaillée par l'Espagnol complice d'un parti déjà puissant, ruinée par la guerre et le fisc. Une guerre conduite par l'inepte duc d'Anjou, mal secondé du roi son frère qui le haïssait, ne faisait qu'attirer des désastres sur la France et préparer la voie à l'Angleterre. On peut donc déplorer l'inertie de Henri III, le malheur des temps et l'impuissance de la France ; mais on ne saurait regretter que dans cet état de faiblesse, la France n'ait pas entrepris une œuvre impossible. On ne saurait non plus condamner la désapprobation tacite de Castelnau pour la guerre des Pays-Bas.

Castelnau avait, en effet, bien des raisons de craindre une guerre déclarée avec l'Espagne. Un ambassadeur chargé de poursuivre le succès de certaines négociations, est naturellement conduit à considérer toutes choses dans la seule relation qu'elles peuvent avoir avec la mission qui lui est confiée. Or, la guerre des Pays-Bas détournait l'attention de sa cause préférée, l'alliance écossaise, qui garantissait la vie de Marie Stuart. La France,

une fois engagée dans le système des guerres protestantes, l'Espagne était comme l'alliée désignée des catholiques d'Ecosse du parti français, de Marie Stuart et de son fils contre Elisabeth. Tout le fruit de sa politique de ménagement et de conciliation était perdu, et l'Angleterre triomphait par la force. Il connaissait d'ailleurs trop bien le duc d'Anjou pour le croire digne d'une telle entreprise. Eût-il réussi, il voyait dans le nouvel état des Pays-Bas, non un lien entre la France et l'Angleterre, mais un allié nécessaire d'Elisabeth, plus habile, plus puissante, moins à craindre parce qu'elle en était séparée par la mer, et qui dépendrait d'elle par les besoins de son industrie. Son souverain, quel qu'il fût, devait être un autre duc de Bourgogne, et nous verrons tout à l'heure qu'Elisabeth savait le rôle véritable, aussi bien que l'histoire de cette ambitieuse maison.

La passion que la prudente Elisabeth apportait à cette guerre justifiait les craintes de Castelnau. Jamais elle ne donna plus d'assurances de son amitié pour la France et de son affection pour le duc d'Anjou. Elle ne cessait de protester de la sincérité de ses intentions. « Elle dit encore hier à un de ses plus spéciaux serviteurs, qu'elle n'eut jamais plus d'espérance d'être mariée qu'à ce coup-ci (1). » Elle ne s'arrêta pas aux paroles, elle aida le

(1) Lettre de Castelnau à Henri III, 25 juin 1582; Copie du temps; Archives de la famille d'Esneval. — Les lettres de Castelnau fournissent d'utiles renseignements sur ce projet d'Elisabeth de créer en Belgique une principauté en faveur du duc d'Alençon, sous le protectorat commun de la France et de l'Angleterre. Busbeck, ambassadeur extraordinaire de l'empereur Rodolphe II près de Henri III, qui avait pour instructions de détourner ce prince de soutenir son frère en Bel-

duc d'Anjou de ses subsides (1), et le soutint de son crédit. Quand cet inepte Valois, saisi comme toute sa race « d'un esprit d'étourdissement et d'imbécillité (2), » eut compromis le succès par sa tentative d'Anvers, elle se montra d'abord très-irritée d'avoir ainsi perdu ses espérances et surtout son argent. Elle s'en plaignit hautement, disant : « que tous ceux qui étaient venus en Angleterre de la part de ce prince n'avaient eu d'autre but que de lui attraper de l'argent (3). » Mais bientôt elle se radoucit et promit de travailler à une réconciliation des Etats de Belgique et du duc d'Anjou (4). Elle consentit à recevoir et à écouter les émissaires de ce prince, Chertier et d'Alferan, qui se cachaient de Castelnau, tout en assurant « que son altesse, leur maître, se désirait gouverner icy après, et conduire selon qu'elle penserait que le roi l'aurait agréable (5). »

gique et dont les lettres embrassent les années 1582, 1583, 1584 et 1585, paraît n'avoir pas eu connaissance des propositions d'Elisabeth que nous révèle la correspondance de Castelnau.

(1) Busbecq rapporte à sa cour que, suivant le bruit public, Elisabeth avait avancé trois cent mille écus au duc d'Anjou (Epist., 30 mai 1583). Castelnau parle seulement d'une promesse de 50 ou 60,000 écus.

(2) Mémoire de l'avocat David, cité par H. Martin.

(3) Lettre de Castelnau au roi, 13 juin 1583. — Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(4) « Elle (Elisabeth) escript à Monseigneur votre fils une lettre qu'elle m'a prié de luy faire tenir, m'ayant parlé comme elle a toujours fait en très mauvais termes des Estats et du mauvais traitement qu'ils auraient fait à son altesse, en me voulant assurer qu'il ne tiendroict point à elle qu'ils ne veinssent à quelque bon accord honorable et utile à mon dict seigneur. » Castelnau à Catherine de Médicis, 24 mai 1583. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(5) « Sire, Monseigneur vostre frère a envoyé par devers la Roynne

Elle promet « son appuy selon que le prince se comporterait envers elle, en le priant de ne s'y fier tant qu'il s'assure de l'aide de V. M., » écrit Castelnau. Chertier de son côté ne ménageait pas les assurances et

d'Angleterre et ceux de son conseil ung sien secrétaire, appelé le sieur Chertier, et m'a escript de sa main pour le leur présenter et l'assister en ce qu'il me seroit possible en la charge que son altesse lui avait donnée par deça, principalement pour se raccomoder avec la dicte Royne d'Angleterre, luy dire que les dictz députés des estatx de Flandres la debvaient aller trouver pour continuer leur traicté de Bordeaux et de faire une loy d'abolition de ce qui estait passé, et prier la dicte Royne de ne le délaisser de ses moiens et bons conseils, selon l'amictyé qu'ilz s'estoient promise, et, sur ce, avec la bonne volonté de vostre majesté, ayant eu charge le dict Chertier luy dire que, s'il luy demeurroit quelque malcontentement de son altesse, comme elle en avait beaucoup, de le luy oster, et prandre, pour ce regard, conseil de moy pour se conduyre avec la dicte Royne pour le mieulx en me disant le dict sieur Chertier que son alt. se désirait gouverner cy à présent et conduire, selon qu'elle pensera que V. M. l'auroit agréable, et vous servir en toutes choses, me disant que mon dict seigneur portoit ordynairement vostre portraict au col, sincère affection au cœur de vous faire très humble service, et m'a faict plusieurs discours le dict Chertier que Monseigneur vostre frère ne désire rien plus au monde, que rendre à vostre majesté toutes ses actions agréables et faire quelque chose de bon, pour abatre les armes, troubles et guerres qui pourraient d'une occasion ou d'une autre renaistre en votre royaume. Le dict sieur Chertier a parlé deux fois à la Royne, me priant touzjours que je visse ce qu'il traitteroict avec elle et ses conseillers, qui n'est pour ce voiage que de ramener son maistre avec eux. La dicte Royne a baillé deux lettres au dict Chertier : l'une avec force plaintes que son altesse ne l'a pas bien traictée, qu'elle lui a prié de lui bailler la première ; l'autre pour lui donner toute bonne espérance de son amityé et appuy, selon qu'il se comportera avec elle, en le priant de ne s'y fier tant qu'il s'assure de l'aide de V. M., s'il veult poursuyvre ses entreprinses au dict Pays-Bas, et qu'elle luy avaiet assez dict et escript et pryé touzjours de prendre son conseil. » Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 43 juin 1853. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

s'engageait à soumettre à Elisabeth les conditions du traité du prince avec les députés des Pays-Bas (1). Castelnau n'avait pas de peine à deviner l'espèce de vasselage que le duc d'Anjou consentait à accepter vis-à-vis de l'Angleterre. Le mystère dont s'entouraient les négoc-

(1) « Le dict sieur Chertier dict (que) après que mon dict sieur vostre frère aura veu les députés du Pays-Bas, s'il accorde quelque chose avec eulx, il envoira icy monsieur de Pibrac et retournera avec luy pour renouer toutes choses avec la dicte Royne, laquelle, Sire, je retiendray en amitié avec V. M. qu'elle estyme ne vouloit que la paix avec elle, comme je l'en ai bien persuadée.

Et pour le regard de ce que j'ay mandé à V. M. que le sieur de Alferan estoict icy venu, comme il disoict par fortune, c'est chose bien certaine, que ce fut par commission de mon dict seigneur vostre frère, et luy rapporta lettres de la dicte Royne d'Angleterre, qui n'estoict pas encore bien persuadée se vouloit racomoder avec luy, pour les défiances qu'elle avoict (qu'il ne recherchast l'amitié du roy d'Espagne). Ce qui la mettoict en extrême jalousie. Le dict Alferan est encores retourné et passa la mer, il y a aujourd'hui huit jours, et s'est caché de moy, pensant que je n'eusse congnaissance de sa venue et a montré de craindre que je le sache. Il est logé en un petit cabaret d'un Flamand, d'où il ne bouge, s'il ne va trouver la Royne d'Angleterre et quelques dames qui désireroient bien revoir encores remettre ces amours, et n'y a pas apparence que le dict Alferan ait guères plus grande charge (de) traicter, que d'estre porteur des honnestes lettres de monseigneur vostre frère à la dicte royne, par lesquelles il la veult encores entretenir et croy que son oppynion est que la faveur de ce royaume ne lui peut apporter que grand avantage en ces affaires des Flandres, et la dicte royne sera forte aiz d'estre encores recherchée, tant pour dire qu'elle n'est pas sans party que pour tenir le roy d'Escoce et quelques-uns de ses subjects en bride; mais congnaissant son naturel difficile à se résoudre à quelque chose que ce soit, je ne pense pas qu'elle mande à mon dict seigneur vostre frère chose bien assurée. Je tascheray de savoir la réponse qu'emportera le dict Alferan, qui j'estime aura plus en ces lettres que en créance, et n'en puy penser jusques à son retour (que) vostre majesté n'aict entendu qu'il a repassé icy. » Lettre de Michel de Castelnau au roi, 5 décembre 1583. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

ciations, indiquait que les intérêts du roi son maître étaient négligés ou menacés. D'Alféran, après une première mission dont il ne s'était pas caché, était revenu à Londres secrètement, et s'était « logé en ung petit cabaret d'un Flamand, » d'où il ne sortait que pour aller trouver la reine. Sa présence, comme on le voit, n'avait pas échappé à la pénétration de Castelnau qui mit tous ses soins à découvrir le contenu des lettres qu'il emportait.

Au reste, c'en était fait du duc d'Anjou ; au moment même où ses envoyés repassaient la mer, il abandonnait la Belgique et ses desseins pour se livrer à d'indignes plaisirs. Et cependant les Provinces-Unies se donnaient encore une fois à lui ; quand leurs députés vinrent le trouver à Château-Thierry, il se mourait d'humeur noire et de débauche.

Elisabeth était donc contrainte de renoncer à son projet favori, la fondation par la France d'un Etat dont elle eût eu comme le protectorat exclusif. Elle dut désormais négocier, non plus avec un prince qui agissait sans l'autorisation du roi de France et avec tout un parti mécontent et à sa dévotion, mais régulièrement avec Henri III et par l'intermédiaire avoué de son ambassadeur Michel de Castelnau. Les succès de l'Espagne qui profitait des fautes du duc d'Anjou, les intrigues redoutables que la cour de Madrid entretenait dans toute l'Angleterre, l'inquiétaient et allaient la contraindre à une guerre déclarée. Elle s'était déjà vue obligée de congédier l'ambassadeur espagnol Bernardin de Mendoza qui conspirait contre elle avec le parti catho-

lique; elle avait, il est vrai, aussitôt essayé d'ôter à cet acte ce qu'il pouvait avoir de décisif, et avait envoyé en Espagne un de ses agents les plus habiles, Wade (4), pour renouer des négociations avec Philippe II, mais elle n'y avait pas réussi. La guerre avec l'Espagne, dont Elisabeth s'était toujours efforcée « d'être exempte, en tâchant d'y embarquer la France (2), » était imminente pour l'Angleterre.

Elisabeth parut alors véritablement résolue à agir de concert avec la France, et mit en œuvre, pour persuader Henri III, toutes les ressources de sa politique. Tandis que son ambassadeur à Paris avait ordre de

(4) « Madame, celui que la royne d'Angleterre avoit envoyé en Espagne, après avoir licentié le sieur don Bernardin de Mendoza, est retourné très mal édifié du peu de compte que l'on a fait de luy par de là, sans l'avoir voulu oir ny donner audience, au lieu qu'ils cherchent à se racommoder avec le roy d'Espagne, et le satisfaire en ce qu'il prétendoit (qu'il) luy avoict esté fait tort par deçà. Sur quoy, je me persuade que la royne d'Angleterre recherchera et fera plus d'estat de voz amitez qu'elle ne fist jamais, dont elle me tint l'autre jour tant d'honnestes propos et du plaisir infiny qu'elle avoict de la santé de vostre majesté et de mon dict seigneur, qui luy estoict, comme elle me dict, plus chère que la sienne, et me veut touzjours mettre sur les affaires du Pays-Bas pour secourir ceulx des Estaz, ou autrement qu'ilz seront perduz et se remecteron en peu de jours du tout en l'obéissance du roy d'Espagne, et m'a dict en avoir escript à Monseigneur vostre filz, et semble, sy elle a le cœur semblable à la parole, qu'elle voudroict contribuer en sa part, mais je en croiray les effectz; car elle regarde et ses conseilles ce qui leur est utile et de leur volonté bien souvent mal fondée et non à autre chose. » Lettre de Castelnau à Catherine de Médicis, 23 avril 1584. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(2) Lettre inédite de Castelnau à Henri III, 3 septembre 1584. Archives de la famille d'Esneval.

presser plus que jamais Henri III et de l'effrayer de l'ambition sans frein du roi d'Espagne, elle essayait, en usant de son ascendant personnel, auquel nul ne résistait, de vaincre la secrète opposition de Castelnau. Elle s'efforçait surtout de combattre l'inquiétude si légitime que donnaient à l'ambassadeur de France les affaires d'Ecosse; lui répétait qu'il fallait « s'opposer promptement à la grandeur du roi d'Espagne, qui n'était pas plus ami de la France que de l'Angleterre (1). Elle faisait déjà le plan de campagne des forces combinées. « J'ai entendu de quelqu'un, écrit au roi Castelnau, pour le regard des Pays-Bas, qu'elle voudroit faire marcher V. M. et vos forces du côté de Henault et Artois, et elle mettraict les siennes et ses secours par la mer du costé de Hollande et de Zélande et lieux maritimes, et après avoir chassé, s'il était possible, les Espagnols, laisser le pays en liberté, ou si cela ne se pouvait, faire contraindre par ensemble le roy d'Espagne à quelque accord avantageux pour les dicts Pays-Bas et pour Vos Majestés qui seront les garants de la seuretté des dicts Pays-Bas, avec restitution de tout ce que vous auriez employé l'un et l'autre, et par conséquent faire, s'il estoit possible, une paix générale par toute la chrestiennté (2). » A l'éloquence et au poids des raisons, à la perspective des grands résultats qu'elle annonçait, Elisabeth ajoutait les caresses, et y mettait une grâce que le récit un peu froid de

(1) Castelnau à Henri III. Lettre inédite du 3 septembre 1584. Archives de la famille d'Esneval.

(2) Ibid.

l'ambassadeur laisse cependant percer. Mais Castelnau assez habile courtisan pour paraître sensible à ces séductions, assez pénétrant pour en découvrir le motif caché, était assez ferme pour y savoir résister. « Elle est encore habillée de deuil, écrit-il, et dict ne le pouvoir jamais laisser, avec plusieurs soupirs pleins d'affection et regrets, dont elle me tint plusieurs propos en parlant du passé et faisant des souhaits qu'il pleust à Dieu que V. M. feust là pour ce jour, afin de veoir le plaisir de la chasse que chacun disoit être assez grand; mais que tous les siens estoient sous le tombeau, et me parla aussi honorablement de Vos Majestez qu'elle feist jamais, et de l'extrême désir qu'elle avoit d'estraindre une bonne et asseurée amitié avec V. M. Puis me deist qu'il nous fallait faire la paix entre elle et moy et ne venir jamais en deffiance l'un de l'autre..... (1). »

Après cet habile préambule et ces témoignages d'une familiarité si flatteuse, elle en vient aux affaires. « Ensuite elle me remist sur le propos où elle m'avait sondé assez de fois auparavant, et sy je sçavois point ce que Votre Majesté voullait faire pour secourir ceux des Estatz du Pays-Bas, et pour empescher la grandeur du roy d'Espagne, qui se vouloit rendre supérieur sur tous ses voisins, et feist ce qu'elle peut pour congnoistre sy j'avois sceu quelque chose de l'intention de Vostre Majesté pour le regard desdits Pays-Bas, disant

(1) Lettre inédite de Castelnau à Henri III, 18 sept. 1584. — Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

que vous ferriez tous deux une faute irréparable de ne vous joindre pas ensemble pour une telle occasion avec vos royaumes et vos subjects d'une parfaite amitié (1). » Elle se montre effrayée des progrès du prince de Parme aux Pays-Bas et des vastes préparatifs de Philippe II, « décidée à la guerre et résolue d'y entrer à quelque prix que ce fust (2). » Elle ne se laissera point arrêter, et cependant (ceci était dit pour inquiéter la France en passant) à ce moment même elle était fort recherchée du roi d'Espagne, offrant de « remettre plus forte avec elle et son royaume l'amitié de sa maison de Bourgogne et d'Espagne qu'elle ne feust jamais avec l'Angleterre et avec telles assurances qu'elle n'aurait nulle occasion d'en douter (3). » Après avoir rappelé ces souvenirs d'alliance funestes à la France, dont elle fait une menace sans y appuyer, elle revient à ses assurances d'active coopération, si la guerre est conduite à frais communs. Elle a « cent mil hommes armez tout prestz pour se tenir sur la deffensive contre qui que ce feust, avec vivres, argent et munitions, et choses nécessaires pour une isle telle que celle-cy, dont la conquête seroict bien chère à celui qui l'entreprendroit (4). » Elle expose encore une fois son plan de campagne qui laissait à l'Angleterre la guerre maritime et l'occupation des provinces du Nord, à la France l'attaque plus péril-

(1) Lettre inédite de Castelnau à Henri III, 18 septembre 1584. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Ibid.

leuse du Hainaut et de l'Artois, et organise déjà sa conquête future « en un Estat en liberté soubz la puissance des Estatz de France et d'Angleterre, » ou en un Etat indépendant avec l'assentiment de l'Espagne « après remboursement des frais (1). »

Tout en rapportant exactement à son maître les invitations et les promesses d'Elisabeth, Castelnau toujours défiant, et à bon droit, se gardait de les appuyer. Il voyait dans cet Etat « créé à frais communs, » une province de l'Angleterre. Henri III partageait ses défiances, il eût mieux aimé intervenir seul, et seul aussi recueillir les fruits d'une guerre dont l'Angleterre lui aurait d'ailleurs laissé la plus lourde part. Aussi bien les propositions des Etats généraux des Provinces-Unies l'y invitaient. L'instruction diplomatique adressée « au sieur des Primeaux pour traiter au nom du roy avec les Estats généraux des Provinces-Unies après la mort du prince d'Orange (2), » nous fournit, à ce sujet, des notions intéressantes. « Pour ce que la proposition qui est faicte de plusieurs choses par les dicts Estats n'est pas de petite importance, Sa Majesté, avant de se résoudre, donne en charge à M. des Primeaux, de sçavoir à quelles condi-

(1) Lettre du 18 septembre 1584. Castelnau à Henri III. — Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(2) Portefeuilles Fontanieu, nos 358-359. Voy. aussi dans la correspondance de Busbeck les lettres du 18 août, 4 octobre, 15 déc. 1584, 25 janvier et 6 mars 1585. — L'insolence de Bernardin de Mendoza, qui, après son expulsion d'Angleterre, se présenta devant Henri III et le menaça de la colère de S. M. catholique s'il écoutait les envoyés des états généraux, rendit pour un moment quelque dignité à la cour de France.

tions ils désirent se remettre entre ses bras et luy rendre obéissance, en estant par elle embrassés et secourus selon qu'ils l'en requièrent. »

Quand Elisabeth sut qu'Henri III se préparait à accepter seul le protectorat des Provinces-Unies, elle en montra d'abord de l'inquiétude et de l'irritation (1). La France, maîtresse des Pays-Bas, devenait trop puissante. Ce n'était plus là la domination nominale du duc d'Anjou, « qui n'avait pas les forces nécessaires pour conduire à fin une telle entreprise, et, par conséquent, ne faisait qu'entretenir une guerre pour le bien et repos de cette princesse (2). » Mais, après ce premier mouvement de surprise et d'aigreur, Elisabeth, mieux conseillée, cessa de craindre. Une pareille entreprise ne devait non plus l'inquiéter de la part d'un prince sans suite dans ses desseins, et dont les ressources, déjà compromises par des profusions insensées, achevaient de s'épuiser dans la guerre civile. Elle ne pouvait d'ailleurs, à la

(1) « Il (M. de Ségur envoyé du roi de Navarre près Elisabeth) a dict par deça que V. M. estoict receu en Hollande et Zélande comme protecteur et seigneur, et que, sy elle leur vouloit entretenir la religion et les conserver, V. M. en aurait grand service et obéissance. L'on m'a dict que ung ministre français lui avoict respondu que telles nouvelles ne seraient pas fort agréables par deça. Ce qui est vray. » Castelnau à Henri III, 14 octob. 1584. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

« Et à ce que j'entends il se fait quelque grande tramée et fort segrement pour cela, et l'on a remonstré aux princes d'Allemagne, comme l'on fera à la dicte royne d'Angleterre, comme aussy peu doibvent-ils désirer souffrir que V. M. réduise les dicts Pays-Bas en son obéissance que le roy d'Espagne. » Ibid.

(2) Castelnau à Henri III, 22 octob. 1584. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

veille d'une guerre déclarée avec l'Espagne, indisposer la France; elle parut donc consentir au protectorat exclusif de Henri III. « A ce que j'en puy voir, écrivait l'ambassadeur, et apprendre des propos que j'ay euz avec ses conseillers, mesme les sieurs grand-trésorier, contes de Lestre et de Walsingham, la dicte royne ne sera point marye que vous entrepreniez la protection des dits Pays, pourveu qu'elle se puisse, pour le présent et pour l'avenir, asseurer de votre protection et amytié et (de votre dessein de) luy communiquer vos intentions, et croy que, au lieu de demeurer en ceste jalousie où elle estoict, il y a quelque temps, (elle pense) qu'il seroit meilleur à l'Angleterre et à elle que le Pays demeurât plus tost en l'obéissance du roy d'Espagne qu'en la vostre, (et qu') elle convertira plus tôt cela à vous aider qu'à vous nuire (1). »

Ici les lettres de Castelnau nous font défaut, mais la correspondance de Busbeck supplée à d'autres témoignages. Tandis que Henri III hésitait, le duc de Parme continuait le cours de ses succès, et la ligue devenait assez forte (2) par l'alliance espagnole pour imposer au gouvernement l'abandon du protectorat des Pays-Bas. La France se trouva donc hors de cause; l'Angleterre fut seule à intervenir; on sait au prix de quelles concessions onéreuses elle envoya l'expédition que l'ineptie de Leicester fit échouer.

Si la France réduite à l'impuissance au dehors par

(1) Castelnau à Henri III, 25 novembre 1584. — Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(2) Traité de Joinville.

l'épuisement des finances, par la complicité avec l'Espagne d'un parti chaque jour plus fort, n'était pas intervenue avec succès dans les Pays-Bas, elle n'y avait pas du moins fait les affaires de l'Angleterre. Elisabeth avait en vain mis en œuvre tous les moyens pour créer dans les Pays-Bas espagnols un Etat qui, aux frontières mêmes de la France, n'eût relevé que d'elle. Castelnau avait su pénétrer ses desseins, inquiéter ses négociations secrètes avec le duc d'Anjou, et sans se laisser distraire des affaires d'Ecosse, empêcher qu'elle ne détournât sur la France la guerre dont l'Espagne menaçait l'Angleterre.

CHAPITRE VII.

AMBASSADE DE CASTELNAU EN ANGLETERRE.

2^{me} PÉRIODE 1582-1585 (SUITE).

DE L'ALLIANCE D'ÉLISABETH ET DES PROTESTANTS DE FRANCE.

Les relations des protestants de France et d'Élisabeth, moins fréquentes après la paix de Fleix; nouveaux signes d'hostilités prochaines. — Henri recherche les alliances protestantes. — Mémoire de du Plessis-Mornai à Walsingham: *Estat du roi de Navarre et de son parti en France*. — Ambassade de M. de Ségur en Angleterre. — Représentations de Castelnau à Élisabeth, qui porte plainte à Henri III. — Lettre de Henri III. — Castelnau signale le retour de M. de Ségur à Londres après son voyage d'Allemagne. — Commentaires sur la politique machiavélique d'Élisabeth. — Henri de Navarre, inquiet des préparatifs de la ligue, resserre ses alliances avec les princes protestants; sa tendance à se rapprocher de Henri III. — Protestations de l'ambassadeur de Ségur à Castelnau. — Défiance de celui-ci dont l'envoyé de Navarre finit par triompher. — Première ouverture de la conversion possible de Henri de Navarre. — Lettre de ce prince au roi d'Écosse. — L'Écosse entraînée dans la politique protestante.

Pendant la première partie de son ambassade, un des principaux soins de Castelnau avait été de surveiller les envoyés des huguenots de France à la cour d'Angleterre, d'y démêler leurs intrigues et de s'opposer, au nom de son maître, à leurs relations secrètes avec Elisabeth. Nous l'avons dit, c'est le point auquel reviennent le plus souvent les lettres du roi et le sujet de ses plus formelles instructions, de 1575 à 1580.

La paix de Fleix, qui fit cesser pour un temps la guerre civile religieuse, ralentit les négociations des protestants français avec Elisabeth, sans toutefois les rom-

pre. Nous en trouvons encore la trace dans une lettre de Castelnau à la date du 25 juin 1582 (1).

Aucun parti n'avait désarmé; la paix ne pouvait être ni sérieuse ni durable. Le pouvoir royal s'annulait de plus en plus entre les deux grandes organisations politique et militaire des catholiques et des protestants, entre la féodalité des gouverneurs de provinces et les municipalités républicaines des villes. La ligue naissante et le parti protestant, prévoyant une lutte prochaine, ne tardèrent pas à chercher au dehors leurs secours accoutumés (2). Henri de Navarre fit rédiger par du Plessis-Mornai, qu'il appelait, comme on sait, son écritoire et son capitaine, un discours adressé à M. de Walsingham, secrétaire d'Etat d'Angleterre, pour induire la roine Elisabeth à embrasser l'union du roi de Navarre et des princes protestants d'Allemagne (mois de mai 1583). Les raisons étaient décisives et les divisions de la France y étaient représentées comme la condition nécessaire de la prospérité de l'Angleterre. Le sens national se dégagera bientôt de ces passions aveugles; mais on ne peut lire sans tristesse ces considérations si bien faites pour déterminer Elisabeth. « Si elle veut que cest heur lui dure, il convient

(1) « Et pour le regard des autres affaires de ce royaume, l'ambassadeur du roy de Navarre qui y estoict, s'en est allé, et porte bonnes paroles à son maître, mesmement pour conserver, sy luy plect, son amitié.... » — Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(2) « La principale plaie qu'il fallait guérir, c'était la défiance. » (Raisons pour induire le roi à accorder la prolongation des places pour quelques ans à ses sujets de la religion réformée.) *Mémoire de Du-plessis-Mornai*. Recueil, t. I, p. 263.

en continuer les causes en militant et en entretenant à ses ennemis des exercices et des travaux qui divertissent leur esprit et leurs moïens ailleurs (1). » Mornai lui représente Henri III et Philippe II comme ses mortels ennemis. Il la menace d'une tentative sur l'Angleterre ou sur l'Ecosse conduite par le duc d'Anjou, qu'on écartera ainsi du parti des mécontents de France, dont le nombre croist et multiplie tous les jours sous l'estat présent (2). » Une expédition du duc d'Anjou délivrerait ainsi « par mesme moyen et le roi de France de soupçon et le roi d'Espagne de peine, » et « je sais, ajoute du Plessis-Mornai, que dès l'an passé le roi d'Espagne faisait traiter à la sous main avec lui par un certain Italien, qui sert d'ingénieur à Lisbonne, dont les lettres ne sont pas venues ès mains. » Il sait bien que l'Angleterre n'est pas facile à conquérir; mais au moins « est-elle aisée à troubler. » Il conseille donc à Elisabeth d'avoir « une notable somme de deniers en dépost en Allemagne, qui permettrait de lever à l'occasion une armée de reïstres et pour la jetter et répandre sur le païs de celui qui la voudrait troubler chez elle, » et il s'efforce « de lui persuader que tant que ce parti de ceux de la religion demeurera ferme en France et Pays-Bas, les rois de France et d'Espagne auront peu de moïens de lui malfaire (3). »

A ce mémoire si pressant et si habile, se trouvait joint un « estat du roi de Navarre et de son parti

(1) *Recueil des Mémoires de Duplessis-Mornai*, t. I, p. 174.

(2) Ibid.

(3) Ibid., p. 177-178.

en France, envoyé audit sieur de Valsingham, en mai 1583. »

Le roi de Navarre ne s'en tint pas à ses lettres et mémoires, il envoya au mois de juillet M. de Ségur-Pardaillan (1) pour « représenter à la royne d'Angleterre l'estat de la France, particulièrement de l'Eglise réformée menacée d'une extermination prochaine par la haine de l'Espagne et de l'Empire, et lui remonstrer la nécessité d'une alliance étroite, sans laquelle, ajoutait-il, *donec singuli pugnamus, vincimur* (2). »

Castelnau dut donc reprendre son rôle d'observation défiant, et signaler à Henri III les tentatives du Béarnais. La cour de France se montre en effet très-inquiète de la nouvelle négociation. « Surtout tirez promptement lumière, écrit le roi à Castelnau, des affaires et négociations d'importance comme de celle du dict Ségur, et m'en tenez quant et quant adverty. Ce qui vous sera facile, entretenant les intelligences que vous avez par delà, et départant à propos l'argent à mes pensionnaires secrets, comme il est requis, vous estant fourny le dict argent avec celluy de vostre estat, à ce que m'ont asseuré ceulx de mes

(1) M. de Ségur était accompagné de Joffrey de Calignon, secrétaire de Henri de Navarre et un des principaux auteurs de l'édit de Nantes. Voy. De Thou, *Hist. univ.*, liv. CXXXV.

(2) Instruction pour traiter avec la royne d'Angleterre et autres princes estrangers protestants, baillée par le roi de Navarre au sieur de Ségur y allant de sa part en juillet 1583. Dressée et minutée par M. du Plessis. *Recueil*, t. I, p. 499.

finances (1). » Castelnau ne put probablement départir un argent qu'on ne lui envoyait pas; mais du moins il mit tous ses soins à surveiller l'envoyé protestant. Quand M. de Ségur quitta l'Angleterre, il eût bien voulu le faire tomber aux mains de croiseurs français; mais il en fut empêché par la difficulté d'avertir en temps utile M. de Gourdan, gouverneur de Calais. Elisabeth, prévoyant peut-être ce danger, avait fait donner à l'envoyé protestant un bâtiment d'une force et d'une marche supérieure (2).

Henri III s'émut des rapports de Castelnau, et Henri de Navarre crut devoir l'apaiser, en chargeant M. de Chassin-court (3) de lui représenter que l'entretien d'un

(1) Bibliot. impériale. Registre du secrétaire Pinart, mss. franç. n° 8844, fol. 77, v°. — Copie officielle du temps.

(2) « Sire, les dernières dépesches que j'ai faictes à V. M. par Herno, que je luy ay envoyé exprès, seront pour la satisfaire à tout ce qu'a voullu negotier par deçà le sieur de Ségur, pour le faict de la ligue, de laquelle il n'est point de besoing que je face icy de répétition. Je l'ay faict garder de près, depuis qu'il est party d'icy, jusques en Hollande, pour sçavoir touzjours de ses nouvelles. Aulcuns de sa compagnie se sont plaints qu'après la bonne chère, que je leur avais faite en ceste ville, j'avais dressé une ambuscade sur la mer pour les atrapper par les Espagnols et que j'avais basti ceste praticque avec l'ambassadeur d'Espagne par deçà, mais que comme Dieu n'abandonnait point les siens, ils avaient avec grand hasard évitté le péril. Je sçay que c'estoit chose très mal aysée de les prendre ayant ung bon navire de la royne d'Angleterre comme ils avaient. Je les (ai) faictz suivre jusqu'à leur embarquement, et voiais bien que d'en donner advis à M. de Gourdan (gouverneur de Calais) ou autres gouverneurs plus proches des ports de mer de votre royaume pour faire arryver des navires, ce seroit temps perdu. » (Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 5 décembre 1583. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.)

(3) Instruction de ce que le sieur de Chassin-court dira au roi sur le

ambassadeur en Angleterre était un droit et même un devoir de sa dignité, de lui donner le change en l'assurant qu'il n'avait été traité que d'un synode général des églises réformées, et de redoubler de protestations de fidélité « sans laisser rien de ces propos par écrit. »

Castelnau ne se borna pas à avertir Henri III. Il représenta à Elisabeth que c'était trahir l'alliance avec la France que d'accueillir les ennemis du roi, et cela assez vivement pour qu'Elisabeth en fit ses plaintes à Paris. « Je vous diray, écrit le roi à Castelnau (1), que j'ai veu les discours qui se sont faictz entre la royne d'Angleterre, ma bonne sœur et cousine, et vous, et les plainctes réciproques sur voz déportements et les siens, ayant esté très-bien faict à vous de lui avoir dit ses vérités à cueur ouvert, car aussi fault-il que celluy soit exempt de vice qui en veult arguer et reprendre ung aultre. Elle se plaint que quelques-uns de ses subjects se sont réfugiez en cesthuy mon royaume. Qu'elle se souviene que le sien a toujours esté la retraicte de mes subjects rebelles, et le lieu où se sont faictes et complottées toutes leurs principales entreprises et desseings, où ilz ont trouvé le plus de faveur et support. Mais ce sont vieilles querelles et querimonies qu'il vault mieulx oublier et

voiage du sieur de Ségur, pour response au dernier article des lettres de sa majesté apportées par M. de Clervant en novembre 1583, dressée par M. Duplessis-Mornai, 25 décembre 1583.

(1) Lettre du roy à M. de Castelnau. Bibl. imp. Registre du secrétaire Pinart, mss. français, n° 8808, fol. 46. — Copie officielle du temps.

assoupir qu'en rafraîschir la mémoire. Je voudrais seulement que dès ceste heure et dorenavant, nous fissions cesser les occasions de semblables plainctes, et que les effectz respondissent aux déclarations de bonne, ferme et vraye amytié que nous faisons l'un à l'autre. »

Ces remontrances n'empêchèrent point Elisabeth d'accueillir de Ségur à son retour d'Allemagne. « Quant à cette ligue protestante, écrit Castelnau, de laquelle j'ay tant écrit à Votre Majesté, elle se bastit peu à peu ou par imagination ou par effect. Estant arrivé après l'ambassadeur de Danemarck, un gros Allemand de la part de Casimir, bien accompagné, qui offre à la dicte royne d'Angleterre tout ce qui dépendra jamais des moiens et du service de son maistre. » Il annonce par la même lettre (1) l'arrivée prochaine d'un envoyé du roi de Navarre et avertit le roi que Wade, chargé d'aller justifier en Espagne le renvoi de Mendoza, a conféré secrètement avec Henri de Navarre à son retour. C'est par tous ces moyens conseillés par du Plessis-Mornai, et si habilement mis en pratique par Elisabeth, que l'Angleterre, en « suscitant à ses voisins des entreprises et des travaux, » tenait son royaume à l'abri du danger. « C'est icy ung pays, ajoute Castelnau, où ils ont jusques à présent esté spectateurs et faict les interprétations qu'ils ont voulu sur les nouvelles estrangères, en taschant de chasser tout le mal de leur pays et le rejeter sur leurs voisins. » Les menées

(1) Lettre de Michel de Castelnau au roi, 41 mai 1584. — Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

secrètes continuent malgré ses représentations, et il écrit au roi le 28 août 1584 : « Il y a par deça ung ministre français appelé de la Fontayne, qui est des environs de Chartres, lequel l'on m'a dict estre allé secrètement en France, et l'on pense que c'est vers ce roy de Navarre, et avec quelque commission de la royne d'Angleterre (1). » Les protestants de France pouvaient d'ailleurs à bon droit s'inquiéter des préparatifs de guerre, de l'alliance plus étroite de la Ligue et de l'Espagne, dangers que du Plessis-Mornai signalait à son maître dans sa « lettre de discours sur les divers jugemens des occurrences du temps (1584) (2). »

Le péril croissait chaque jour en effet, et le roi de Navarre avisait à la guerre prochaine en resserrant ses alliances avec les Etats protestants qu'il voulait opposer aux alliances catholiques de la Ligue. Castelnau écrit au roi (14 octobre 1584) : « Sire, cette lettre sera pour donner advis à Votre Majesté, que le sieur de Ségur, retournant d'Almaigne à Paris, en Hollande et Zélande, où ceulx du pays lui ont faict bailler un bon vesseau pour l'admener icy, où il est arryvé et a prins un logis, comme s'il y vouloit séjourner. Il n'a plus personne de ceulx qui estaient avec luy, si ce n'est quelque valet. Il a laissé Callignon en Almaigne. Estant aryvé, j'ay faict mettre gens pour sçavoir de ces affaires, et dessus il a dict à quelques-uns de ses amys que l'on luy avoict faict de très mauvais offices

(1) Lettre de Michel de Castelnau au roi, 28 août 1584. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

(2) *Mémoires de du Plessis-Mornai*, recueil, t. I^{er}, p. 335.

envers V. M. qui estoit fort mal contante de luy, et qu'il estoit adverty que j'estois celui qui l'avoit le plus mis en vostre mauvaïse grâce, combien qu'il me fust souvent venu voir, me communicant franchement une partye de ce qu'il avoit à faire en tout son voiage, qui estoit d'acquérir des amys au roy de Navarre, son maistre, lequel estoit, lorsqu'il partit, en évidant danger par ses ennemis, si V. M. les eust voullu croire; et comme il estoit à présent en doubte s'il me devoit veoir ou non, lui ayant faict de si mauvais offices que de le rendre mal voullu de son roy, qu'il n'avoit jamais offensé ny ne voudroït pour mourir; mais qu'il s'estoit en toutes choses monsté bon François, et que Vos Majestés auxquelles il avoit parlé librement quand il leur avoit plus l'escouter, le sçavoient bien et n'auroient sy mauvaïse oppynion de luy. Sans les mauvais offices que je luy ay faicts d'icy, où il n'avoit rien commis ni pensé contre leur service.

» J'ay répondu à celuy qui m'a dict cela, quasy comme de sa part, que je ne me donnoys peyne qu'il me vint voir ou non, davantage que je ne pouvois practiquer avec ung François ny homme, quelqu'il fuet, mal affectionné à V. M., et que si c'estoit un de vos subjects, qu'il se démonstrast par effect, devoir et en bonnes vollontez, et que, sy j'avois veu et trouvé quelque chose en luy et en qui que ce feust contre vostre service, non seulement j'en advertirois V. M., mais que je metteroï à toutes heures la vye pour l'empêcher, et que, à la fin, s'il avoit la mau-

vaize grâce de V. M. le roy qui fut jamais le plus juste et de meilleure volonté entre tous ses subjects, qu'il en seroict cause et non pas moy qu'il avoict trompé en honnestes propos qu'il m'avait tenuz. S'il avoict fait autrement, qu'il ne devoit pas douter que V. M. fust sy mal servie qu'elle n'entendit tout ce qu'il auroist faict et dict, ou cherché de faire par tous les lieux où il avoict esté (1). »

De Ségur répondit à ces dures paroles, qui lui furent rapportées de la part de Castelnau, qu'il « ne pouvaict moins que faire son devoir et aller veoir l'ambassadeur de son roy (2). » Ces soumissions étaient chose bien nouvelle; mais les temps avaient changé. Les assurances de fidélité et de dévouement de l'envoyé protestant, premiers signes du rapprochement que devaient amener entre Henri III et le roi de Navarre les excès de la Ligue et de l'autorité royale, devinrent chaque jour plus vives et semblèrent à Castelnau plus sincères : « Le dict sieur de Ségur, estant retourné de la cour, m'est incontynant venu veoir, en me disant qu'il ne voudraict traicter ni négocier chose que je ne sceusse aussy, que le roy de Navarre, son maistre, ny ceux de la religion n'avaient aultre but que de rechercher la bonne grâce de V. M. et vivre comme vos subjects en votre obéissance (3). »

(1) Lettre de Michel de Castelnau au roi, 14 octobre 1584. Archives de la famille d'Esneval. Copie du temps.

(2) Lettre de Michel de Castelnau, 14 octobre 1584. — Archives de la famille d'Esneval. Copie du temps.

(3) Lettre de Michel de Castelnau au roi, 26 oct. 1584. *Id.*

Ségur alla plus loin et nous surprenons ici un témoignage historique d'un bien haut intérêt. On sait qu'après la mort du duc d'Anjou à Château-Thierry (10 juin 1584), Henri III avait fait au roi de Navarre les plus pressantes invitations pour le déterminer à changer de religion. Les catholiques, qui s'étaient attachés à la personne du Béarnais, s'étaient joints à l'envoyé du roi, d'Epéron; Henri de Navarre, après avoir hésité un moment, ne voulut pas, sur l'heure et comme par marché, trafiquer de sa foi; mais il semble que, bientôt effrayé du mouvement de l'opinion, il ait voulu, sans quitter encore la communion protestante, laisser entrevoir un retour possible au catholicisme. La première parole en fut dite à Londres par de Ségur à Castelnau : « Il (de Ségur) m'a discouru, écrit Castelnau, de ce que l'on avait escript en Angleterre que le roy de Navarre avait promis de tenir touzjours le party de ceux de la religion, selon le zelle de ceux qui l'avaient ainsy conseillé; mais qu'il fallait qu'un prince sage et prudent se gouvernast selon le temps. » Et cette fois Castelnau ne paraît plus douter des ouvertures de l'envoyé de Navarre et assure le roi « que le dict sieur de Ségur désire fort avoir la bonne grâce de Sa Majesté (1). »

Cependant Henri de Navarre, de plus en plus menacé par le parti des Guises, devait toujours chercher à se ménager des alliés secrets contre la Ligue et contre un retour de haine de la part de Henri III. Quand l'Ecosse eut

(1) Lettre de Michel de Castelnau au roi, 26 oct. 1584, id.

échappé à la France, malgré les efforts persévérants de son ambassadeur Castelnau, le Béarnais accrédita près de Jacques VI son envoyé de Ségur et le chargea d'une lettre dans laquelle il exposait « les grands remuements qui se font en ce royaume de France par ceux de Guise, aidés des deniers d'Espagne, la Ligue du Pape et des princes et estatz qui lui adhèrent. » « Le meilleur moyen, ajoutait-il, est que nous avisions tous de nous unir estroitement ensemble, et que nous monstriions au moins autant de concorde et liaison à notre conservation que le pape, le roy d'Espagne et les leurs en apportent à notre ruine. » Henri de Navarre recommande à Jacques l'alliance étroite avec Elisabeth, et il va même jusqu'à lui insinuer le conseil de sacrifier aux intérêts de son Etat et de la foi ceux de sa mère captive. « Nous sommes à un temps qu'il faut céder les petites considérations aux grandes, et les particulières aux publiques et nos intérêts à la gloire de Dieu, par lequel nous régnons, et à la conservation de son Eglise pour laquelle il nous a mis le glaive en main (1). »

Ainsi se trouvait justifiée la politique de Castelnau. Son rappel, qui fut suivi du triomphe de l'influence anglaise auprès de Jacques VI, laissait le champ libre aux premières négociations des protestants français. L'alliance de l'Ecosse perdue pour la France était aussitôt acquise à ses ennemis du dehors et de l'intérieur. Un

(1) Lettre du roy de Navarre au roy d'Escosse envoyée par le sieur de Ségur, son ambassadeur, 40 mai 1585. Bibliothèque impériale. Collection des 500 de Colbert, t. 401. Copie du temps.

parti français, dont Henri de Navarre était le chef, ne craignait point de joindre ses insinuations aux séductions d'Elisabeth, et la cause de la reine d'Ecosse passait des mains de Castelnau à celles de Châteauneuf. Marie Stuart était déjà condamnée.

Mais en quittant l'Angleterre (août 1585), Castelnau emporta du moins l'estime d'Elisabeth, dont il avait pendant dix ans combattu les desseins, et qui, en digne adversaire, écrivait à Henri III : « Il est digne de manier une plus grande charge (1). »

(1) Lettre d'Elisabeth à Henri III, 8 sept. 1585, Bibl. imp. mél. de Colbert, n° 470, fol. 152.

Les derniers mois du séjour de Castelnau en Angleterre furent marqués par des disgrâces que l'austère sentiment du devoir accompli l'aida seul à supporter. En même temps qu'il voyait le fruit de ses travaux perdu, il découvrait que des traitres avaient livré au gouvernement d'Elisabeth le secret de ses desseins. Fowler et Arch. Douglas, ses agents d'abord dévoués, qu'il ne pouvait plus entretenir, son secrétaire Chérelles s'étaient vendus à Walsingham. (Les archives de Londres renferment des preuves irrécusables de cette trahison. Cf. P. J. Tytler et Labanoff.) Castelnau ne se trompait point quand il écrivait : « Sans donner et despendre en ce royaume, comme il en est de besoin, les choses y demeureront du costé qui serait plus libéral. » Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 5 déc. 1583; copie du temps; archives d'Esneval.

Après dix ans de négociations difficiles et de luttes incessantes, Michel de Castelnau rentrait en France, comme la Mothe-Fénelon, ruiné par le service du roi, et adressait à Henri III les mêmes plaintes. Avant de quitter Londres, il s'était vu menacé de la prison par ses créanciers et avait dû une dernière fois adjurer le roi « d'avoir pitié d'un fidel serviteur (1). » Quelles charges en effet n'avait-il pas supportées ? Il avait dû souvent payer de son propre bien les agents qui servaient en Ecosse la politique française, secourir les réfugiés écossais, défrayer les envoyés du duc d'Alençon et entre autres le prodigue Simier, enfin soutenir son rang dans une cour fastueuse. Il avait bien le droit de « faire gloire et honneur de la pauvreté et de la misère (2). »

Dans cette pénurie, Castelnau avait encore su être généreux et hospitalier. Il avait accueilli chez lui (3)

(1) Castelnau à Henri III, 14 nov. 1584. Copie du temps. Archives de la famille d'Esneval.

La Mothe-Fénelon avait connu ces mêmes extrémités :

« Je vous supplie et vous adjure pour le regard de mes assignations de l'an passé et pareillement d'aucunes que je demande maintenant qui me sont deues et me font extrêmement besoing pour *me désengaiger d'icy*, il vous playse m'estre aidant et favorable. » Lettre de la Mothe-Fénelon à Catherine de Médicis. L'original de cette lettre qui est datée du 26 juin 1575 se trouve dans les archives de la famille d'Esneval. Elle n'a pas été publiée dans la correspondance imprimée de la Mothe-Fénelon.

(2) Mss. de la Bibliothèque impériale. Fonds Béthune, n° 8880, f° 54. Lettre de Michel de Castelnau au roi, autog. 26 avril 1585.

(3) *Sotto questo medesimo tetto* (J. Bruno, op. italienne, t. I, p. 265). Voy. le livre de M. Bartholmæss sur J. Bruno,

le philosophe Jordano Bruno, qui, après avoir passé quelque temps en France, où ses innovations en logique et en métaphysique avaient soulevé « une fureur scolastique (1), » était venu chercher un asile en Angleterre. Bruno vante le désintéressement de son hôte, son absolu dévouement à ses amis, « égal à celui des princes les plus magnanimes (2), » et son goût éclairé dans les œuvres de l'esprit qui en fait « l'unique refuge des muses (3). » C'est à Elisabeth, à Ph. Sidney, à Castelnau, à « ce triumvirat, » comme il dit, que Jordano Bruno avait dédié ses œuvres composées en Angleterre. Il avait particulièrement dédié à Castelnau quatre de ses traités : ceux intitulés, *Explicatio triginta sigillorum; la Cena delle Ceneri; della Causa; del' infinito universo et mondi*. Il s'était si étroitement attaché à l'ambassadeur français qu'il quitta Londres en 1585, avec celui « qui l'avait protégé contre les pédants d'Oxford et contre la faim (4). »

De retour en France « dans ce pauvre et misérable estat (5), » avec sa femme (6), dont les fréquents voyages en France, pour solliciter le paiement des deniers dus, avaient épuisé la santé (jusqu'à lui « faire perdre son fruit par deux fois en six mois (7) »), Cas-

(1) *Scholasticum furorem* (J. Bruno, op. latin., edit. Gfrörer, p. 624).

(2) (J. Bruno, op. it., t. I, p. 265, id., p. 205; — t. II, p. 45). Citation de M. Bartholmèss.

(3) *Dedicace delle cessa*, etc. (édit. Wagner de Leipzig, 1830, p. 122). Citée par M. Bartholmèss.

(4) Ibid.

(5) Lettre de Michel de Castelnau au roi, déjà citée, 14 nov. 1584.

(6) Marie de Bochetel.

(7) Lettre de Michel de Castelnau au roi, déjà citée, 14 nov. 1584.

telnau, naguère dépouillé par le roi du bailliage de Vitry que lui avait donné Marie Stuart pour prix de ses services, se vit encore enlever par les Guises le gouvernement de Saint-Dizier. Il n'avait plus, comme il l'écrivait lui-même à Henri III, dans la prévision d'une ruine certaine, « aultre retraicte au royaume de France que en une hostellerie. »

Il eut du moins les camps pour refuge ; la guerre recommençait et chacun abandonnait son toit pour tenir encore une fois la campagne. Castelnau reprit son ancien métier des armes, et, comme toujours, servit la cause royale, celle des principes d'ordre et d'intérêt national sous les drapeaux cette fois réunis de Henri III et de Henri de Navarre. La Ligue et les Guises, ses anciens protecteurs, l'avaient maltraité ; il était d'ailleurs « de ceux qui ne trouvaient point de goût à lier le roi avec ses sujets d'une chaîne plus ferme et plus honorable que celle de la royauté (4). » Après la mort de Henri III, il fut au nombre de cette sage et brave noblesse catholique qui se rallia au Béarnais en haine de l'étranger. Il le suivit dans tous les hasards et toutes les misères d'une guerre qui pour être souvent heureuse n'enrichissait ni le roi, dont on sait les coudes percés et la marmite renversée, ni les serviteurs qui pouvaient à bon droit répéter les plaintes de d'Aubigné. Le roi gascon payait du moins de paroles et de bons témoignages, et en faisant rendre justice au fils de Castelnau qui avait vu saisir indûment les revenus d'une de ses abbayes, il motiva cette grâce sur les bons

(4) *Mém. de d'Aubigné*, in-fol., p. 226.

services du père auquel il se reconnaît « redevable de grandes sommes de deniers, sans aucun moyen de le pouvoir à présent satisfaire (1). »

Ces bons services « faicts aux feux rois » avaient mis plus d'une fois, on se le rappelle, Castelnau en présence du parti protestant et de son chef, le roi de Navarre. Mais Henri IV avait l'âme trop haute et le sens trop sûr pour ne pas aimer la fidélité même chez ceux qui l'avaient combattu. On sait comment il rendit les sceaux à Cheverny qui avait été chancelier sous Henri III, et s'était montré fort hostile au parti huguenot : « Monsieur le chancelier, lui dit-il, voilà deux pistolets desquels je désire que vous me serviez, et que je sçay que vous pourrez fort bien manier; vous m'avez avec eux faict bien du mal plusieurs fois, mais je vous pardonne; car c'était par le commandement et pour le service du feu roy, mon frère. Servez-moi de mesme, et je vous aymeray autant et mieux que luy, et croirai vostre conseil, car il s'est mal trouvé de ne l'avoir poinct voulu suyvre (2). » Henri en usa de même

(1) Henri IV ordonna aux commissaires de la chambre domaniale estant à Tours de restituer à Edouard Robert de Castelnau, baron de Joinville, fils de notre ambassadeur, les revenus de l'abbaye du petit Cisteaux (diocèse de Chartres) qui avaient été indûment saisis, avec ces considérants : « eu égard au service que nous fait ordinairement le sieur de Mauvissière au péril de sa vie avec grande dépense et à ceux qu'il a faicts au feux roi et à ceste couronne et au désir que nous avons de le gratifier en plus grande chose; attendu mesmement qu'il a perdu tous ses biens par ceux de la ligue et que luy sommes redevables de grandes sommes de deniers sans aucun moyen de le pouvoir à présent satisfaire. » Ordre exprès expédié au camp de Bray-sur-Seine, 25 avril 1590. Voy. le Laboureur, t. III, p. 409.

(2) *Mémoires de Messire Philippe Hurault*, comte de Cheverny, chancelier de France. Collect. Michaud, 1^{re} série, t. X, p. 505.

envers Castelnau, qui, moins heureux que Cheverny, ne vécut pas assez pour voir la restauration du pouvoir royal dont il avait servi la cause avec tant d'intelligence et de courage. Il mourut à 72 ans, en 1592. Les contemporains, qui ont peu parlé de sa vie, ne nous disent rien de sa mort.

A trente ans de là la publication des *Mémoires* qu'il avait écrits pour son fils apporta à l'histoire le témoignage sincère d'un observateur judicieux des hommes et des choses de son siècle. Rédigés en Angleterre, loin des passions qu'ils dépeignent, ils sont empreints d'une équité que la distance, dans l'espace comme dans le temps, rend plus facile et qu'ont admirée tous les historiens. Ils sont dignes enfin de cet esprit sage et délié que sa *correspondance* nous a permis d'étudier dans les affaires.

Vu et lu,

A Paris, en Sorbonne, le 42 septembre 1856,
par le doyen de la Faculté des lettres de Paris,

J. VICT. LE CLERC.

Permis d'imprimer.

Pour le vice-recteur,

L'inspecteur de l'Académie,

A. VINCENT DE GOURGAS.



ERRATA

Page 1, en haut, au lieu de l'année 1860, lire : La Motte-Falcon.

Page 2, en haut, au lieu de (2), lire : (4).	
attacher, lire : l'attacher.	12
et ensuite, lire : et enfin.	13
réclamée, lire : réclamée.	14
se défilait, lire : se défilait.	15
Trichas, lire : Trichas.	16
joignit, lire : adjoint.	17
ce, lire : ce.	18
(1) lire : (2).	19
(2) lire : (3).	20
Banquet, lire : Banquet.	21
ce, lire : ce.	22

ERRATA.

Page 1, en note, au lieu de Lamothe-Fénelon, lisez : La Mothe-Fénelon.

- | | | |
|----------------------|-----------------|----------------------------------|
| — 3, ligne 22, | au lieu de (3), | lisez : (4). |
| — 8, — 19, | — | attaquer, lisez : l'attaquer. |
| — 24, — 13, | — | et ensuite, lisez : et excité. |
| — 29, — 11, | — | réclamée, lisez : réclamé. |
| — <i>id.</i> , — 22, | — | se défiait, lisez : connaissait. |
| — 53, — 23, | — | Truchser, lisez : Truchsess. |
| — 69, — 11, | — | joignit, lisez : adjoignit. |
| — 91, — 17, | — | ces, lisez : les. |
| — 98, — 20, | — | (1) lisez : (2). |
| — <i>id.</i> , — 23, | — | (2) lisez : (3). |
| — 123, — 18, | — | Busbeck, lisez : Busbecq. |
| — 140, en note | — | coessa, lisez : causa. |



